

**Rapport
Prix
Qualité
Service
DECHETS
2023**

SOMMAIRE

1	LA PREVENTION DES DECHETS	5
1.1	LA GESTION DES BIODECHETS	5
1.1.1	Le compostage domestique : compostage individuel.....	5
1.1.2	Le compostage domestique : la promotion du compostage collectif	10
1.1.3	Les prestations de broyage à domicile	14
1.1.4	La lutte contre le gaspillage alimentaire	15
1.2	LA GESTION DES DECHETS SANITAIRES.....	17
1.2.1	La promotion des couches lavables	17
1.3	LA REDUCTION DES DECHETS DE PAPIER.....	20
1.3.1	La mise à disposition des autocollants « STOP PUB ».....	20
1.4	LES PROGRAMMES DE PREVENTION DES DECHETS	21
1.4.1	Le Programme Pédagogique de Sensibilisation à l'Environnement (PPSE)	21
1.4.1	Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)	26
1.5	L'ACCOMPAGNEMENT DES INIATIVES LOCALES	29
1.5.1	Les mayouris quartiers propres	29
1.5.2	Le dispositif commerce engagé.....	33
1.5.3	Les subventions aux associations	34
1.6	LES MANIFESTATIONS	39
1.6.1	Les évènements autour du réemploi, la réparation, la réutilisation, le recyclage...	39
2	LA COLLECTE DES DECHETS	42
2.1	LES COLLECTES EN PORTE-A-PORTE DE DECHETS.....	42
2.1.1	La collecte des ordures ménagères (OM).....	42
2.1.2	La pré-collecte des déchets : mise à disposition de bacs	46
2.1.3	La collecte des encombrants et des déchets verts	56
2.1.4	Les collectes spécifiques.....	58
2.1.5	Contrôle du service de collecte en porte-à-porte	59
2.1.6	Les ambassadeurs du tri	60
2.1.7	Bilan.....	61
2.1.8	Avis sur les dossiers de permis de construire.....	62
2.2	LA COLLECTE DU VERRE.....	63
2.2.1	Collectes des bornes à verre (BAV)	63
2.2.2	Collectes des bacs à verre de professionnels	65
2.2.3	Collectes du verre en déchetterie	65

2.3	LA COLLECTE DES HUILES DE VIDANGES, DES FILTRES SOUILLES ET DES BIDONS SOUILLES.....	65
2.4	LES DECHETTERIES INTERCOMMUNALES.....	66
2.4.1	La déchetterie de Rémire-Montjoly.....	66
2.4.2	La déchetterie de Cayenne.....	69
2.4.3	Les caractéristiques communes aux deux déchetteries.....	70
2.4.4	La sensibilisation.....	74
2.4.5	Analyse des tonnages collectés.....	75
2.4.6	Travaux réalisés en 2022.....	80
2.4.7	Bilan.....	81
2.4.8	Perspectives.....	82
3	LE TRAITEMENT DES DECHETS.....	84
3.1	L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux des Maringouins des Maringouins à Cayenne.....	84
3.1.1	Historique.....	84
3.1.2	Exploitation.....	85
3.1.3	Sensibilisation.....	85
3.1.4	Analyse des tonnages collectés.....	85
3.1.5	Perspectives.....	91
3.2	La plate-forme de compostage des déchets verts à Matoury.....	93
3.2.1	Historique.....	93
3.2.2	Exploitation.....	93
3.2.3	Sensibilisation.....	94
3.2.4	Analyse des tonnages collectés.....	94
3.2.5	Bilan.....	98
3.2.6	Perspectives.....	98
3.3	Le centre de tri « Ekotri » à Rémire-Montjoly.....	99
3.3.1	Historique.....	99
3.3.2	Exploitation.....	99
3.3.3	Sensibilisation.....	99
3.3.4	Analyse des tonnages collectés.....	100
3.3.5	Bilan.....	108
3.3.6	Perspectives.....	108
3.4	SYNTHESE DES DECHETS COLLECTES.....	109
4	LES INDICATEURS FINANCIERS.....	110
4.1	BILAN DES DEPENSES.....	110
4.1.1	Bilan des coûts de service de prévention des déchets.....	110

4.1.2	Bilan des coûts de pré-collecte et de collecte des déchets	112
4.1.3	Bilan des coûts de traitement des déchets	115
4.1.4	Bilan global des dépenses du service de gestion des déchets	119
4.2	BILAN DES RECETTES	121

1 LA PREVENTION DES DECHETS

La prévention des déchets se traduit par l'ensemble des actions visant à éviter la production de déchets.

1.1 LA GESTION DES BIODECHETS

L'article L. 541-1-1 du code de l'environnement définit les biodéchets comme : "Les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires."

Conformément à la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi anti-gaspillage, la généralisation de ce tri à la source est prévue d'ici le 1er janvier 2024 pour tous les producteurs de déchets en France (collectivités et administrations, ménages, professionnels, etc.).

1.1.1 Le compostage domestique : compostage individuel

Contexte/historique

- Qu'est-ce que le compostage individuel

Le compostage est un processus naturel de transformation de la matière organique en compost. Ce dernier ressemble à de la terre noire, il sert à nourrir le sol, fertiliser les plantes et les arbres. La pratique du compostage individuel demande de :

- Avoir un jardin
- Se procurer un composteur en fonction de l'espace et du flux disponible
- Alimenter le composteur avec de la matière organique compostable (humide et sèche) en alternance.
- Disposer des outils nécessaires à la pratique (bio-seau, fourche, râteau, pelle, arrosoir, grillage, ...)

La pratique obéit également à certaines règles :

- Mélanger les matières dans le composteur
- Vérifier l'humidité (ni trop humide, ni trop sec)

En principe, plus les matières sont petites, plus la transformation est rapide. Le compost peut être obtenu entre 4 et 6 mois pour les matières fines et 6 à 9 mois pour les matières grossières.

A noter que le climat local facilite la dégradation rapide de la matière organique. Le composteur est alimenté principalement avec des déchets de cuisine, les épluchures de fruits et légumes, les fruits et légumes impropres à la consommation (pourris, trop abimés). Cette partie est composée de déchets humides. Cependant les déchets humides ne suffisent pas pour pratiquer le compostage, il en faut des structures, des matières capables d'absorber les liquides des matières humides. Il s'agit principalement des feuilles mortes, des brindilles, ...

Le compostage individuel (domestique) est une pratique ancienne et une solution efficace pour la gestion des biodéchets. La CACL accompagne les habitants de son territoire à pratiquer le compostage individuel (domestique)

➤ Accompagnement à la pratique du compostage individuel (domestique)

Après plusieurs expérimentations dont la première date de 2008 au quartier Colibri à Cayenne où 20 composteurs ont été mis à disposition de 20 familles.

Il a eu par la suite 2 phases expérimentales :

- De 2010 à 2012, 120 composteurs dont une centaine en plastique ont été mis à disposition de certaines personnes volontaires.
- De 2013 à 2014, une grosse campagne a été lancée où 600 composteurs ont été fabriqués principalement en bois.

À l'issue de ces phases expérimentales et après avoir fait un bilan des opérations lancées, la CACL a décidé d'accorder une aide à l'achat. Etablie dans un premier temps à 50% du prix d'achat en 2014, pour être bénéficiaire de l'aide, il faut :

- Être un habitant du territoire de la CACL et le justifie
- Faire la demande via un formulaire disponible sur le site internet de la CACL ou sur demande
- Disposer d'un jardin
- Participer à l'achat à hauteur de 30% au points de vente conventionnés

Au démarrage de l'opération, la CACL disposait d'un point de vente à Macouria (Universal bricolage), de 3 points de vente à Matoury (Weldom, Plastic Omnium et du grand marché Bio), d'un point de vente à Cayenne (La Palette)

En 2016, après avoir expérimenté la participation à 50% et tiré des enseignements positifs de l'opération, la CACL a fait évoluer l'aide passant de 50 à 70%.

Le nombre de point de vente a évolué, la CACL ne dispose plus de point de vente à Macouria, il reste 1 point de vente à Matoury (Weldom), 2 points de vente à Cayenne (La Palette et Culture Indor)

De ces expériences, une progression a été constaté en 2019 où 530 foyers ont bénéficié de l'aide de la CACL pour l'achat d'un composteur. L'accent a été mis sur la communication dans les points de vente et la fidélisation des partenaires. La promotion a été faite également à la radio, lors des formations et évènements du territoire.

Une formation est proposée à tous les bénéficiaires, la version dématérialisée du petit guide « je fabrique du compost dans mon jardin » est envoyée à tous ceux qui ont communiqué une adresse E-mail

Les bénéficiaires sont accompagnés par la CACL depuis le lancement des phases expérimentales, ils ont donc la possibilité de faire appel à un technicien formé à la pratique.

Un numéro de téléphone et une adresse e-mail sont également à disposition des demandeurs et bénéficiaires.

Actions de l'année 2022

- SERD partenariat CACL et la DGTM

La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets est un temps annuel de mobilisation et de



sensibilisation pour rappeler aux citoyens que leurs actes du quotidien (Consommation et production) peuvent avoir un impact sur leur environnement. Ainsi le vendredi 18 novembre 2022, à la pointe Buzaré à Cayenne, la CACL a été invitée par la DGTM à participer à la sensibilisation de leur agent. La CACL a mobilisé une de 3 agents pour animer un stand et sensibiliser les agents de la DGTM à la gestion des déchets notamment à la

pratique du compostage domestique.

- Green Days : Evènement Ecocitoyen de Guyane



Chaque année, le Green Agency International organise un grand salon écocitoyen sur le territoire. L'édition 2022 a eu lieu au centre commercial Family Plaza du 18 au 19 novembre 2022. La CACL partenaire de la manifestation avait son stand où plusieurs thématiques à la question de l'eau et de la gestion des déchets ont été abordées dont le compostage individuel (domestique)

Une équipe de 6 agents ont été spécifiquement mobilisée pour sensibiliser la population à la gestion des déchets. La pratique du compostage individuel

(domestique) a été fortement plébiscité avec la promotion de l'aide à l'achat et l'accompagnement des détenteurs.

- SERD partenariat CACL et le Lions Club Fort Trio



La CACL a été sollicité par le président de la commission environnement du Lions Club Fort Trio section Matoury en septembre 2022 pour mener une action conjointe de sensibilisation à la valorisation des biodéchets.

L'objectif de cette action a été d'encourager l'usage du composteur et l'intérêt de valoriser les biodéchets domestiques.

Cette action a eu lieu le mercredi 23 novembre dans la salle de délibération de la mairie de Matoury dans le cadre de la

Semaine Européenne de la Réduction des Déchets. Elle a rassemblé environ 50 personnes dont

une trentaine de bénéficiaire de composteur aidé à 70% par la CACL et 30% par le Lions Club Fort Trio.

Une présentation a été faite par la CACL, pour passer de la théorie à la pratique, une visite a été organisée chez un habitant de Matoury, détenteur d'un composteur aidé par la CACL.

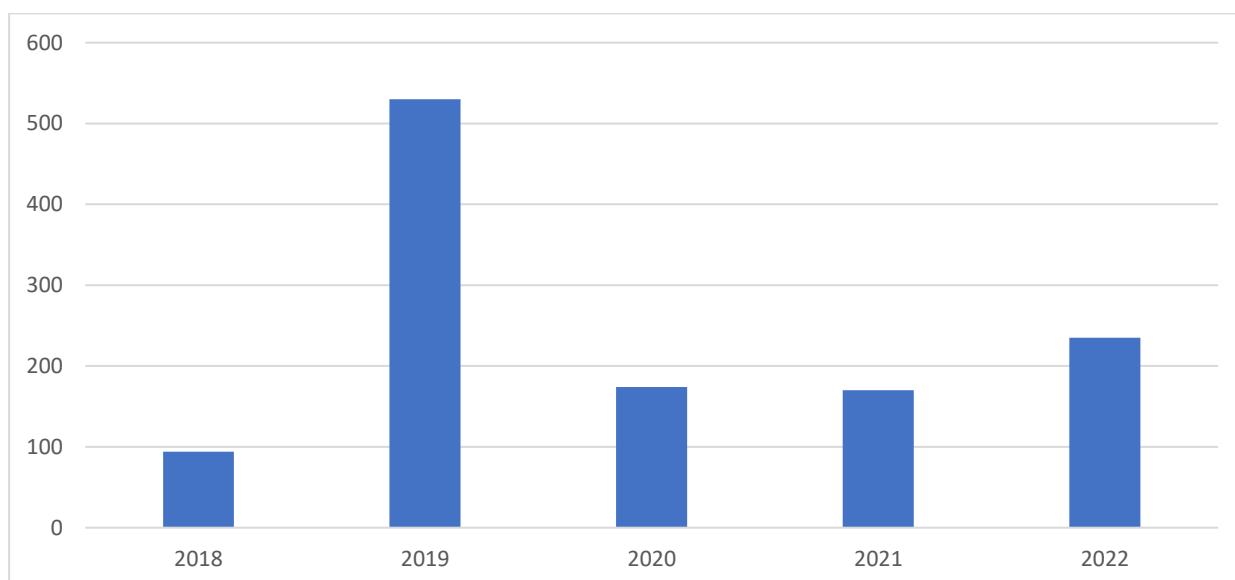
Bilan des 5 dernières années

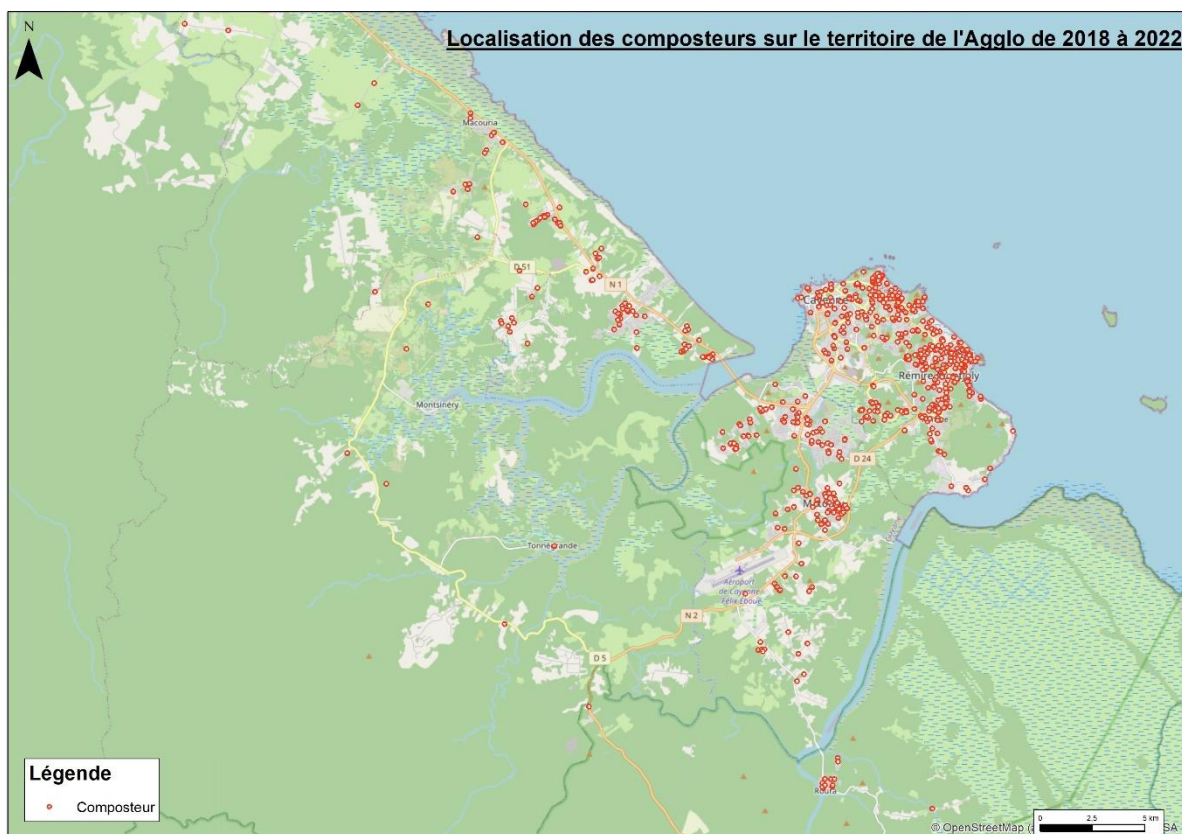
Avec 235 demandes validées en 2022, le nombre de composteurs total dans les foyers depuis le début de l'opération s'élève à 2 739 unités.

Tableau 1 : Evolution du nombre de composteurs dans le cadre du dispositif d'aide à l'achat

Années	2018	2019	2020	2021	2022
Nb composteurs subventionnés	94	530	174	170	235

Figure 1 : Evolution du nombre de composteurs dans le cadre du dispositif d'aide à l'achat





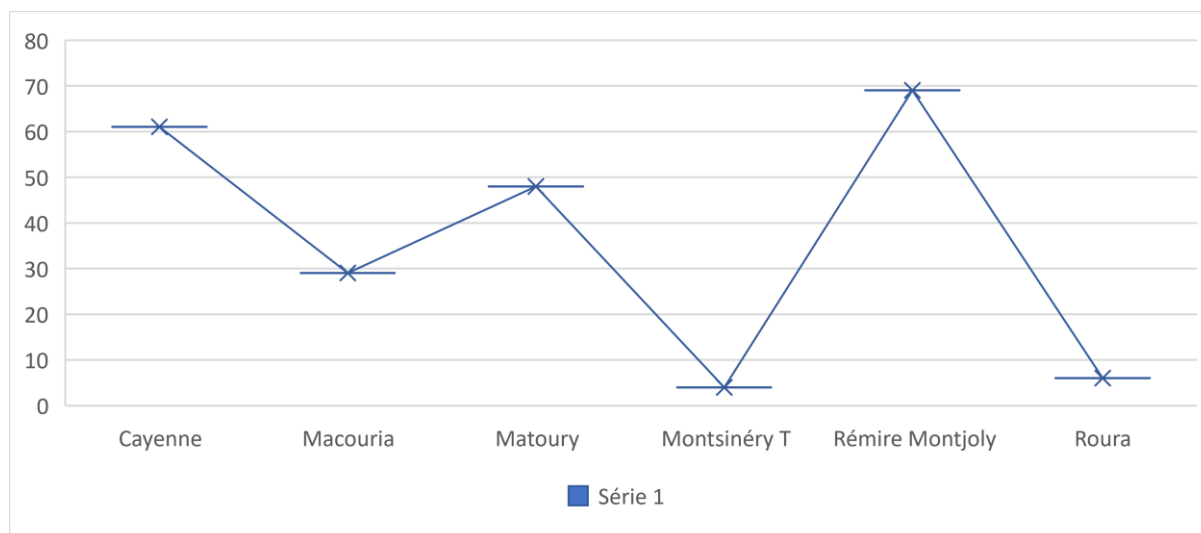
En 2018, après une baisse de demande constatée, l'accent a été mis sur la communication et l'accompagnement.

En 2019, les efforts en matière de communication ont payé, une augmentation exponentielle des demandes a été constatée.

2020 et 2021 ont été des années difficiles, les demandes pendant cette période de crise sanitaire ont été traitées pour satisfaire le besoin des demandeurs.

En 2022, nous pouvons constater que les demandes de composteurs sont de plus en plus nombreuses même en dehors des événements particuliers.

Figure 2 : Nombre de composteurs subventionnés par commune en 2022



Perspectives

Grâce à l'évolution de la législation, la pratique du compostage va se développer. La CACL souhaite continuer accompagner la population à l'amélioration de la pratique.

Il faut pour cela :

- Développer des ateliers de promotion du compostage individuel sur tout le territoire avec des outils adaptés au public à sensibiliser,
- Trouver d'autres points de vente à proximité des habitants et impliquer les acteurs aux actions de sensibilisation,
- Améliorer la communication et l'accès à l'information des habitants,
- Proposer systématiquement des visites de suivi de la pratique du compostage aux détenteurs.

1.1.2 Le compostage domestique : la promotion du compostage collectif

Contexte/historique

Un composteur collectif et partagé est un composteur dans lequel les déchets alimentaires des habitants d'un quartier sont transformés en compost. Ces apports sont mélangés avec d'autres types de biodéchets notamment les déchets de jardin composés de feuilles mortes, de brindilles ou du bois raméale fragmenté.

Cette pratique se différencie de la pratique individuelle par le nombre de participant d'abord et la mobilisation des acteurs concernés. Elle nécessite l'identification de référents, des volontaires formés pouvant vérifier si les principes fondamentaux (règles) de la pratique du compostage sont respectés.

Il s'agit des mêmes principes que pour le compostage individuel, à savoir :

- Le mélange de la matière dans le composteur
- L'alternance des matières humides et des matières sèches
- La surveillance de l'humidité
- ...

La pratique du compostage collectif là où une collecte de biodéchets n'est pas possible, semble être la solution la plus appropriée pour répondre aux exigences réglementaires relatives au tri à la source des biodéchets.

Une mission d'étude a été confiée aux bureaux d'études EISENIA et GECE en 2020 afin de mobiliser les acteurs du territoire, identifier les freins et les obstacles pouvant empêcher la pratique du compostage collectif sur le territoire.

La mission comprenait également des préconisations pour aller vers une pratique optimisée et les outils nécessaires pour bien démarrer un site de compostage partagé.

La crise sanitaire a empêché la progression de la mission, un avenant de prolongation de la mission a été proposé au titulaire du marché.

La pratique du compostage collectif a déjà été expérimentée sur le territoire, la résidence de la Madeleine à Cayenne utilise collectivement un composteur depuis 2015

En 2020, un deuxième composteur a été demandé par le syndic pour une autre partie de la résidence.

Avec l'aide de l'association ANCRAGE, un composteur a été installé au quartier de Mont Lucas à Cayenne en 2016.

De ces deux expériences, celle du jardin de la Madeleine fonctionne très bien et celle de Mont Lucas est à l'arrêt. La raison de cette interdiction s'explique par le transfert du personnel de l'association ancrage à la régie de quartier de Cayenne.

Actions de l'année 2022

Dans le cadre d'une étude d'Evaluation et Valorisation des Biodéchet (EVABIO) menée sur le territoire, des ateliers ont été organisés sur les 6 communes du territoire de la CACL pour rencontrer et discuter avec les acteurs.

1 Comité de pilotage, a eu lieu le mercredi 13 juillet 2022. Lors de ce COPIL, les points évoqués ont été :

- Les avancées de la mission
- Le retour du bureau d'étude sur les réunions qui ont eu lieu dans les communes pour inventorier des sites pilotes
- Les suites à donner pour avancer avec le projet
- Les reste à réaliser

La finalité a été présentation d'un scénario de compostage collectif par commune aux membres du comité de pilotage.

Un second comité de pilotage a eu lieu 2 décembre 2022. Les points évoqués lors de ce COPIL ont été :

- Un rappel sur les rôles des parties prenantes dans une opération de compostage partagé
- La présentation du travail des régies et des bailleurs pour proposer des sites pilotes
- Analyse des 23 sites proposés et choix des sites pilotes
- La présentation du scénario d'une opération pilote en 2023
- Les livrables attendus

Des préconisations pour la mise place, l'accompagnement et le suivi des sites ont été également présentées au comité de pilotage.

2 comités techniques ont eu lieu

Les objectifs du Cotech du jeudi 1er septembre 2022 ont été de :

- Rappeler que le choix d'implantation des sites dépend des communes et des bailleurs, et qu'on attend donc d'eux des propositions
- Présenter les travaux déjà effectués, notamment les 4 sites pilotes identifiés en juin 2022
- Montrer des endroits existants qui fonctionnent bien (photos, vidéos)

Le comité technique du 05 octobre à la salle de délibération de la CACL voulait rassembler toutes les parties prenantes de l'opération.

Etaient à l'ordre du jour :

- Rappel des missions réalisées EVABIO et des documents fournis : rapport d'enquête auprès des habitants d'immeubles, documents de présentation du compostage partagé lors des formations, base de données des partenaires identifiés, CR des réunions de proposition de sites pilotes
- Rappel que le choix d'implantation des sites dépend des communes et des bailleurs, et qu'on attend donc des partenaires des propositions
- La mise en place des ateliers entre fin octobre et début novembre pour définir une organisation sur chaque commune
- Planning de la fin de mission (fin de l'étude imminente : déc-22)
- Point DGTM
- Les obligations réglementaires en matière de biodéchets,
- Le compostage partagé, comme l'une des solutions pour la gestion des biodéchets,

23 sites ont été proposés par les bailleurs pour accueillir les composteurs collectifs. Des projets de jardins partagés vont accompagner certains sites et pourront être soutenus par la CACL.

Tableau 2 : Sites proposés par les bailleurs pour accueillir les composteurs collectifs

SITES PILOTES	Uranus	Oyanas	Arsen Raban	Résid. Stanislas	Mont Lucas	Cité Mango	Suzini	Résid. Des Danaïdes	ZAC Hibiscus	Résidence Diamant	Résidence Claude Bénédicte
Commune	Cayenne	Cayenne	Cayenne	Cayenne	Cayenne	Cayenne	Cayenne	Cayenne	Cayenne	Cayenne	Cayenne
Quartier	PNRQAD Cabassou /	NPNRU Cité Médan	QPPV Rte de Raban	Rte de Troubiran	QPPV Mont-Lucas	QPPV Jacarandas	rte de Baduel	BADUEL	Q prioritaire		rte de Montabo
Bailleur / agence immo	SIMKO	SIMKO	SIMKO	SIGUY	SIGUY	SIGUY	SIGUY	SEMSAMAR	SIGUY, SIMKO, OCEANIC	Gestimo	Océanic
SITES PILOTES	Les Ames claires	Les Tamariniers	Tarzan	Taira	Anolis	Gibelin	Les Balisiers	106 Gardenias	80 Ste Agathe	Château d'eau	Axionaz
Commune	Rémire-M	Rémire-M	Rémire-M	Matoury	Matoury	Matoury	Macouria	Macouria	Macouria	Montsinéry-T	Reserve
Quartier	QPPV réhabilitation et résidentialisation en cours	Patrimoine résidentiel (PLS)	QPPV rte de Tarzan	standing (PLS)	Crique Anguille - SABAYO Q récent en pleine expansion	rue Parepou	Av Pripri à Soula Tonate	Soula	Bourg de Tonate		
Bailleur / agence immo	SIMKO	SIMKO	SIMKO	SIMKO	SIMKO	SIMKO	SIMKO	SIMKO	SIMKO	SIGUY	

Après analyse de la situation de chaque site, 11 ont été retenus pour une opérations pilotes avec les bailleurs sociaux.

Il s'agit des sites suivants :

Tableau 3: Sites retenus pour la réalisation de l'opération pilote "composteurs collectifs"

SITES PILOTE:	Résid. Stanislas	Cité Mango	Résidence Diamant	Les Ames claires	Tarzan	Anolis	Gibelin	Les Balisiers	80 Ste Agathe	Château d'eau	Axionaz
Commune	Cayenne	Cayenne	Cayenne	Rémire-M	Rémire-M	Matoury	Matoury	Macouria	Macouria	Montsinéry-T	Roura
Quartier	Rte de Troubiran	QPV Jacarandas	Hors QPV	QPV réhabilitation	QPV rte de Tarzan	Q récent en pleine expansion	Quartier récent	QPV Av Pripri à Soula	Bourg de Tonate	Château d'eau	?
Bailleur / agence immo	SIGUY	SIGUY	Gestimo	SIMKO	SIMKO	SIMKO	SIMKO	SIMKO	SIMKO	SIGUY	Semsamar

Ces sites avaient pour vocation de devenir des sites pilotes si toutes les conditions seraient réunies, à savoir :

- Identifier des référents de sites
- Avoir des volontaires responsables de sites
- Former les intervenants

En fonction des moyens mobilisés certains sites pourraient être prioritaire par rapport à d'autres.

SITES PILOTES	Uranus	Oyanas	Tarzan	Résid. Stanislas	Cité Mango	Les Ames claires	Anolis	Gibelin	Les Balisiers	80 Ste Agathe	Château d'eau	Les Tamariniers	Résidence Diamant
Commune	Cayenne	Cayenne	Rémire-M	Cayenne	Cayenne	Rémire-M	Matoury	Matoury	Macouria	Macouria	Montsinéry-T	Rémire-M	Cayenne
Quartier	PNRQAD Cabassou / Madeleine	NPNRU Cité Médan	QPPV rte de Tarzan	Rte de Troubiran	QPPV Jacarandas	QPPV réhabilitation	Q récent en pleine expansion	Quartier récent	Av Pripi à Soula	Bourg de Tonate		Patrimoine résidentiel (PLS)	Résidentiel
Bailleur / agence immo	SIMKO	SIMKO	SIMKO	SIGUY	SIGUY	SIMKO	SIMKO	SIMKO	SIMKO	SIMKO	SIGUY	SIMKO	Gestimo

De tous ces sites, la résidence Stanislas, Cité Jacarandas (Mango) et les Ames Claires semblent être prêts à démarrer leur site de compostage collectifs

Bilan des 5 dernières années

De 2018 à 2022, la pratique du compostage collectif n'évolue pas. 2 sites sur 3 étaient en fonctionnement. Celui du jardin de la madeleine et celui de la résidence Diamant. Ces 2 sites reposent sur 2 référents volontaires. L'étude EVABIO a apporté des éléments d'information et des outils qu'il va falloir adapter afin de mettre en place dans un premier temps les sites pilotes.

Perspectives

En 2023, la mise en pratique des préconisations des bureaux d'études passera par 5 grandes étapes :

- La 1ère étape sera consacrée à la mobilisation des acteurs, (Qui : référents, volontaires, guide composteur, ...) - Impliquer les bailleurs et les régies de quartier dans la mise place des sites pilotes
- La 2ème étape sera consacrée à l'identification des moyens à engager pour la pratique (Qui et quoi ?) - Former les personnes volontaires à s'engager pour être référents de site.
- La 3ème étape sera consacrée à l'implantation et le démarrage des sites - Aider les porteurs de projets à concrétiser leur projet jardin partagé accompagner de la pratique du compostage.
- La 4ème étape sera consacrée au suivi des sites en fonctionnement - Organiser des réunions de concertation avec les publics concernés, former les personnes volontaires.
- La 5ème étape sera consacrée à l'évaluation et la durabilité de la pratique (Bilan)

1.1.3 Les prestations de broyage à domicile

Contexte/historique

Il s'agit d'un service envisagé il y a quelques années, afin de proposer une prestation de broyage à domicile des déchets verts issus de la taille des haies, des arbustes ou des arbres pour les habitants du territoire de la CACL.

Dans le but de développer ce service, la CACL a fait l'acquisition d'un broyeur en 2014, plusieurs séances de formation ont été organisées à destination des agents des services techniques et des régies de quartier et de territoire du territoire.

L'idée étant de faire supporter 70% du coût de l'opération par la CACL dans la limite de 100 €. Au même titre que l'aide octroyée pour l'achat d'un composteur.

Des années après, aucun partenariat n'a permis de développer ces prestations de broyage à domicile. Sans un partenariat solide, aucune communication n'est possible sur une telle opération.

Actions de l'année 2022

Faute d'accompagnement, le broyeur est sous-utilisé. Le broyeur est depuis son achat placé dans les locaux des services techniques de Macouria. Les services techniques des autres communes de la CACL malgré les nombreuses démonstrations, n'ont pas exprimé l'intérêt de disposer d'un tel outil.

Bilan des 5 dernières années

A part les démonstrations pour les services des communes membres de la CACL et la chambre d'agriculture, les 5 dernières a été pauvre en intervention.

Le broyeur étant un véhicule à moteur, la responsabilité de la CACL peut être engagée en cas de mauvaise utilisation.

Pour utiliser le broyeur, les intervenants doivent être formés à son utilisation et respecter les consignes de sécurité.

Perspectives

Avec le développement à venir des sites de compostage collectif et les partenariats entre les bailleurs sociaux et les régies de quartier et de territoire, l'utilisation du broyeur pour produire du broyat est au cœur des discussions avec les différents partenaires.

A noter que cette machine est capable de produire du bois raméal fragmenté utilisé pour pailler ou comme structurant pour alimenter les sites de compostage collectif.

Un cahier des charges est en cours d'élaboration afin d'inciter les opérateurs économiques du territoire à s'approprier l'outil, développer ce service et proposer des prestations de broyage à domicile.

1.1.4 La lutte contre le gaspillage alimentaire

Le gaspillage alimentaire se définit comme : “ toute nourriture destinée à la consommation humaine, qui à un endroit de la chaîne alimentaire est perdue, jetée ou dégradée”. Définition découlant de la loi du 11 novembre 2020 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Contexte/historique

La loi AGECL fixe comme objectif de réduire le gaspillage alimentaire de 50 % par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la distribution alimentaire et de la restauration collective d'ici 2025 et de 50 % par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la consommation, de la production, de la transformation et de la restauration commerciale d'ici 2030.

Elle renforce les mesures de lutte contre le gaspillage alimentaire : les grossistes dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 50 millions d'euros sont désormais concernés par les obligations de non-destruction des invendus et de don alimentaire.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015, prévoyait qu'avant le 1er septembre 2016 une démarche soit engagée contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective publique. S'appuyant sur ce cadre, la CACL propose un accompagnement aux établissements scolaires souhaitant mettre en place des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire.

En 2017, une étude menée dans deux écoles, un collège et un lycée a conclu à l'existence effective du gaspillage alimentaire au sein de ces établissements. Autre information importante tirée de cette étude simplifiée est plus le niveau est bas plus le gaspillage est important.

Actions de l'année 2022

Dans le cadre d'une nouvelle étude EVABIO, une enquête a été lancée auprès des professionnels du territoire, les 24 établissements ci-dessous ont une cantine et les biodéchets produits au sein de ces établissements ont été estimés à 1 tonne par jour (soit environ 148 tonnes/an).

A noter que de nombreux établissements n'ont pas participé à cette enquête. Les données ci-dessous permettent d'avoir une idée de l'ampleur du gaspillage alimentaire au sein d'un établissement pour une moyenne de 180 jours d'école par an.

Tableau 4 : Données de l'enquête sur le gaspillage alimentaire sur 24 établissements

Communes	Public ou Privé	Type	Nom de l'Ecole	Adresse	Effectif	Présence d'une cantine	Estimation Biodéchets (g par jours)	Estimation Biodéchets (T par jour)
Cayenne	Public	Primaire	Gaëtan Hermine	ANGLES RUES BARTHELEMY ET RONJON	703	Oui	84360	0,08436
Cayenne	Public	Primaire	Jean Macé	ROUTE DE MONTABO	634	Oui	76080	0,07608
Cayenne	Public	Primaire	Zéphir	2 RUE TURENNE RADAMONTE	617	Oui	74040	0,07404
Cayenne	Public	Primaire	Henri Agarande	CITE CHATENAY 3	455	Oui	54600	0,0546
Cayenne	Public	Primaire	Léopold Héder	RUE AUGUSTE BOUDINOT	438	Oui	52560	0,05256
Macouria	Public	Primaire	Edme Courat	ZONE ARTISANALE DE SOULA	407	Oui	48840	0,04884
Cayenne	Public	Elementaire	Samuel Chambaud	RUE LEON GONTRAN DAMAS	393	Oui	47160	0,04716
Cayenne	Public	Elementaire	Réné Barthelemi	42 BIS RUE DU DOCTEUR ROLAND	382	Oui	45840	0,04584
Cayenne	Public	Primaire	Edmarc Malacarnet	RUE MOUCAYA	370	Oui	44400	0,0444
Matoury	Public	Primaire	Saint-Michel	RUE MAURICE BOCS	367	Oui	44040	0,04404
Cayenne	Public	Primaire	Marie Lucette Boris	RUE MOUCAYA	366	Oui	43920	0,04392
Matoury	Public	Primaire	Jacques Lony	2 RUE GEORGES PALMOT BOURG	341	Oui	40920	0,04092
Cayenne	Public	Maternelle	Mirza	RUE DES MOUCAYAS	359	Oui	43080	0,04308
Matoury	Public	Primaire	Larivot	4 RUE DE LA MAREE	331	Oui	39720	0,03972
Cayenne	Public	Primaire	Alexandrine Stanislas	37 AVENUE LEOPOLD HEDER	330	Oui	39600	0,0396
Cayenne	Public	Elementaire	Maximilien Saba	2 CITE BRUTUS ROUTE DE MANGO	329	Oui	39480	0,03948
Matoury	Public	Primaire	Barbadine	AVENUE FELIX EBOUE BARBADINE	304	Oui	36480	0,03648
Cayenne	Public	Maternelle	Césaire	COTE CESAIRE	267	Oui	32040	0,03204
Matoury	Public	Maternelle	Raoul Roumillac	12 RUE GEORGES PALMOT	265	Oui	31800	0,0318
Roura	Public	Elementaire	Augustine Duchange	BOURG DE ROURA	242	Oui	29040	0,02904
Matoury	Privé	Primaire	Saint-Pierre	54 LOTISSEMENT COGNEAU LAMIRANDE	227	Oui	27240	0,02724
Cayenne	Public	Maternelle	Joséphine Horth	8 AVENUE THIES PLACE DES PALMISTES	237	Oui	28440	0,02844
Matoury	Public	Primaire	Stoupan	ROUTE STOUPAN	215	Oui	25800	0,0258
Cayenne	Privé	Elementaire	La Persévérance	39 RUE VICTOR SCHOELCHER	209	Oui	25080	0,02508

L'étude n'a pas parmi de toucher les autres établissements proposant un service de restauration collective, qui n'ont donc pas pu participer à l'enquête.

Les restaurants commerciaux également n'ont pas apporté des éléments de réponse nécessaires permettant d'identifier le gaspillage à leur niveau.

Une nouvelle stratégie devrait être imaginée pour inciter les opérateurs économiques à communiquer sur le gaspillage ou les alternatives au gaspillage.

Des ateliers (peu de participant)

La mobilisation des acteurs du territoire (faible)

Bilan des 5 dernières années

Depuis 2017, la CAEL s'est intéressée à la problématique du gaspillage alimentaire sur son territoire. 5 ans après, les réponses apportées à cette problématique sont limitées. Il faut noter que certains établissements sensibilisent les élèves à limiter le gaspillage alimentaire. La question de l'éducation alimentaire se pose, il reste beaucoup à faire dans le cadre de cette lutte.

Perspectives

Dans le cadre du programme pédagogique de sensibilisation à l'environnement, un volet sera consacré spécifiquement à cette problématique.

L'élaboration du PLPDMA est en cours, des ateliers spécifiques seront organisés pour permettre aux acteurs du territoire d'échanger sur la problématique du gaspillage alimentaire et proposer des solutions adaptables.

1.2 LA GESTION DES DECHETS SANITAIRES

1.2.1 La promotion des couches lavables

D'après l'INSEE, le taux de natalité en Guyane est de 2,5% en 2022, elle occupe la 2ème place après Mayotte. Ce taux de natalité va de pair avec l'utilisation de couches jetables, un textile sanitaire à usage unique. Sachant que les couches jetables représentent une quantité non négligeable dans les OMR, cette quantité est estimée à 1 tonne par enfant de la naissance à la propreté.

Contexte/historique

La promotion des couches lavables a commencé en 2011 sur le territoire de la CACL.

En effet, les couches jetables sont le 2è gisement de déchets sur le territoire après les déchets organiques.

La CACL participe à hauteur de 50% à l'achat d'un kit de couches lavables pour les habitants de son territoire. La participation de la CACL est proportionnelle au montant de l'achat. Un quota est fixé à 300€/kit et par foyer.

Il faut justifier pour cela, son identité, être un habitant du territoire de la CACL, être parent d'un enfant ou en attente d'un enfant.

Les adultes présentant un problème de santé (incontinence, ...) peuvent également prétendre à la subvention.

La demande peut se faire en ligne à l'adresse suivante : environnement@cacl-guyane.fr ou au 0594 28 91 07. Le formulaire de demande est disponible sur le site de la CACL mais également sur l'application 6 en 1 de l'Agglo

4 points de vente conventionnés font la promotion de couches lavables et sont partenaires du dispositif. La liste des points de vente est communiquée lors de chaque validation de formulaire de demande.

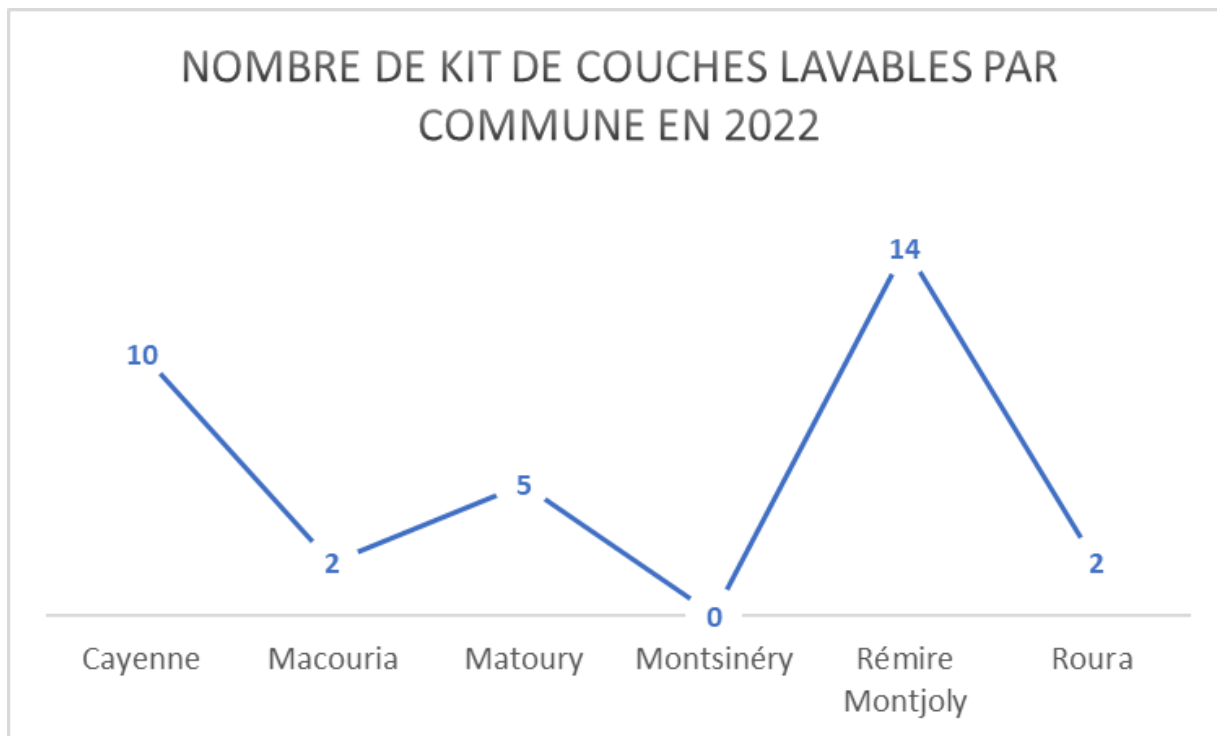
La plupart des professionnels de santé ont été approchés pour participer à la promotion de couches lavables. Certains sont déjà très impliqués et sensibilisent déjà leurs patients.

Actions de l'année 2022

Autre que le traitement des demandes subventions en baisse, aucune action d'envergure n'a été menée en 2022. Cette période de latence met l'accent sur la mobilisation, des acteurs du territoire, la communication et le développement d'une nouvelle stratégie pour faciliter l'accès au dispositif.

Le constat est que le public bénéficiaire aujourd'hui est un public déjà acquis à la cause de la protection de l'environnement.

Figure 3 : Nombre de kit de couches lavables dans le cadre du dispositif d'aide, par commune en 2022



Le constat est qu'à Cayenne et à Rémire Montjoly, les demandes sont plus importantes que le reste du territoire.

Bilan des 5 dernières années

4 points de vente conventionnés font la promotion de couches lavables et sont partenaires du dispositif. La liste des points de vente est communiquée lors de chaque validation de formulaire de demande.

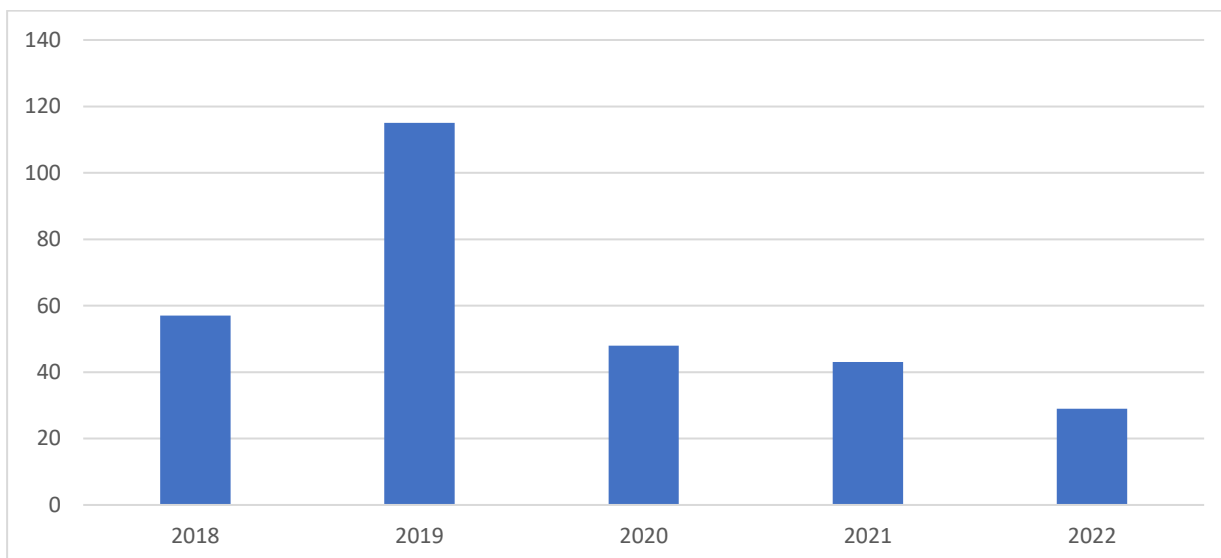
La plupart des professionnels de santé ont été approchés pour participer à la promotion de couches lavables. Certains sont déjà très impliqués.

Tableau 5: Evolution du nombre de kits de couches lavables subventionnés

Années	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Nb de kits de CL subventionnés	57	115	48	43	29	251

Une décroissance des demandes est constatée depuis quelques années, il y a de moins en moins d'associations et de relais sur le territoire locaux faisant la promotion des couches lavables.

Figure 4: Evolution du nombre de kits de couches lavables subventionnés



En 2018, les demandes ont été légèrement supérieures à 50 kits par an, il y avait une baisse de forme chez les acteurs comme Guyane allaitement et le réseau GRAINE qui proposait des ateliers. Le magasin tiroir enchanté spécialisé dans la vente d'occasion des linges pour enfants était en train de changer son business plan n'en proposait plus également.

En 2019, un nouvel acteur est arrivé sur le marché, la marque bébé olé proposait des couches lavables et accompagnait les parents. Ses interventions auprès des familles boostaient les demandes.

En 2020, le nouvel acteur a dû quitter le département juste avant la crise sanitaire, il y a eu une baisse des demandes.

En 2021, avec la crise sanitaire, il était difficile de compter sur les acteurs. Dans la continuité de la tendance de 2020, la décroissance des demandes continuait. Cependant certaines familles même en période de crises sont restés fidèles à l'utilisation des couches lavables.

En 2022, il n'y a pas eu de rebond, les demandes arrivent timidement et la CACL se prépare à lancer son PLPDMA, des rencontres seront organisées avec les acteurs du territoire pour étudier les stratégies à mettre en place.

Perspectives

Pour redonner à ce dispositif un nouvel élan, il faut relancer la communication de manière active et innovante. Cela passerait par une recherche motivée d'acteur pouvant animer des ateliers couches lavables

Ce dispositif devrait normalement aider les personnes avec des faibles moyens financiers. Ces personnes sont plus nombreuses à acheter des couches jetables. La réalité est, aujourd'hui les bénéficiaires sont majoritairement des personnes déjà sensibilisées à la protection de l'environnement et disposant de moyens nécessaires à l'achat des couches lavables.

Les associations travaillant dans le social et qui accompagnent les familles en difficulté avec des enfants seront invitées à participer à la réflexion sur l'utilisation et l'entretien des couches lavables.

1.3 LA REDUCTION DES DECHETS DE PAPIER

1.3.1 La mise à disposition des autocollants « STOP PUB »

Contexte/historique

En 2004, dans le cadre du premier Plan national de prévention des déchets, le ministère de l'Environnement a créé un dispositif de prévention relatif à la distribution des imprimés publicitaires en boîtes aux lettres, le « **Stop Pub** ». L'action s'est matérialisée par la création d'un autocollant mis gratuitement à disposition des particuliers qui souhaitent manifester leur refus de recevoir les publicités non adressées.

Depuis 2010, lors de la mise en place de Programme Local de Prévention des Déchets, la CACL mettait gratuitement à disposition de la population des autocollants Stop Pub. Cette opération est emblématique, certaines personnes sont encore très attachées aux prospectus mais force est de constater que les mêmes informations sont présentes sur les réseaux sociaux. La distribution des prospectus dans les boites aux lettres diminue d'année en année.

Actions de l'année 2022

Pas d'action significative sur les autocollants stop pub, la CACL conserve un stock, ils sont mis à la disposition de la population lors des événements sur le territoire.

Avec le développement de la publicité en ligne et principalement sur les réseaux sociaux, la distribution des prospectus dans les boites aux lettres des habitants attire de moins en moins les annonceurs. Désormais, les annonceurs invitent la population à télécharger leur application et reçoivent directement leur offre promotionnelle.

Bilan des 5 dernières années

De ces 5 dernières années, la mise à disposition des autocollants stop pub a connu une forte dégression. La publicité évolue et les consommateurs s'adaptent.

Perspectives

- Identifier les secteurs où la distribution de la publicité demeure
- Chercher à comprendre pourquoi certains annonceurs s'accrochent à cette forme de publicité
- Sensibiliser les professionnels à l'impact de ce mode de publicité sur l'environnement.

1.4 LES PROGRAMMES DE PREVENTION DES DECHETS

1.4.1 Le Programme Pédagogique de Sensibilisation à l'Environnement (PPSE)

Contexte/historique

Depuis 2004, la CACL a mis en place un programme pédagogique de Sensibilisation à l'Environnement à destination des établissements scolaires mais aussi des autres structures accueillant du public et donc vectrices d'un message sur le territoire (Centres de loisirs, Maisons de quartier, Associations, Collectifs, Missions de développement social urbain). Ce programme a pour but de modifier durablement les comportements à l'école, à la maison et dans les quartiers au travers d'un appui technique et pédagogique aux porteurs de projets et organisations en démarche de développement durable. Il permet de sensibiliser les publics sur l'impact des déchets dans leur environnement proche, et les aider à adopter un comportement responsable et citoyen.

Le PPSE est actuellement géré par la SEPANGUY dans le cadre d'un marché de prestation de service et dans ce cadre il leur est demandé de réaliser les prestations suivantes : :

- Accompagnement et aide au montage de projet pour le développement durable
- Animations (scolaires, structures, associations, collectivités, etc.)
- Visites sur sites de traitement des déchets CACL
- Sorties extérieures
- Formations
- Création, mise à disposition d'outils et de supports pédagogiques
- Valorisation des actions
- Participation aux évènements et manifestations Grand Public

Les thématiques abordées sont :

- La prévention et la réduction des déchets
- Le recyclage, le réemploi, la réutilisation
- Le gaspillage alimentaire, la consommation
- Le compostage
- La collecte et le traitement des déchets
- Les risques sanitaires et environnementaux associés aux déchets

Actions de l'année 2022

- Animations scolaires et hors scolaires

Les animations dans l'année ont essentiellement été réalisées dans le cadre de deux évènements pour les établissements scolaires du territoire : la Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD) et la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD). Il s'agit de mettre en place des forums, jeux coopératifs, ateliers et des débats avec les élèves. Ces animations sont également proposées à toutes les structures faisant appel à l'association (privé et associatif).

➤ Campagne de sensibilisation

L'objectif a été d'intervenir dans un établissement scolaire toute la journée ou en demi-journée sous forme d'ateliers qui balayaient toutes les thématiques des déchets en y ajoutant un volet des autres programmes de la Sépanguy (Sololiya et Biodiversité). Cette formule devait permettre de recevoir toutes les classes réparties en petits groupes. Son impact a été significatif puisque des projets ont été proposés dans les écoles qui en ont bénéficié. De plus, les campagnes de sensibilisation ont participé à la visibilité du programme pédagogique de sensibilisation à l'environnement de la CACL et à promouvoir le Challenge Zéro Déchet. Beaucoup de classes se sont inscrites au Challenge grâce aux campagnes de sensibilisation.

➤ Visites de installations de traitement des déchets

En collaboration avec les ambassadeurs du tri de la CACL et les exploitants des divers sites, la SEPANGUY a assuré toute l'année les visites de sites de traitement des déchets de la CACL (déchetteries, plateforme de compostage, centre de tri) permettant de manière significative de valoriser et de faire découvrir les installations du territoire. Ces visites sont à destination des établissements scolaires, centres de loisirs, associations, ou autres groupes organisés, mais la CACL organise également des journées ouvertes au public.

➤ Evènements

Il s'agit de la participation de la Sepanguy aux différents évènements du territoire. En 2022, il n'y a eu aucune participation aux différents évènements.

➤ Formations

Les actions de formation répondent aux demandes du territoire et s'inscrivent dans la montée en compétences des acteurs identifiés (agents municipaux, équipes pédagogiques, éducateurs, parents d'élèves, animateurs). En 2022, la Sepanguy n'a formé aucun nouveau stagiaire.

➤ Porteurs de projets

Depuis 2019, la Sepanguy traite toute demande d'accompagnement de projet. Tout demande d'accompagnement fait l'objet d'au moins une réunion préalable ce qui permet de mieux répondre aux attentes en termes de conseils, d'animations ou de mise à disposition d'outils. En 2022, 15 réunions ont été tenues. Résultat : 9 projets ont été suivis par la Sépanguy sous forme d'animations, d'ateliers ou d'échanges téléphoniques. 7 projets ont une continuité sur l'année 2023.

➤ Challenge Zéro Déchet

Le Challenge Zéro Déchet a été lancé pour les établissements scolaires du territoire communautaire dont l'objet est la réalisation d'un projet collectif visant à réduire les déchets.

Les Thématiques qui peuvent être proposées :

- Le compostage (la gestion des biodéchets)
- La lutte contre les dépôts sauvages
- La sensibilisation à l'environnement de manière générale
- La lutte contre le gaspillage alimentaire
- Le réemploi, la réutilisation, le recyclage
- Le tri

Ce Challenge est proposé à tous les établissements scolaires allant de la maternelle au lycée. La SEPANGUY est chargée de l'animation du programme EEDD, de l'accompagnement et du suivi

des participants. A l'issu de ce Challenge, une remise des prix est organisée en fin d'année scolaire afin de récompenser les projets les plus aboutis.

Bilans quantitatifs des 5 dernières années

- Animations scolaires et hors scolaires

Tableau 6 : Nombre d'interventions réalisées dans le cadre des animations par la SEPANGUY

	2017/2018	2019	2020	2021	2022
Animations					
Nombre de structures	19	16	14	15	18
Nombre de bénéficiaires	1289	845	618	452	1152
Nombre d'intervention	43	28	27	14	20

Les animations sont au cœur du programme pédagogique de sensibilisation à l'environnement. Qu'elles soient au sein d'un établissement, dans des centres de loisirs, lors des événements, elles donnent vie au programme qui ne cherche qu'à s'améliorer d'année en année.

- Campagne de sensibilisation*

Tableau 7 : Nombre de campagnes de sensibilisation de la SEPANGUY

	2017/2018	2019	2020	2021	2022
Campagne de sensibilisation*					
Nbre d'intervention				4	8
Nbre de bénéficiaires				926	1248

Avant 2021, il n'y avait pas forcément de campagne de sensibilisation, les établissements venaient automatiquement vers la CAEL ou directement vers la SEPANGUY. Après la crise sanitaire, il était important d'aller vers certains acteurs.

- Visites des installations de traitement des déchets

Tableau 8 : Nombre de visites d'installations réalisées par la SEPANGUY

	2017/2018	2019	2020	2021	2022
Visites de sites					
Nombre de visites	17	40	11	27	30
Nombre de visiteurs	488	924	229	457	598

L'organisation de visites des équipements est importante pour permettre à la population de se familiariser et comprendre le fonctionnement de ces équipements. Le nombre de visite vont croître et par ricochet le nombre de visiteurs car plus il y aura de la sensibilisation plus il faut montrer aux enfants et adultes concrètement le travail réalisé pour optimiser la gestion des déchets.

- Evènements

Tableau 9 : Nombre de participation aux évènements par la SEPANGUY

	2017/2018	2019	2020	2021	2022
Evènements					
Nombre de personnes sensibilisées	2000	506	0	40	0
Nombre d'évènements	11	3	0	1	0

Les évènements du territoire sont des moments privilégiés pour sensibiliser la population à la gestion des déchets. Les acteurs du territoire peuvent associer la CACL à leurs évènements mais ne le savent pas forcément.

Dans le cadre du programme pédagogique de sensibilisation à l'environnement, les acteurs du territoire peuvent bénéficier d'un accompagnement.

Comme le tableau ci-dessus l'a montré, les demandes sont plutôt zigzagées d'une année à l'autre, une adaptation de la prestation serait nécessaire.

- Formations

Tableau 10 : Nombre de formations assurées par la SEPANGUY

	2017/2018	2019	2020	2021	2022
Formations					
Nombre de formations	4	0	1	0	0
Nombre de stagiaires	75	0	6	0	0

Les formations proposées dans le cadre du programme pédagogique de sensibilisation à l'environnement sont des formations sur demande. Il manque de la communication sur cet aspect du programme.

➤ Porteurs de projets

Tableau 11 : Nombre de porteurs de projet accompagnés par la SEPANGUUY

	2017/2018	2019	2020	2021	2022
Porteurs de projets					
Nombre de réunions		?	16	11	15
Nombre de porteurs		12	**	7	9

Les porteurs de projets accompagnés dans le cadre du programme peuvent être d'horizon différente. Ce sont principalement les chefs d'établissements qui sollicitent cet accompagnement. A noter que les réunions sont en amont et les projets viennent après. Cela explique que des fois il peut y avoir des réunions organisées au final, il n'y a pas ou peu de porteur de projets. Cela arrive également que certains porteurs de projets viennent directement demander l'accompagnement.

➤ Challenge Zéro Déchet

Tableau 12 : Nombre de participants au Challenge zéro déchets

	2017/2018	2019	2020	2021	2022
Challenge Zéro Déchet					
Nombre d'établissements participants	7	7	23*	4*	10
Nbre d'élèves participants	217	319	900**	92**	527

Le challenge zéro déchet connu sous le nom de challenge stop déchet avant 2019 devient un événement incontournable du programme pédagogique de sensibilisation à l'environnement.

La forte mobilisation de 2020 enrayée par la crise sanitaire est en train de revenir et le challenge se renforce avec d'autres partenaires.

**mises en place en 2021 ; **COVID en mars 2020 les établissements ferment*

Perspectives

➤ Le nouveau PPSE

Le marché actuel prenant fin au mois de juin 2023, l'élaboration d'un cahier des charges pour le renouvellement du Programme Pédagogique de Sensibilisation à l'Environnement est en cours. Ce prochain programme sur 3 ans prévoit de faire intervenir d'autres acteurs du territoire dans les actions de sensibilisation à l'environnement.

Le programme vise à former des personnes soucieuses de la protection de l'environnement et de leur cadre de vie.

Les événements du territoire ayant un lien avec l'environnement méritent d'avoir des actions de sensibilisation à l'environnement. Le programme fera partie des outils qui seront mobilisés pour développer la prise de conscience de la population. Être plus présent en mettant en place des actions mais également en accompagnant les partenaires dans la mise en place de leurs actions.

➤ Le challenge zéro déchet

Les établissements scolaires du territoire sont accompagnés à la mise en place de projet pendant l'année scolaire. Les résultats de ces projets sont évalués par catégorie et un prix est octroyé aux projets les plus méritant.

La CACL entend améliorer l'accompagnement et la qualité des projets en mettant plus de moyens à disposition du programme et souhaite toucher tous les établissements du territoire durant la durée du PPSE.

Des mallettes pédagogiques seront développées pour accompagner tout type de public de la maternelle au lycée. L'organisation de l'évènement sera dissociée des animations et ateliers sur les thématiques qui seront choisies.

1.4.1 Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Contexte/historique

Conformément L. 541-15-1 du code de l'environnement : « Les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir, au plus tard le 1er janvier 2012, un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre. »

La loi Transition Énergétique Pour la Croissance Verte promulguée en 2015 impose une baisse de 10% des déchets ménagers et assimilés produits en 10 ans, soit une réduction de 1% par an.

Le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 vient conforter l'obligation pour les collectivités territoriales ou groupement de collectivités territoriales en charge de la collecte ou du traitement des déchets de réaliser un programme local de prévention des déchets.

Ce décret réaffirme ces dispositions et précise les obligations des collectivités territoriales ou groupement de collectivités territoriales en matière de prévention :

- Définition d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés,
- Définition des objectifs de réduction des quantités,
- Identification des mesures mises en place pour atteindre ces réductions,

- Bilan annuel du programme afin d'évaluer son impact sur l'évolution des quantités de déchets ménagers et assimilés collectés et traités,
- Mettre à disposition du public le programme local de prévention des déchets ainsi que les bilans annuels d'évaluation.

Ainsi, comme tout établissement public compétent en matière de collecte et traitement des déchets, la CACL est soumise depuis le 1^{er} janvier 2012 à cette obligation d'élaborer un Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés.

Actions de l'année 2022

Un groupement de bureau d'études composé d'ESPELIA, H3C Caraïbes et de recovering a été mandaté afin d'établir dans un premier temps le diagnostic du territoire et d'élaborer le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés de la CACL.

Bilan des 5 dernières années

De 2010 à 2016, la CACL s'était engagée dans un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) contractuel avec l'ADEME.

Ce programme visait l'accompagnement des collectivités et établissements publics compétent en matière de gestion et traitement des déchets à mettre en place des actions préventives.

Ces actions visaient à limiter la production des déchets, encourager le réemploi, la réparation,...

En 2015, la CACL a répondu à l'appel à projet du ministère de la transition écologique " Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG) et Contrat d'Objectif Déchet Outre-Mer (CODOM).

Le projet TZDZG a été un projet d'envergure avec les moyens nécessaires à la mise en place de certaines actions. Une réflexion sur la gouvernance a été intégrée à ce projet facilitant ainsi une démarche participative des acteurs du territoire.

Pendant les 3 ans du TZDZG, de nombreux groupes de travail se sont réunis pour réfléchir et proposer des actions à mettre en place sur les axes suivants :

Tableau 13 : Axes de travail du TZDZG

Axes	Action	Catégorie de déchets
1 – Emballages	Promotion de l'eau du robinet - réduction des emballages	Bouteilles d'eau
2 - Imprimées non sollicitées (INS)	Mise à disposition des autocollant Stop Pub	Publicités/Prospectus non adressés
3 - Déchets organiques	Promotion du compostage, paillage, lutte contre le gaspillage alimentaire	Déchets de jardin et de cuisine
4 - Déchets sanitaires	Promotion des couches lavables	Couches jetables
5 – L'éco consommation	Déchets dangereux, circuit court, promotion de l'ESS, ...	Encombrant, DMS, ...
6 - Déchets des établissements	Eco exemplarité	Achat public, bureautique
7 – Le réemploi	La promotion du réemploi, réparation, réutilisation	Meuble, textile, DEEE, ...

A noter que la CACL fut le seul représentant des départements d'outre-mer à répondre à cet appel à projet.

Perspectives

Il est attendu pour l'année 2023 :

- La réalisation de l'état des lieux du territoire
- La mise en place d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du PLPDMA L'animation des groupes de travail en vue de l'élaboration du PLPDMA

1.5 L'ACCOMPAGNEMENT DES INIATIVES LOCALES

1.5.1 Les mayouris quartiers propres

Contexte/historique

Un mayouri est une action de nettoyage de site (Plage, site naturel, coin de rue sale et pollué, ...) axé sur la sensibilisation du public et des riverains et plus particulièrement à la problématique des déchets.

Ce sont généralement les associations de défense de l'environnement, de riverains ou les établissements scolaires qui organisent ce type d'opération sur le territoire de la CACL en mobilisant des bénévoles, des associations, les services techniques des communes, les entreprises, ...)

Le mayouri est une action de sensibilisation des habitants à la salubrité publique et l'amélioration du cadre de vie. A noter que la CACL est compétente en matière de collecte et de traitement des déchets et non à la salubrité publique, c'est notamment sur sa compétence en matière de prévention des déchets qu'elle accompagne ces acteurs de terrain. L'accompagnement consiste à faciliter

Actions de l'année 2022

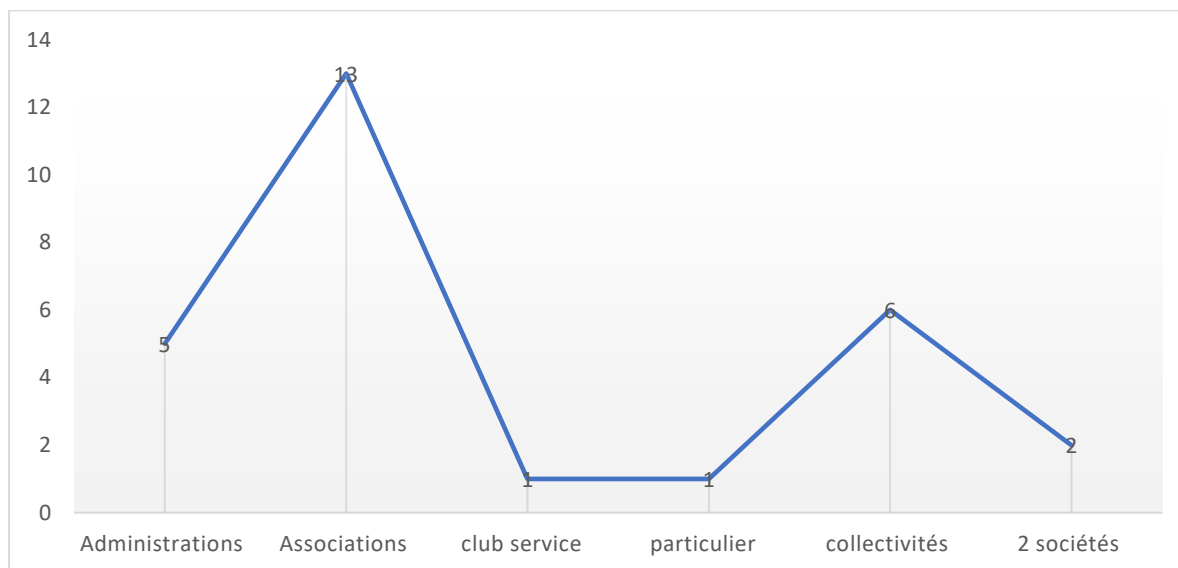
Sur les 28 mayouris organisés en 2022, ont fait l'objet d'une demande d'accompagnement par la CACL (demande de matériel et/ou participation à la sensibilisation).

Tableau 14 : Mayouris accompagnés par la CACL en 2022

Structure	Nom de la structure	Date	Lieux
Association	AAPSE	28-01-22	PLAGE GOSSELIN
Collectivité	MAIRIE MAC DSU	29-01-22	SOULA
Administrations (établissements scolaires, ...)	COLLEGE LISE OPHION	03-02-22	POINTE LIBERTE
Collectivité	MAIRIE MAC ALS	25-02-22	QUARTIER FRANGIPANNIER + COLLEGE JUST HYASINE
Association	AAPSE	19-03-22	QUARTIER BOUTILLIER
Association	ARMEE DU SALUT	26-03-22	LES AMANDIERS
Association	PRIQ MAT	02-06-22	COLLEGE SYLVERE FELIX
Collectivité	MAIRIE MAC	25-06-22	MACOURIA
Collectivité	MAIRIE MAC ALS	25-06-22	SOULA 2
Association	AES (autoécole sociale et solidaire)	JUILLET AOUT 2022	MACOURIA
Collectivité	MAIRIE MAC	10-07-22	MACOURIA
Association	ACM ZOUTI	23-07-22	ILE DE CAYENNE
Association	LES FRERES DE LA CRIQUE	23-07-22 17-08-22	CAYENNE-VILLAGE CHINOIS / VILLAGE CHINOIS
Association	RQRM	AOUT 2022	PLAGES DE MONTJOLY
Association	ASS HABITANTS DE PATAWA	27-08-22	CHEMIN MOGES
Entreprise Guyane Automobile	GUYANE AUTO	27-08-22	POINTE LIBERTE
Association	LES CITOYENS DE BONHOMME	27-08-22	CITE BONHOMME
Association	ATMO	15-09-22	FOURGASSIER
Administrations (établissements scolaires, ...)	LYCEE AGRICOLE MATITI(EPLEFPA)	06-10-22	PLAGE GOSSELIN
Administrations (établissements scolaires, ...)	ECOLE ABRIBA	20-10-22	ALENTOURS ECOLE ABRIBA
Club service	LIONS CLUB	22-10-22	PLAGE DES SALINES
Collectivité	MAIRIE MATOURY	01-11-22	COGNEAU LAMIRANDE
Association	ASS ASCS COGNEAU	01-11-22	COGNEAU LAMIRANDE
Administrations (établissements scolaires, ...)	DGTM	18-11-22	POINTE BUZARE
Entreprise	PROCOM GABY	20-11-22	POINTE LIBERTE
	PROCOM GABY	20-11-22	PLAGE MONTABO
	PROCOM GABY	20-11-22	PLAGE DES SALINES
Association	SENTINELLES	23-11-22	POINTE MAHURY
Particulier	ASS DES HABITANTS DE BONHOMME	10-12-22	CITE BONHOMME

La CACL a été sollicitée par 5 Administrations (établissements scolaires, ...) dont 3 établissements scolaires, 13 Associations, 1 club service, 1 particulier, 6 fois les collectivités dont 5 la commune de Macouria avec les agents du DSU de Macouria et 2 sociétés pour des activités de cohésion d'équipe pour accompagner leur initiative.

Figure 5 : Les principaux organisateurs de Mayouris en 2022



Les organisateurs se sont engagés à donner un certain nombre d'informations à la CACL, à savoir :

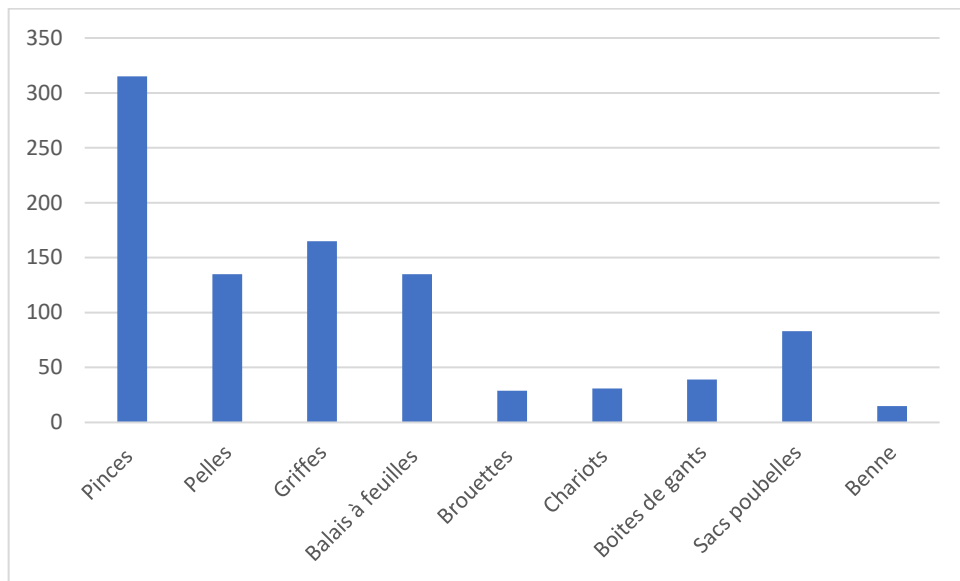
Prendre des photos avant, pendant et après l'action. Ces informations pourraient être utile pour comprendre la réalité des incivilités et adapter nos outils de communication et sensibilisation. Le souci est que les organisateurs sont plus dans l'action que dans la communication.

A la question concernant la caractérisation des déchets collectés, 19 sur 28 ont répondu qu'ils comptent effectuer la caractérisation des déchets. Dans la réalité, la CACL ne reçoit pas ces informations.

Tableau 15 : Outils mis à disposition des différentes structures dans le cadre des mayouris en 2022

Pincés	Pelles	Griffes	Balais à feuilles	Brouettes	Chariots	Boites de gants	Sacs poubelles	Benne
315	135	165	135	29	31	39	83	15

Figure 6 : Outils mis à disposition des différentes structures dans le cadre des mayouris



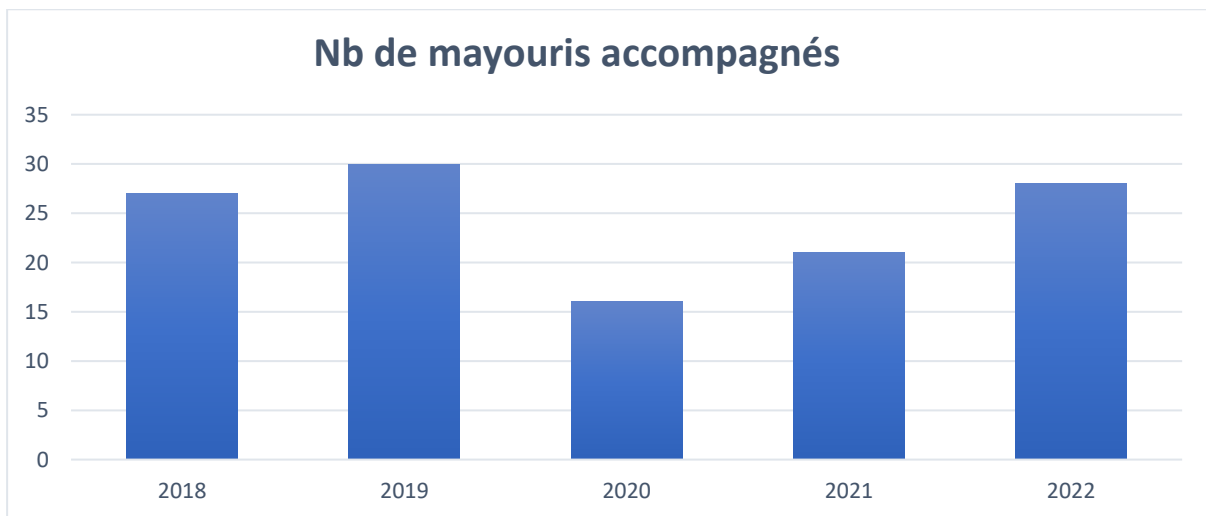
D'après le retour de certains organisateurs, les pincés et les griffes sont les outils les plus utiles sur une opération de nettoyage (Mayouri), il y a en moyenne 11 pincés et 6 griffes mobilisées par Mayouri.

Bilan des 5 dernières années

Tableau 16 : Evolution du nombre de mayouris accompagnés par la CACL

Années	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Nb de mayouris accompagnés	27	30	16	21	28	109

Figure 7 : Evolution du nombre de mayouris accompagnés par la CACL



Le tableau ci-dessus montre que d'année en année les demandes d'accompagnement augmentent. Sachant que depuis la mise place de cet accompagnement, la CACL compte en

moyenne 21 demandes par an. La baisse constatée en 2020 est dû à la crise sanitaire et ses restrictions drastiques. Dès 2021, avec les assouplissements des règles de distanciation, la demande avait repris.

Perspectives

- Participer activement aux opérations de nettoyage des sites, plages, ...
- Disposer de matériels suffisants pour répondre aux demandes des organisateurs
- Communiquer sur les gestes à respecter pour éviter les déchets sur les plages et sites touristiques (pique-nique zéro déchet)
- Valoriser les acteurs fidèles à cette forme de sensibilisation de la population.

1.5.2 Le dispositif commerce engagé

Contexte/historique

Le dispositif commerce engagé vise à intégrer le modèle de l'économie circulaire. Ce modèle prend en compte la production engagée et l'offre de biens et de services raisonnées, la consommation responsable et la gestion des déchets en accordant une priorité aux actions de réemploi, de la réparation et du recyclage.

De 2017 à 2019, la CACL a accompagné grâce au dispositif, une cinquantaine d'acteurs.

Actions de l'année 2022

Un marché comprenant 2 lots a été lancé, les offres du lot 1 qui consistait à accompagner les acteurs du dispositif.

Le marché a été classé sans suite car la validité des offres étant dépassée, un courrier a été envoyé aux candidats pour qu'ils prolongent leur offre. Ayant reçu 3 réponses favorables sur 4 pour éviter tout contentieux administratif du 4ème candidat, la CACL a décidé de classer le marché sans suite. Le marché sera relancé en 2023

Bilan des 5 dernières années

Tableau 17 : Liste des travaux réalisés dans le cadre du dispositif commerce engagé

	2018	2019	2020	2021	2022
Phase diagnostic / déploiement					
Réunions de l'équipe projet	5	4	4		
Groupe de travail (Cotech)	1	1	1		
Présentation du dispositif aux acteurs ressources	1	1	1		
Journées techniques et événementiels	4	3	3		
Nombre d'adhérents	10	15	25		

Les 3 premières années de ce dispositif ont été riches en enseignement. Le nombre d'adhérents augmentaient d'année en année cependant il a fallu prendre le temps de repenser le dispositif et mieux préparer le renouvellement du dispositif.

La communication et l'exploitation des outils du dispositifs ont été défailante, les acteurs de l'économie circulaire sont en attente du renouvellement. Les prestations devront être de qualité, cela a conduit à ne pas pouvoir attribuer le dispositif sans ces garanties.

Perspectives

Le renouvellement du dispositif commerce engagé, ...

L'objectif est de passer de 50 à 130 adhérents pour les 3 prochaines années

Échéances : octobre 2023

1.5.3 Les subventions aux associations

Les associations suivantes ont sollicité une aide financière de la CACL.

- Le GRAINE Guyane, pour le projet relatif à l'organisation de la 2^{ème} édition du festival Alternayana – 5 000 €
- Les colombes de la culture de Macouria, pour un projet de nutrition en vacances ! fais sauter la routine – 5 000 €
- La Maison de l'Architecture de Guyane, pour un projet de création d'un jardin partagé au sein de la cité Stanislas – 5 000 €
- L'association SAPA, pour un projet d'organisation de Mayouris, embellissements et sensibilisation dans les quartiers – 20 000 €
- La compagnie Zoukouyanyan, pour un projet d'Activités de Prévention Santé Environnementale dans les Quartiers de Cayenne – 20 000 €
- Collège Antoine S. FELIX pour un projet d'équipement en matériel écologique
- La raboterie, pour projet autour du jardin 2 105 €
- Guyaclic, pour un projet relatif à la valorisation des matériels informatique – 15 000 €
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour le projet relatif à la caravane du réemploi – 4 800 €

Contexte/historique

« La politique communautaire repose sur la volonté forte des élus d'établir un véritable partenariat avec les associations. La CACL affirme le rôle important tenu par les associations dans la vie du territoire et les accompagne dans leurs actions par le biais de subventions directes (aides financières) et indirectes (soutien en communication, prêts de matériels, dotations en récompenses pour les participants ou les bénévoles).

La CACL s'engage dans une démarche de transparence vis-à-vis des associations bénéficiaires de subventions.

L'attribution de subvention n'est pas une dépense obligatoire. Les subventions attribuées ont pour caractéristiques d'être :

- Facultatives : elles ne peuvent être exigées par un quelconque tiers ;
- Précaires : leur renouvellement ne peut-être automatique en application de la règle de l'annualité budgétaire ;
- Conditionnelles : elles doivent être attribuées sous condition d'une utilité locale et intercommunale et sous condition d'adéquation du projet subventionné et des intérêts communautaires définis par l'assemblée délibérante. Elle reste soumise à la libre appréciation du comité interne.

Les aides sont attribuées dans la limite des enveloppes budgétaires votées et des crédits disponibles ». (Cf. règlement des modalités d'attribution des subventions aux associations)

Actions de l'année 2022

➤ GRAINE

Projet : Alternayana

La deuxième édition du festival ALTERNAYANA a eu lieu les 3,4 et 5 juin 2022 au Jardin Botanique de Cayenne, elle a rassemblé plus de 6500 participants.

Objectif :

- Diffuser et faire connaître des alternatives locales, adaptées à la Guyane et au grand public
- Donner la visibilité aux associations et acteurs qui œuvrent l'éducation à l'environnement et au développement durable.
- Inviter le grand public à être acteur d'un monde plus juste, plus solidaire et plus durable
- Partager, coopérer et transmettre des savoir-faire et des démarches innovantes.

Moyens mobilisés :

- 50 bénévoles ont participé activement à l'élaboration du projet et aux différentes actions préalablement identifiées.
- 6 salariés du GRAINE ont coordonné la manifestation et permettre l'implication de tout le réseau du GRAINE d'y prendre part.

Toute la partie logistique a été des prestations de service, la sonorisation, la location de tables, de chaises, de chapiteau, ...

Sans oublier la partie artistique avec les animations, les conférences, le marché artisanal, les ateliers et les concerts.

Intérêt pour la CACL :

- Compétente en matière de prévention, collecte et traitement des déchets, un éco-festival est une occasion de communiquer sur les actions de la CACL pour la préservation et la protection de l'environnement. La CACL est un acteur incontournable sur ce type de projet.

La CACL a été sollicitée à hauteur de 5 000 € soit 15,15 % du budget total du projet

Statut du projet : Traité et accordé par le cabinet

- Solidarité Action Prévention Accompagnement (SAPA)

Projet : Mayouris, embellissements et sensibilisation dans les quartiers

Objectifs :

- Impliquer les enfants dans la préservation de l'environnement
- Aider au changement de comportement dans les actions du quotidien
- Créer des liens sociaux
- Participer à l'amélioration du cadre de vie des habitants

Moyens mobilisés :

Moyens humains : les membres de l'associations

Moyens techniques : impression et distribution de flyers, affiches

Ces membres seraient équipés de tee-shirts à l'effigie des partenaires

La promotion des actions sera faite sur les réseaux sociaux

La CACL a été sollicitée à hauteur de 20 000 € soit 70% du budget total du projet

Statut du projet : Ajourné

- ZOUKOUYANYAN

Projet : Activités de Prévention Santé Environnementale dans les Quartiers de Cayenne

Objectifs

- Lutter contre l'isolement et favoriser le dialogue et le lien social dans les quartiers ;
- Proposer des ateliers de sensibilisation à l'environnement pour les résidents des quartiers prioritaires ;

Dans le cadre du Contrat Local de Santé de Cayenne, nous nous engageons à intervenir dans les quartiers prioritaires en Politique de la Ville à Cayenne pour développer les comportements écocitoyens comme :

- Sensibiliser au zéro déchet
- Sensibiliser à la prévention des déchets
- Initier un changement de comportement concernant le zéro déchet
- Transmettre des recettes zéro déchet utiles au quotidien
- Inciter les enfants à véhiculer le zéro déchet

Moyens mobilisés

L'association disposait pour ce projet de :

- 1 responsable de Pôle
- 1 chargée de communication
- 4 animateurs EEDD

Techniquement, l'association dispose d'un local, des équipements informatiques, des outils de sensibilisation et d'animation

La CACL a été sollicitée à hauteur de 20 000 € soit 12,5% du budget total du projet

Statut du projet : Accordé

- Le collège Antoine Sylvère FELIX

Projet : Equipement en matériel écologique

L'association souhaiterait se doter d'éco-cups utilisables lors de chaque événement (rencontres, compétitions, fêtes, journée de découverte...) afin d'éviter l'achat, l'utilisation et le jet de nombreux gobelets en plastique.

Aussi, nous souhaiterions que chaque élève ait sa propre gourde réutilisable et ainsi réduire le nombre de bouteilles en plastique utilisées et jetées après chaque cours.

Ces idées émanent des éco-délégués du Collège, largement investis à l'Association Sportive et déplorant les nombreux déchets créés par chaque événement sportif, même en milieu naturel.

Objectif :

- Réduire les déchets au Collège.
- Sensibiliser les élèves.
- Prendre de bonnes habitudes.

Moyens mobilisés :

- 250 élèves sont licenciés à l'Association Sportive
- Les éco délégués du collège
- L'équipe éducative du collège.

La CACL a été sollicitée à hauteur de 3 000 € soit 50% du budget total du projet

Statuts du projet : Ajourné (pas de financement d'un autre établissement public)

- La Raboterie

Projet : Le développement durable dans toutes ses formes à travers le jardin

C'est un projet autour du jardin qui associe Ingagen, et Aristeia. Il est constitué d'animation pédagogique basée sur des outils complets et d'ateliers autour des thématiques du jardinage, de l'agriculture, du bricolage, du recyclage, de l'alimentation saine et solidaire, du sport-santé,...

Objectif :

- Promouvoir le jardin en tant qu'outil transversal
- Renforcer les synergies entre les usagers
- Sensibiliser aux enjeux de la durabilité
- Renforcer les capacités et les connaissances des personnes
- Créer du lien interculturel et intergénérationnel
- Faire vivre et animer le lieu de vie les Tamarins

Moyens mobilisés :

- 10 bénévoles mobilisés
- 2 entreprises associées
- 1 lieu mis à disposition du projet
- Des outils spécifiques et divers

La CACL a été sollicitée à hauteur de 2 105 € soit 21% du budget total du projet

Statuts du projet : Ajourné

Bilan des 5 dernières années

Tableau 18 : Evolution du traitement des demandes de subventions des associations

	2018	2019	2020	2021	2022
Budget alloué	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000	70 000 €
Subventions demandées	26 000 €	28 100 €	70 178 €	75 000 €	68 905 €
Total subventions accordées	21 000 €	15 600 €	26 178 €	40 544 €	37 800 €

Perspectives

Les demandes de subvention dépendent en grande partie de la connaissance que les acteurs du territoire ont de la CACL.

En 2023, une rencontre des acteurs du territoire sera organisée pour permettre aux acteurs de connaître les champs d'intervention de la CACL. Cette rencontre sera l'occasion pour la CACL de prendre connaissance de ce qui se fait sur le territoire et de faire connaissance avec les différents acteurs.

A l'issue de la rencontre, les acteurs seront invités à constituer un réseau d'acteur pour le territoire. Les informations relatives à la protection de l'environnement, la réduction des déchets et la gestion des déchets soient diffusées au plus grand nombre.

1.6 LES MANIFESTATIONS

1.6.1 Les événements autour du réemploi, la réparation, la réutilisation, le recyclage

Les événements autour du réemploi, la réparation, ... sont des événements qui participent contrairement à la réduction des déchets.

Contexte/historique

Parmi les actions visant la réduction des déchets, on peut citer les partenariats suivants :

- Les REPAIRS CAFE de l'association carte à puce en 2017, des ateliers d'autoréparation proposée aux habitants du territoire.
- Le premier REPAIR CAFE de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat en 2018.
- Le second REPAIR CAFE de la CMA au centre commercial Family Plaza en 2019
- Les salons GREEN DAYS de 2018, 2019, 2021 et 2022, mobilisant les acteurs
- L'implantation de la recyclerie **l'association Ne Plus Jeter** au village chinois à Cayenne, spécialisée dans le réemploi des Textiles, Linges et Chaussures (TLC)
- L'implantation de la recyclerie de **l'association Symbioz** à Rémire Montjoly en 2020, spécialisée dans la récupération et la réparation des meubles et accessoires de jardin
- L'ouverture un tiers lieu la **Fabrique du dégrad** destiné à l'auto-fabrication, la réparation et la récupération des meubles
- Les actions de l'association Guyaclic, spécialisée dans la récupération, réparation et valorisation des matériels informatiques.

La CACL a également organisé les 13 marches aux jouets et jeux d'occasion (MJJO) de 2010 à 2022 : récupération, dons et vente de jouets et jeux d'occasion.

Actions de l'année 2022

➤ La recyclerie Symbioz



L'association a pour but de contribuer au développement durable par le réemploi de déchets, le développement et la promotion de l'agriculture urbaine, et par la sensibilisation de la population aux impacts de notre mode de consommation sur l'environnement. Développement d'espaces nourriciers en zone urbaine et/ou-urbaine & Végétalisation d'espaces

Créations de sites pilotes « démonstrateurs »

Des jardins pédagogiques au maraichage, l'association peut apporter son expertise et des conseils, réaliser des concertations ou des co-constructions collectives, réaliser des espaces nourriciers avec des techniques maîtrisées et assurer la pérennisation des projets.

Parmi les actions mises en place, l'association propose des ateliers pédagogiques pour les enfants (6 à 12ans) sur la thématique du jardin, biodiversité, brico recup, alimentation. Elle développe un Atelier Chantier d'Insertion et travail de concertation pour la mise en place d'espaces nourriciers avec un établissement public.

Végétalisation ou végétalisation de sites

Par exemple, participation à des chantiers de mise en place de bandes enherbées et de plantation d'arbres en ville. Elle participe également à des programmes de re-végétalisation d'espaces pollués.

Quant à la valorisation & réemploi des déchets,

Pour la gestion des biodéchets, l'association sensibilise et développe le compostage collectif et individuel. A la recyclerie, l'association créée une micro unité de valorisation de biodéchets

➤ GREEN DAYS :



4e édition du salon du GREEN DAYS, qui reste un évènement majeur sur le territoire.

Le bilan de la dernière édition fait état de :

- 16 000 visiteurs sur 2 jours,
- 50 stands des sensibilisation et d'animations,
- 20 000 m² d'exposition

Le GREEN BEACH appelé aussi Mayouris Géant est un autre plan de cet évènement, il est à la fois pédagogique, scientifique et stratégique.

Il a réuni :

- Environ 900 participants,
- 8 plages et plans d'eau dont 4 sur le territoire de la CACL,
- 4 000 kg (4 tonnes) de déchets collectés.

➤ Le Marché aux Jouets et Jeux d'Occasion (MJJO)



Le Marché aux jouets et jeux d'occasion est un évènement qui se veut écologique, Dans le sens où ce marché évite que certains objets en bon état finissent à la poubelle. Il est économique car certains objets peuvent avoir encore de la valeur et sociale parce que les associations participent et récupèrent les dons des particuliers et les redistribuent à des familles dont elles connaissent leur situation.

La 13^{ème} édition du MJJO fait état de :

- 550 visiteurs (clients, ...)
- 50 exposants
- 700 jeux/jouets ont été récupérés et redistribués aux associations
- Environ 587 kg de déchets ont été évités grâce au marché
- 21 associations bénéficiaires

Perspectives

- Organiser une rencontre des acteurs du développement durable
- A l'occasion du Clean Up Day, Mayouri Géant de la CACL (lieu à définir) + Piquenique Zéro déchet
- Organiser un ou plusieurs Repair Café
- Être partenaire de la Collecte Evènementielle avec le représentant des éco-organismes
- Participer à la 5^{ème} édition du GREEN DAYS
- Proposer un atelier de réparation de vélo
- Organiser la 14^{ème} édition du Marché aux Jouets et Jeux d'Occasion

2 LA COLLECTE DES DECHETS

2.1 LES COLLECTES EN PORTE-A-PORTE DE DECHETS

La politique de la CACL en matière de collecte des déchets est de pouvoir réaliser les principaux services en porte à porte.

Lorsque des anomalies ou des problématiques d'aménagement empêchent la circulation des camions de collecte sur une voie, des bacs collectifs sont installés en entrée de voie afin de permettre la collecte des ordures ménagères et des recyclables. Il peut également être demandé aux administrés de présenter leurs bacs individuels en entrée de voie les jours de collecte et de le remiser à leur domicile après cette dernière.

La quasi-intégralité des habitants du territoire de la CACL est desservie par le service de collecte des ordures ménagères, et des encombrants / déchets verts. La grande majorité de la population résidant en zone urbaine est également desservie par le service de collecte des déchets verts en porte-à-porte (pas de collecte des déchets verts sur certaines communes rurales, ou sur certains secteurs non densément peuplés en zone rurale), la CACL préconise alors le compostage domestique).

2.1.1 La collecte des ordures ménagères (OM)

Le territoire de la CACL a été séparée géographiquement en 3 lots pour la répartition des collectes des bacs à ordures ménagères résiduelles, recyclables secs et des encombrants/déchets verts : La numérotation des lots n'est pas continue suite à la relance en 2021 de 5 lots sur 6 (le lot n°1 s'achevant au 30 juin 2023, les 5 autres lots opérationnels s'achevant au 31 mars 2022).

- Lot 1 : Cayenne (hors zones Collery)et Rémire-Montjoly ouest(route de Suzini)
- Lot 4 : Cayenne (zones Collery), Matoury Nord, Macouria et Montsinéry-Tonnégrande ;
- Lot 5 : Matoury Sud (entre le rond point du PROGT au pont de Roura), Rémire-Montjoly (hors route de Suzini) et Roura.

Les collectes sont réalisées avec des bennes-compactrices (contrairement à des bennes rotatives dégradant les gisements de recyclables) adaptées à la collecte des OM et équipées de lève-conteneurs. Elles ont une capacité de 16 à 26 m³. Leur état général est variable selon les prestataires malgré nettoyage et maintenance réguliers. Au total, ce sont 14 bennes nécessaires sur l'ensemble de la CACL contre les 23 bennes utilisées avant octobre 2008 sur la CACL. Ceci est fortement lié à l'optimisation des tournées de collecte.

Tableau 19 : Organisation et répartition de la collecte des OM

Commune	N° du lot OM/RS	Titulaire du marché en cours	Moyens matériels	Moyens humains	Date de démarrage du marché (durée)
Cayenne	1	G2C	3BOM (6 jours/sem)	6 équipes de 3 agents	1 ^{er} Juillet 2017 (6 ans)
Matoury Nord	4	TRANSPREV COLLECTE	2 BOM (6 jours/sem)	2 équipes de 3 agents	1 ^{er} avril 2022 (5 ans + 1 an)
Montsinéry-Tonnégrande			5 BOM (6 jours/sem)	5 équipes de 3 agents	
Macouria					
Rémire-Montjoly	5	TRANSPREV COLLECTE	5 BOM (6 jours/sem)	4 équipes de 3 agents	1 ^{er} avril 2022 (5ans + 1 an)
Roura			1 BOM (4 jours/sem)	1 équipe de 3 agents	
Matoury Sud			2 BOM (3 jours/sem)	2 équipes de 3 agents	

Figure 8 : Découpage géographique des lots



La collecte en porte-à-porte des ordures ménagères résiduelles (OMr)

Les OMr sont définis comme étant les déchets produits par les ménages restant dans la poubelle classique après le tri à la source

La fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles a été harmonisée sur l'ensemble du territoire de la CACL en « C2 » : collecte des bacs à couvercle vert (ou rouge pour les administrations et certaines sociétés) 2 fois par semaine.

Certains points problématiques identifiés sur chaque lot font l'objet d'une collecte renforcée des OMr en « C3 » (3 fois par semaine). Ces points sont souvent situés sur des zones d'habitat collectif, informel, ou sur des zones rurales où les voies ne permettent pas d'assurer une collecte en porte-à-porte.

Tableau 20 : Secteurs difficiles collectés en C3 soit 3 fois par semaine

N°Lot	Dénomination	Adresse	Commune
1	Résidence Terrasse de Raban	Route de Raban	Cayenne
1	Route de Troubiran	Route de Troubiran	Cayenne
1	Route des Encens	Route des Encens	Cayenne
1	Source de Baduel	Rte de la Source de Baduel	Cayenne
4	PDR rue de la condensation	Cogneau-Lamirande	Matoury
4	PDRs lot. Pélicans	Cogneau-Lamirande	Matoury
4	PDR rue du Grog	Cogneau-Lamirande	Matoury
4	PDR rue des Négociants	Cogneau-Lamirande	Matoury
4	PDR Komou- Cogneau	Cogneau-Lamirande	Matoury
4	PDR rue Mazurka	Balata-ouest	
4	PDR les Loussais	Balata-ouest	Matoury
4	PDR Tamarins	Balata-ouest	Matoury
4	Toutes les Kaz ti tri -CD5	Quesnel, risquetout, Banane,Beauséjour-Kalani	Montsinery- Tonnegrande
4	Boxes ZAC Soula/ PDR rond point Soula		Macouria
4	Boxes Sainte Agathe		Macouria
5	Boxes Clos de Montjoly (OM)	Route de Montjoly	Remire- Montjoly
5	PDR rue des entreprises	Rue des entreprises- Degrad des Cannes	Remire- Montjoly
5	PDR et boxes des Ames Claires		Remire- Montjoly
5	Beauséjour	Route de l'Est	Roura
5	Nancibo	Route de l'Est	Roura
5	Crique Marguerite	Route de l'Est	Roura
5	Fourgassier	Route de l'Est	Roura
5	PDR Mogès (plateau sportif)	Chemin Mogès	Matoury Sud

La collecte en porte-à-porte des emballages recyclables

Un emballage recyclable est un emballage qui peut être trié puis orienté vers une usine qui le transforme en matière recyclée. Cette nouvelle matière sert à fabriquer de nouveaux emballages ou produits.

Septembre 2015 marquait le démarrage de la collecte sélective multi-matériaux (recyclables secs) en Guyane avec l'ouverture du centre de tri de la CACL à vocation régionale : « Eko Tri » situé sur la commune de Rémire-Montjoly (l'équipement est décrit au chapitre 1.4 « Traitement »).

Les tonnages entrants issus de la collecte sélective ont fortement diminué en 2022 (1 991 tonnes de déchets issus des collectes sélectives sont arrivées au centre de tri) par rapport à 2021 (2 165 tonnes). Cette baisse du gisement entrant est probablement liée à la réduction de fréquence de la collecte des recyclables à 2 fois par mois à partir d'avril 2022 sur 5 communes sur 6 (hormis Cayenne) qui a permis d'optimiser le service de collecte et à l'incompréhension des nouveaux calendriers de collecte par le public. Afin d'y remédier, le service environnement-déchets déploie des actions de communication de proximité et travaille notamment sur la diffusion d'information via l'application mobile 6en1 de la CACL.

Le service environnement-déchets étudie la possibilité de mettre en place des bornes d'apport volontaire pour les emballages recyclables afin de capter du tonnage supplémentaire sur certains types d'habitat où le geste de tri n'est pas forcément développé (entrée de voies non carrossables) et sur les secteurs où les bac jaunes ont dû être retirés du service car la collecte en porte-à-porte ne fonctionne pas (habitats collectifs).

Les fréquences de collecte des recyclables secs (bacs à couvercle jaune), sont les suivantes

- du 1er janvier 2022 au 31 mars 2022
 - C1 : collecte 1 fois par semaine pour les communes de Cayenne, Matoury, Macouria (zones denses : soula, Maillard, bourg) et Rémire-Montjoly
 - C0.5 : collecte 1 semaine sur 2 sur les communes de Macouria (RN1 et zones éloignées ex : Césarée), Roura, Montsinéry-Tonnégrande.
- à compter du 1er avril 2022 :
 - C1 : collecte 1 fois par semaine pour les communes la commune de Cayenne hors zones Collery et la partie limitrophe de Rémire-Montjoly,
 - C0.5 : collecte deux fois par mois sur les communes de Macouria Roura, Montsinéry-Tonnégrande.

Les collectes de recyclables sont assurées par les mêmes Titulaires que pour les OMr.

2.1.2 La pré-collecte des déchets : mise à disposition de bacs

La mise à disposition des bacs obéit à certaines règles en fonction du type d'utilisateur :

- Pour les particuliers : ceux-ci ont droit à un bac mis à disposition gratuitement pour la gestion des ordures ménagères résiduelles (OM) (couvercle vert) et un bac pour les recyclables (couvercle jaune).

La taille des bacs fournis est corrélée avec la taille du foyer. Plus celui-ci comporte de membres et plus la taille du bac est grande.

- Pour les professionnels (comprenant entreprises/associations et administrations) : la collectivité n'a aucune obligation concernant la gestion de leurs déchets. D'ailleurs, ce type d'utilisateur a la possibilité de faire appel à un prestataire privé pour la gestion de ses déchets, lequel passera selon le planning voulu par le professionnel. Dans le cas où un professionnel souhaite bénéficier des services de collecte des déchets publics, seuls les déchets assimilables à des déchets ménagers seront pris en charge (dits et classés parmi les « déchets industriels banals »). Le professionnel devra s'adapter au planning défini par la collectivité.

Les services aux professionnels sont les suivants :

- Leurs déchets sont collectés en mélange avec les OMr et recyclables des ménages, par le biais de bacs de couvercle rouge pour les OMr et de couvercle jaune pour les recyclables, fournis par la collectivité dans le cadre d'une convention, selon les mêmes fréquences que les déchets ménagers.
- A la demande des gros producteurs dans les communes urbaines : la fourniture d'un bac à verre de couvercle vert avec opercule, peut-être mise en place et la collecte du verre est assurée en porte à porte 1 fois par semaine.
- Aussi, le nombre de bacs fournis et leur volume est défini par le professionnel en fonction de ses besoins. Cependant, le dépassement du seuil de 1540 L collectés par semaine signifiera pour le professionnel l'obligation de payer à la collectivité la redevance spéciale sur les déchets industriels banals.

Il est à noter toutefois que dans les ZI, de nombreuses entreprises font appel en direct à des prestataires de collecte privés et ont à leur disposition des bennes ouvertes de gros volumes. Ces entreprises n'intègrent pas le service public de collecte.

Gestion du service de pré-collecte des déchets

Le prestataire titulaire du marché « Fourniture et entretien de conteneurs à déchets », est actuellement l'entreprise SULO. La durée de ce marché s'étendait de 2017 à 2021 puis une prolongation signée avec la collectivité a permis une poursuite de ce marché jusqu'en 2023.

Ce marché est constitué :

- d'investissements comprenant l'achat et la livraison de bacs,
- de prestations de service après-vente avec des interventions décrites dans l'un des paragraphes suivants, la gestion de la base de données et de la redevance spéciale, le contrôle du parc.

Contexte et analyse sur la répartition des bacs

La majorité des bacs mis en place dans le cadre du marché de fournitures de conteneurs pour la gestion des déchets ménagers concerne les prestations pour les particuliers. Sur la totalité des bacs de couvercles de couleurs vertes et rouges en place depuis le 31/12/2021, on note une évolution de 3 312 bacs supplémentaires au 31/12/2022.

Toutefois, une petite partie de ces bacs sont dédiés aux services auprès des professionnels.

Tableau 21 : Répartition des bacs (couvercles jaune, vert et rouge et toutes tailles confondues) installés en 2022 entre les particuliers et les professionnels

RÉPARTITION	Nombre de bacs au 31/12/2021	Nombre de bacs au 31/12/2022	EVOLUTION du nombre de bacs installés en 2022
Administrations	2620	2648	28
Commerces	8840	9224	384
Particuliers	68228	71128	2900
TOTAL	79688	83000	3312

Ces données prennent en compte uniquement les bacs actuellement en place.

En effet, selon le type d'intervention effectué, des bacs ont pu être retirés ou encore remplacés car déclarés volés. Ces chiffres font surtout état du fait que 88 % des bacs installés en 2023 concernent les particuliers (usagers les plus nombreux).

Dans ces 88 % sont compris les bacs collectifs installés à destination des particuliers résidant dans des immeubles.

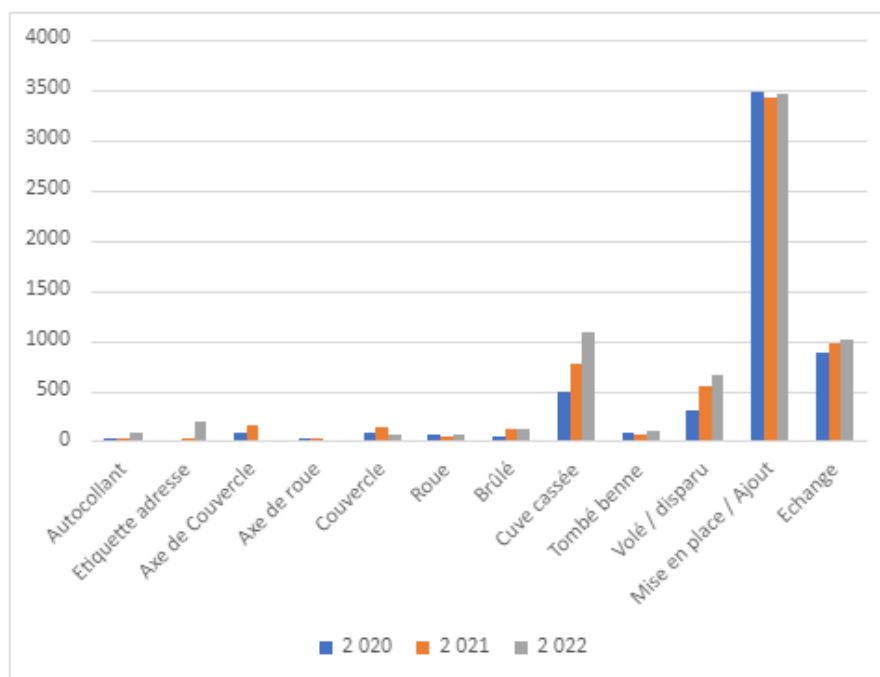
La part de bacs installés pour les professionnels n'est que de 12 %. Dans le dernier paragraphe de ce chapitre 2.1.2 nous ferons un focus sur les activités liés aux services rendus aux professionnels.

Interventions réalisées auprès des différents types de producteurs de déchets

Les interventions sont de 3 types :

- Les interventions de réparation concernent les bacs dont la cuve est en bon état mais d'autres parties détachables du bac sont endommagées. Ce sont les opérations désignant le changement d'un couvercle cassé, changement de l'axe du couvercle, changement des roues ou axe de roues, ajout d'autocollant ou d'étiquette
- Les interventions de remplacement sont celles consistant à remplacer un bac disparu, brûlé, volé ou cassé (cuve), par un autre de volume équivalent.
- Les interventions désignées comme « Mouvement » étant les **ajouts, retraits ou échange** (pour un volume différent) de bacs.

Figure 9 : Nombre et type d'interventions réalisées entre 2020 et 2022 pour tous types de producteur de déchets confondus



On constate que les opérations de mise en place sont celles qui sont les plus nombreuses depuis plusieurs années tandis que les réparations restent peu nombreuses.

Aussi, ce graphique montre que les remplacements de bacs pour motifs de cuves cassées, chute du bac dans la benne ou encore suite à un vol ou une disparition ont augmenté en 2022. Le tableau ci-dessous nous montre que ces interventions ont plus que doublé entre 2020 et 2022.

Tableau 22 : Total des opérations réalisées de 2020 à 2022 pour l'ensemble des producteurs de déchets confondus

	RÉPARTITION	2 020	2 021	2 022
REPARATION	Autocollant	1	2	75
	Etiquette adresse	0	1	190
	Axe de Couvercle	82	151	0
	Axe de roue	33	25	0
	Couvercle	87	140	71
	Roue	63	55	59
Sous total		266	374	395
ECHANGE	Brûlé	55	121	119
	Cuve cassée	484	769	1082
	Tombé benne	82	72	96
	Volé / disparu	312	548	660
Sous total		933	1510	1957
MOUVEMENT	Mise en place / Ajout	3473	3412	3460
	Echange	889	972	1006
Sous total		4362	4384	4466
TOTAL		5561	6268	6818

La collectivité ayant noté ces chiffres a alerté et sensibilisé les prestataires de collectes sur ces chiffres et l'importance de manipuler les bacs avec davantage de soin par les rippers afin de faire diminuer la quantité de bacs abîmés et tombés dans la benne.

On constate également que les opérations de remplacement suite à un vol ont doublé depuis l'année 2020. Remettre l'accent sur le fait de rentrer les bacs après la collecte auprès des particuliers, des gestionnaires d'immeubles et des professionnels pourrait être une piste d'amélioration afin de diminuer les vols et faire des économies quant à la fréquence de remplacement des bacs.

De plus, les interventions pour le remplacement d'un bac en raison d'une cuve cassée sont en augmentation de 41 % par rapport à l'année dernière. Les bacs doivent être protégés des intempéries afin d'éviter l'accélération de leur usure naturelle.

Redevance spéciale sur les déchets industriels banaux

Les communes peuvent mettre en place une redevance spéciale afin de financer la collecte et le traitement des déchets. Elles sont tenues de le faire lorsque ni la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) ni la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) ont été instituées (voir l'article L2333-78 du code général des collectivités territoriales).

« La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) s'applique aux propriétés soumises à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), même dans le cas d'exonérations temporaires. Elle est redevable par le propriétaire ou usufruitier des lieux, qui peut récupérer la somme en cas de location via les charges locatives. La TEOM s'applique également aux fonctionnaires logés dans un bâtiment public, même si celui-ci est exonéré de taxe foncière. »¹

La CACL ayant instauré la TEOM sur l'ensemble de son territoire, elle a fait le choix de mettre en place la redevance spéciale pour les professionnels souhaitant bénéficier du service public de collecte des déchets. Celle-ci est calculée en fonction de l'importance du service rendu, notamment de la quantité des déchets gérés.

Par la délibération de décembre 2010 numérotée 88/2010/CCCL, le conseil communautaire avait validé l'instauration de la redevance spéciale auprès des professionnels. Par cette délibération, il a été défini les types de redevables susceptibles d'être concernés par la redevance spéciale ainsi que le seuil d'application de cette redevance.

Les entreprises, artisans, commerçants, agriculteurs, associations et autres entités de droit privés **qui sont assujettis à la TEOM**, sont susceptibles d'être redevables, dès lors qu'ils dépassent le seuil de gratuité de 1540 L collecté par semaine, autorisé par la collectivité dans le cadre de la gestion de leurs déchets industriels banals assimilables à des déchets ménagers. Compte tenu du seuil évoqué et de la condition obligatoire d'assujettissement à la TEOM, certains producteurs faisant appel aux services de la collectivité pour la collecte de leurs déchets ne sont pas tous redevables.

Par exemple, les associations culturelles bénéficient d'une exonération de la TEOM, notamment lorsqu'elles sont propriétaires², dans ce cas, elles ne sont pas redevables.

Quant aux administrations (collectivités locales et leurs établissements ainsi que pour l'Etat et ses établissements), le tarif de la redevance spéciale est appliqué dès le 1^{er} litre collecté par semaine.

1. Définition du Ministère de l'économie des finances et de la souveraineté industrielle et numérique

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/taxe-redevance-ordures-menageres>

2. Guide pratique pour la gestion et la construction des lieux de culte – Page 56

https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2016/09/gestion_et_construction_des_lieux_de_culte.pdf

Ainsi, la Redevance Spéciale pour les Déchets Industriels et Commerciaux Banals permet la facturation des administrations et des professionnels au juste coût du service rendu. Elle permet de contribuer au financement du service public de collecte et de traitement.

➤ Organisation interne

A ce jour, la collectivité conventionne avec les redevables dès lors que ceux-ci deviennent redevables en dépassant le seuil de gratuité. Cette procédure n'a été appliquée qu'à partir de l'année 2019 suite au passage à la dématérialisation afin de fiabiliser les données.

Par conséquent, il existe encore certains redevables (administrations) qui n'ont pas signé de convention. Mais le service environnement-déchets s'attache à prendre contact avec ces administrations afin de régulariser leur situation.

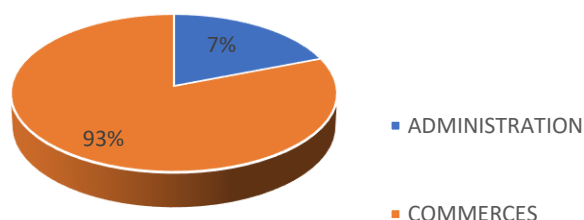
L'outil central nécessaire à la gestion de la redevance reste la plateforme de gestion de bacs fournie par le prestataire de pré-collecte, SULO.

Cette plateforme de suivi et de gestion permet de lister l'ensemble des interventions demandées par la CACL et réalisées par le prestataire titulaire de ce marché. Par cet outil, il est possible d'exporter les statistiques de l'année 2022.

➤ Bacs mis à disposition auprès des professionnels

L'activité des professionnels a nécessité la mise en place de près de 324 bacs de 770 L (bacs de tri et non recyclables confondus). Les volumes les moins distribués en 2022 ont été les 240 L (2) et les 120 L(5), destinés aux professionnels ayant très peu de déchets.

Figure 10 : Répartition du nombre de bacs mis en place en 2022 par catégorie de professionnels



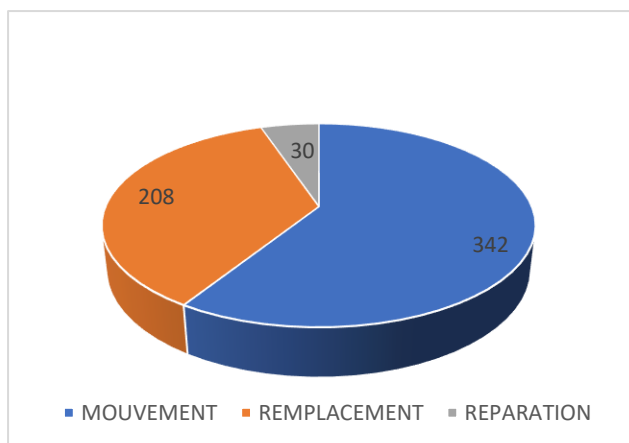
La répartition du nombre de bacs mis en place chez les professionnels indique une répartition inégale entre les commerces et les administrations. La grande majorité des bacs mis en place en 2022 a été faite pour les commerces. Sont comptabilisés également les bacs des professionnels sous le seuil de redevabilité pour la redevance spéciale.

➤ Interventions auprès des

professionnels

Bien que le nombre total de bacs mis en place semble faible, le nombre d'interventions réalisées n'en est pas moins important, comme le montre le graphique ci-dessous :

Figure 11 : Types d'interventions effectuées en 2022 à destination des professionnels



Au total on dénombre 580 opérations réalisées en 2022. Les opérations dites de « mouvement » sont clairement les plus importantes.

Les réparations peuvent être constatés lors de contrôles terrain ou de signalement des usagers.

➤ Facturation des professionnels

La facturation pour la redevance des déchets industriels banals en 2022 c'est 186 factures pour un montant total de 1 180 125 €.

Soit :

- Nombre de factures « administration » : 118 soit 1 014 405 € facturés (86 % du montant total)
- Nombre de factures « commerces » : 68 soit 165 720 € facturés (14 % du montant total)

Le tableau ci-dessous des montants facturés par type de professionnel nous permet de constater une augmentation des sommes de Redevance Spéciale facturées. Pour comparatif, la campagne de facturation de l'année 2021 comportait 178 factures pour un montant total de la campagne de 1 160 160 €.

Tableau 23 : Montants facturés par type de professionnel pour les campagnes de facturation émises entre 2020 et 2022

TYPE PRODUCTEUR	2020	2021	2022
MONTANT FACTURE	1 088 767,50	1 160 160,00	1 180 125,00
ADMINISTRATIONS	859 207 €	984 870 €	1 014 405 €
COMMERCES	229 560 €	175 290 €	165 720 €
RATIO MONTANTS	79 % / 21 %	85 % / 15 %	86 % / 14 %

Pour l'année 2021, 984 870 € étaient facturés à des administrations contre 175 290 € pour des commerces, soit un ratio de 85 % / 15 % pour les montants facturés.

Dans l'ensemble, on observe une augmentation de près de 20 000 € entre la campagne de facturation de 2021 et celle de 2022. Puis une augmentation de près de 125 000 € depuis 2019.

La part facturée aux administrations est en augmentation de 18% depuis 2020, avec en parallèle une baisse de 27 % du montant total facturé aux entreprises. Depuis la pandémie de COVID-19, la situation économique des entreprises a été mise à mal. Les dépenses dues à la gestion des déchets sont vues comme des frais supplémentaires difficilement acceptés par les entreprises. Certains ayant renoncé à prendre un second bac afin d'éviter d'être redevables.

➤ Recouvrement

Le recouvrement est effectué par les agents de la Trésorerie Municipale de Cayenne. Avant 2017, sans aucune équipe affectée à la redevance spéciale au sein de la CACL, le manque de suivi précis que nécessite cette activité avait entraîné une accumulation d'erreurs et d'arriérés à traiter.

Ces retards de traitement dû aux années précédentes lorsqu'aucune équipe de redevance spéciale à la CACL n'avait été formée, ont pu dans une large mesure être rattrapés grâce à une forte collaboration entre les services du trésor public et les service comptabilité et environnement déchets de la CACL.

Une amélioration et une fluidification des procédures internes pour le recouvrement des montants de redevance spéciale (traitement des liquidations et des erreurs de facturation, diminution des temps de traitement, ...) a pu être largement constatées ces dernières années grâce aux actions de collaborations des agents de la Trésorerie et de la CACL.

Tableau 24 : Montant recouvré par campagne de facturation émise entre 2018 et 2022

Année de facturation	Montant facturé de 2018 à 2023	Montant encaissé entre 2018 et 12/05/2023	% recouvré	Reste à recouvrer
2018	1 109 760,00	947 565,00	85,38%	162 195,00
2019*	1 055 201,25	788 110,00	*74,49%	267 688,75
2020	1 088 767,50	695 115,00	63,84%	393 652,50
2021	1 160 160,00	951 186,42	81,99%	208 973,58
2022	1 180 125,00	359 077,50	43,33%	668 805,00
TOTAL	5 594 013,75	3 912 136,42	69,81%	1 681 877,33

** Pour l'année 2019, 2 campagnes de facturation ont été organisés, donc les redevables ont été facturés par semestre. Les résultats présentés pour cette année sont la somme des résultats obtenus pour les 2 campagnes de facturation. Le pourcentage recouvré est une moyenne des pourcentages recueillis pour les 2 campagnes*

Conformément au tableau des montants recouverts par campagne émise entre 2018 et 2022, en moyenne sur ces 5 dernières années le taux de recouvrement est environ de 70%.

Ainsi, on note un fort taux de recouvrement pour la campagne annuelle de 2021 de 81,99 %. La facturation 2022 est produite en début d'année 2023. Le recouvrement mené par le trésor public pour la campagne de 2022 est en cours.

La campagne 2022 atteint son montant record grâce aux effort déployés par l'équipe technique redevance spéciale du service environnement-déchets ainsi que la bonne collaboration

interservices.

Afin d'améliorer les capacités de recouvrement, l'équipe redevance spéciale a œuvré pour l'intensification des contrôles de différentes sortes :

- Contrôles inopinés : afin de vérifier la bonne utilisation des bacs
- Contrôle annuel réalisé chez les redevables : permettant de suivre l'évolution du besoin et la mise à jour des données
- Contrôle de la base de données

Ce dernier contrôle a été capital pour l'efficacité du recouvrement. Etant donné les fluctuations du tissu économique suite à la crise sanitaire de COVID-19, il a fallu remettre à jour la base de données et consolider les informations déjà en notre possession. Une corrélation entre les données terrain (nombre de bacs réellement en place) et les données informatiques a permis de mettre en lumière les modifications à effectuer pour mettre à jour la base de données.

On note un fort taux de recouvrement pour la campagne annuelle de 2021 de 81,99 %. La facturation 2022 est produite en début d'année 2023.

Le recouvrement mené par le trésor public pour la campagne de 2022 est en cours.

Toutefois, on peut noter les points de vigilance et d'améliorations suivants :

- Contractualisation par convention à intensifier : pour les administrations afin de faciliter la communication avec ces structures et avoir dans la base de données le nom du contact approprié (la dématérialisation a mis en relief de nouvelles données à posséder et changeante parfois pouvant bloquer la facturation > code engagement et code services)
- Intensifier les contrôles inopinés pour les entreprises du territoire
- Sensibiliser au tri de manière plus intensive, à la bonne utilisation du bac jaune pour une meilleure gestion des déchets au niveau des professionnels
- Poursuivre régulièrement une mise à jour de la base de données pour une facturation exacte

2.1.3 La collecte des encombrants et des déchets verts

La collecte des encombrants et déchets verts des ménages est assurée par la CACL dans la limite de 3m³.

Ne sont pas pris en charge par le service les déchets suivants :

- Les VHU (Véhicules Hors d'Usage)
- La ferraille en quantité
- Certains déchets spécifiques de professionnels (ex : réfrigérateurs professionnels, etc.)

Les déchets verts et les encombrants sont collectés une fois par mois sur le territoire avec une collecte hebdomadaire uniquement pour le centre-ville de Cayenne.

Des collectes renforcées au grappin sont mises en place en soutien des communes dans leur mission de salubrité publique au niveau de certains quartiers problématiques et zones d'habitat informel. Ces collectes ont néanmoins un coût organisationnel et financier car ces points ne font qu'augmenter sans que cela n'ait un effet à terme sur les comportements des contrevenants.

Sur certains secteurs densément peuplés où la collecte des déchets ne peut être réalisée en porte-à-porte en raison des contraintes d'accès, le service a fait le choix de mettre des bennes amovibles de 15m³ minimum afin de pouvoir évacuer un maximum de déchets. Le surplus de déchets est récupéré au grappin.

Moyens affectés à la collecte

Les véhicules sont adaptés à la collecte des objets encombrants et des déchets verts : camions à grue avec grappin et benne ouverte à l'arrière ;

Les équipes comprennent 2 agents : 1 chauffeur et 1 agent chargé du nettoyage des points de dépôts après collecte ;

Les 3 marchés pour la collecte des encombrants et des déchets verts prenant fin au 31 mars 2022, ils ont été renouvelés pour 5 ans (notification en décembre 2021) avec un démarrage des prestations au 1^{er} avril 2022 (voir dimensionnement dans les tableaux ci-dessous)

**Tableau 25: Récapitulatif de l'organisation des prestataires par lot
du 1er janvier 2022 au 31 mars 2022 pour les encombrants/déchets verts**

	Titulaire du marché en cours	Moyens matériels	Durée du marché
Cayenne (hors zones Collery)	Lot 1 : Transports R. Prévot	5 camions grappin 19T	Début d'exécution le 01/09/2015 au 31/03/2022
Rémire-Montjoly	Lot 3 : Matoury Espaces Verts	5 camions grappins 19T	Début d'exécution le 01/09/2015 au 31/03/2022
Roura			
Matoury Sud			
Matoury Nord	Lot 2 : Guyanet Environnement	2 camions grappin 26T	Début d'exécution le 01/09/2015 au 31/03/2022
Macouria/ Montsinéry-T.		1 camion grappin 19T	

**Tableau 26 : Organisation des prestataires par lot à compter du 1er avril 2022
pour les encombrants/déchets verts :**

	Titulaire du marché en cours	Moyens matériels	Durée du marché
Cayenne (hors zones Collery, Rémire-Montjoly ouest)	Lot 1 : TRANSPREV COLLECTE	5 camions grappin 19T	Début d'exécution le 01/04/2022 au 31/03/2027
Matoury Nord	Lot 2 : MATOURY ESPACES VERTS	5 camions grappin 19T	Début d'exécution le 01/09/2015 au 31/03/2022
Macouria/ Montsinéry- Tonnegrande		1 camionnette	
Rémire-Montjoly	Lot 3 : GUYANET ENVIRONNEMENT	3 camions grappins 26T	Début d'exécution le 01/09/2015 au 31/03/2022
Roura			
Matoury Sud			

2.1.4 Les collectes spécifiques

En raison des particularités du territoire et des habitudes des administrés, le service a dû mettre en place des collectes spécifiques pour éviter des problèmes de salubrité.

Collecte de ferraille

Les déchets ferreux n'étant pas considérés comme déchets ménagers, ils ne peuvent pas être récupérés par le service lors des opérations de collecte « normales », c'est-à-dire avec les déchets encombrants. Ces déchets ferreux sont en outre refusés à l'ISDND des Maringouins. Les opérateurs sont alors contraints de trier les déchets ferreux dans les dépôts de déchets afin de les collecter ultérieurement.

Aussi pour éviter que des personnes déposent de nouveau des déchets au niveau de ces dépôts de ferraille, le service assure un enlèvement régulier (environ 1fois/mois) sur les points de dépôt récurrents. Des bons de commandes sont passés régulièrement auprès de la société Métal recycling Guyane pour le traitement de ce type de déchets. Aussi, la société MRG a facturé le service pour environ 8000 € pour le traitement de la ferraille sur leur site de Degrad des Cannes.

Transport Fluvial des ordures ménagères de Favard

En raison de son statut de site isolé et des problèmes d'accès récurrents dus à l'état de la piste menant à la route de l'Est, le village amérindien de Favard fait l'objet depuis 2021 d'une collecte particulière afin d'évacuer la totalité des déchets du site. Les bacs OMr collectifs mis à disposition au niveau du village sont régulièrement ramenés par barge au niveau du débarcadère du pont de Roura (rotation tous les 10 jours environ) où ils sont collectés suivants les jours inscrits au calendrier de collecte. Des bacs vides sont amenés au village par le bargier dans le cadre de cette rotation.

Une étude est en cours afin d'analyser la quantité et le type de déchets sur site permettant d'optimiser les rotations et d'instaurer un tri des déchets à la source. Cette prestation est réalisée par bon de commande pour une valeur d'environ 80 000€ par an pour 36 collectes/an, soit le même montant qu'en 2021.

2.1.5 Contrôle du service de collecte en porte-à-porte

Contrôle des prestations

Le contrôle des prestations est effectué en deux phases :

- Contrôle des prestations via un suivi GPS
- Contrôle des prestations sur le terrain qui portent à la fois sur les prestations non exécutées et sur les prestations exécutées pour en mesurer la qualité.

Les contrôles sont principalement orientés vers les secteurs susceptibles d'être non terminés et nécessitant un rattrapage. Les secteurs complets font l'objet d'un contrôle sur la qualité des prestations. Ils sont réalisés par des contrôleurs environnement qui sont au nombre de 6 et travaillent généralement en binôme (1 binôme par lot, 3 lots géographiques).

Les principaux problèmes rencontrés sont de l'ordre de l'accessibilité des voiries (état des voiries, élagage, réseau EDF/Télécom trop bas, stationnement...). Des problèmes techniques sont également rencontrés au cours de l'année, toutefois le matériel de réserve permet d'assurer les collectes de rattrapages des tournées non achevées.

Contrôle des usagers

Un des objectifs prioritaires est la communication auprès des usagers sur les raisons de non collecte (flyers distribués dans les boîtes aux lettres).

Le contrôle des usagers est nécessaire au vu du fort taux d'incivilités constatées : bacs non remisés au domicile, encombrants/déchets verts présentés sans respect du calendrier.

Ce contrôle s'effectue en deux phases :

- contrôle des usagers par les agents contrôleurs de la CACL seuls,
- contrôle des usagers en compagnie des services de Police Municipale ou des services techniques.

Le contrôle des usagers permet de les sensibiliser au respect des jours et conditions de collecte en distribuant un avertissement leur donnant un délai (24 heures) pour remisier les déchets mal présentés. Passé ce délai, l'utilisateur est alors contrôlé à nouveau en compagnie de la Police Municipale pour constater le remisage des déchets ou réprimander le contrevenant n'ayant pas respecté l'avertissement qui lui a été remis. Il est important de noter que la verbalisation est du ressort des communes disposant du pouvoir de Police du Maire. L'implication dans la répression des usagers diffère d'une commune à l'autre. Les résultats des interventions de police induisent un meilleur respect des règles de présentation des déchets.

Quelle que soit l'origine des contrôles (contrôleurs CACL seuls ou en collaboration avec les

services de police ou les services techniques des communes) et qu'elles que soient les zones du territoire, **les anomalies constatées concernent essentiellement le non-respect des jours de collecte des encombrants et des déchets verts.**

Malgré la diffusion des calendriers de collecte, la communication associée, le passage des contrôleurs et des ambassadeurs, les jours de collectes ne sont pas systématiquement respectés par les usagers.

Une partie des contrôles programmés sont annulés sur désistement des Polices Municipales ou de la CACL. La majorité des contrôles sont toutefois réalisés.

Le nombre de foyers sensibilisés est directement lié au nombre de contrôles réalisés, toutefois il apparait une forte disproportion dans les suites données aux constats d'infraction selon les communes.

Afin de réduire les incivilités, la CACL intensifie les contrôles conjoints avec les Polices Municipales. La répression des récidives semble être un passage nécessaire afin de réduire les actes d'incivilité.

2.1.6 Les ambassadeurs du tri

Les ambassadeurs du tri ont pour mission de réaliser une communication de proximité, de sensibiliser au geste de tri et de contrôler le bon tri dans le bac jaune. Ils assurent aussi des animations lors des visites du centre de tri et des suivis de collecte du bac jaune.

Les ambassadeurs peuvent participer à tout type de manifestation ou évènement autour de la gestion des déchets ou de l'environnement en général. Ils ont surtout une action ciblée de proximité en particulier vers les jeunes publics (interventions scolaires, participation aux visites du centre de tri) ou des habitants de la CACL au quotidien (appels téléphoniques ou flyers en cas de bac refusé à la collecte).

Ils peuvent également réaliser des contrôles de prestations collecte des recyclables en vérifiant si les circuits de collecte ont bien été réalisés et si les adhésifs « refus de collecte » ont bien été apposés par les prestataires de collecte sur les bacs 'dans le cas où ils sont souillés. Ils sont actuellement au nombre de 4 dans le service.

VISITES CENTRE DE TRI (voir chapitre traitement)	INTERVENTIONS SCOLAIRES	MANIFESTATIONS DIVERSES	CONTRÔLES DE COLLECTE
16 sur 18	7	22	12

On peut observer que le nombre de contrôle de collecte (suivi du camion) a fortement diminué, en raison de l'horaire de démarrage des tournées (2h00 du matin). La plupart de

ces contrôles ont eu lieu sur la ville de Cayenne où les camions peuvent démarrer plus tard. Le nombre de visites auxquelles ont participé les ambassadeurs ont également augmenté, probablement en raison du retour à la normale après l'épidémie de Covid-19.

2.1.7 Bilan

Points forts

- Suivi des collectes via GPS bien adapté au contrôle des prestations en 1er niveau ;
- Conteneurisation de l'ensemble des communes améliorée par la poursuite de la dotation gratuite sans caution et par des opérations de dotation massives sur les nouvelles zones ouvertes à la collecte (Soula, Concorde, etc...) ;
- Des habitants qui connaissent mieux le calendrier de collecte des bacs.

Points à améliorer

- Comportement incivique d'une partie des administrés (dépôts de vrac et sacs à côté des bacs, agression verbale et parfois physique des équipes de collecte) ;
- Secteurs de collectes inaccessibles du fait de l'absence de route carrossables : collecte en point de regroupement et formation de dépôts sauvages ;
- Nouveaux lotissements ou résidences créées avec des aires de retournement étroites ou des sites de dépôts de déchets en entrée de résidence ;
- Dégradation des voies de collecte, manque d'élagage notamment sur les voies privées ;
- Pannes, casses fréquentes impactant le service public rendu.
- Peu de verbalisation d'usagers ne respectant pas le règlement de collecte (respect des jours de collecte essentiellement) mais également concernant le brûlage de déchets.
- Vols de bacs récurrents sur certains points, ce qui accentue les problèmes d'incivilités.
- Nombreux dépôts sur des terrains privés non clôturés.

2.1.8 Avis sur les dossiers de permis de construire

Les services de la CACL sont sollicités pour avis concernant les sujets suivants :

- l'assainissement,
- les eaux pluviales
- les déchets

Malheureusement, l'avis concernant la collecte des déchets est aujourd'hui facultatif.

Les mairies recevant des demandes permis de construire notamment pour les grands ensembles d'habitants collectifs ou individuels peuvent solliciter l'avis de la collectivité sur les aménagements prévus pour la collecte des déchets, présentés dans les projets qu'elles reçoivent.

Les permis de construire et l'ensemble des pièces du dossier sont analysées par le service environnement-déchets afin de déterminer si les dispositions présentées sur les plans fournis sont conformes à celles requises pour un raccordement à la collecte des déchets en bonne et due forme.

La chargée de mission en charge de la rédaction des réponses aux avis analyse les pièces et demande d'avantage d'informations au demandeur lorsque c'est nécessaire.

Quelques chiffres enregistrés pour l'année 2022 en lien avec cette mission :

- 11 dossiers de permis de construire traités
- Uniquement en provenance de la mairie de Rémire-Montjoly

L'importance de consulter le guide des aménageurs doit toutefois être rappelé aux mairies afin d'éviter que des installations non conformes à celles évoquées dans ce guide voient le jour.

En effet, le non-respect de ces dispositions pourrait engendrer des complications pour la mise en place des collectes des déchets (dépôts sauvages, manque de place pour la collecte, pas d'aire de retournement...)

2.2 LA COLLECTE DU VERRE

La collecte du verre est réalisée de 3 manières différentes sur le territoire de la CACL :

- Collecte par apport volontaire dans environ 310 bornes à verre ou points d'apport volontaire (décembre 2022)
- Collecte en porte à porte 1 fois par semaine dans environ 300 bacs roulants mis à disposition des gros producteurs (restaurants, bars, ...)
- Collecte par apport volontaire dans une benne dédiée au verre à la déchetterie (abordé dans la partie 4 Traitement)

2.2.1 Collectes des bornes à verre (BAV)



Borne à verre en plastique recyclé



Borne à verre en métal

En 2021, on comptait 270 points d'apport volontaire sur le territoire de la CACL.

Au 31 décembre 2022, 310 bornes sont en service, soit 40 bornes supplémentaires. Cette densification est réalisée dans le cadre d'une convention avec l'éco-organisme CITEO qui prend en charge 90% du montant unitaire de la borne.

La volonté de la collectivité est de mener un travail d'analyse des tonnages obtenus, de la vitesse de remplissage et de procéder au redéploiement des bornes et à leur densification pour que celles-ci soient optimisées sur le territoire en fonction des besoins et de la demande.

Après achèvement de l'ancien marché, un nouveau prestataire a été désigné suite aux procédures de mise en concurrence par prestation de service. Au 1er Janvier 2017, le nouveau prestataire MGT a démarré le marché de collecte des bornes d'apport volontaire pour le verre. Une collecte dès 80% de remplissage est exigée au prestataire de collecte afin de prévenir les débordements.

Les tonnages collectés varient énormément par conteneur et au cours de l'année.

Certains conteneurs sont à peine utilisés, même en zone urbaine, avec des performances faibles sur l'habitat collectif social.

Figure 12 : Évolution des tonnages collectés dans les bornes à verre de 2018 à 2022

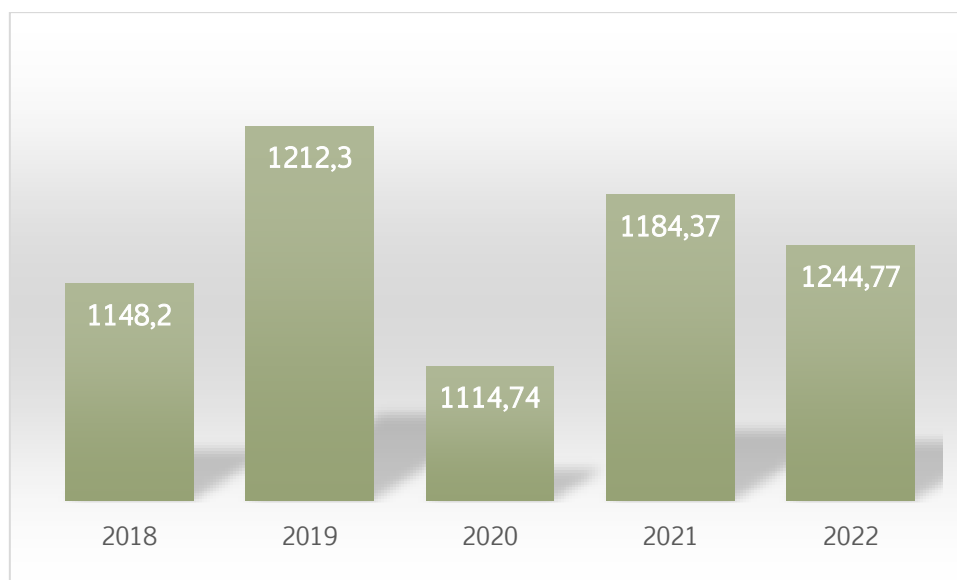
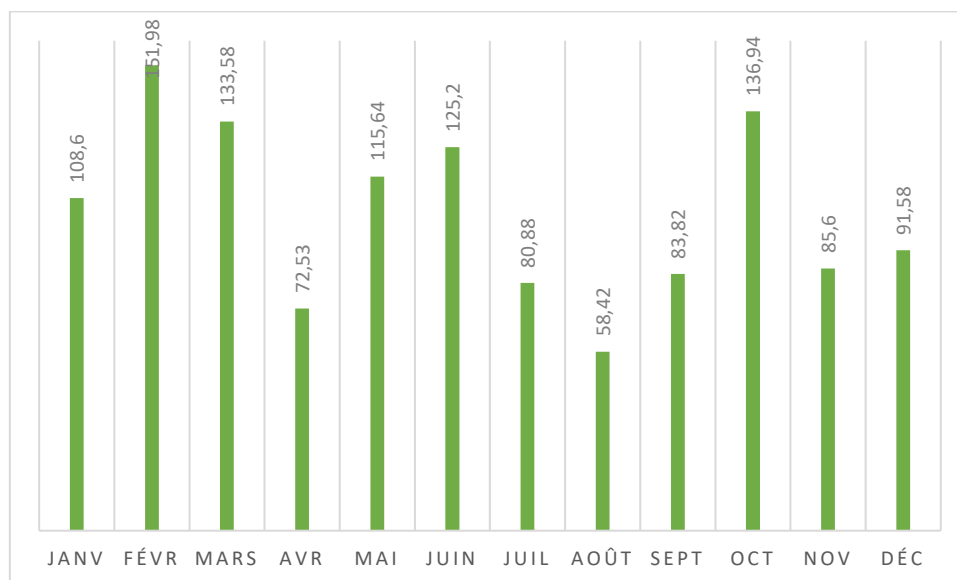


Figure 13 : Evolution des tonnages mensuels BAV au cours de l'année 2022



On constate une diminution du tonnage capté en apport volontaire malgré la densification du réseau de bornes à verre. Les faibles performances des bornes situées à proximité d'habitat vertical (environ 35% des logements sur la CAACL), d'habitat populaire expliquent ces données. Le service prévoit d'accentuer la communication sur le geste de tri afin d'améliorer les résultats. Une hausse des tonnages captés est visible en période de fêtes.

2.2.2 Collectes des bacs à verre de professionnels



Bac à verre operculé

Le service environnement-déchets propose à certains commerçant générant beaucoup de déchets en verre de disposer de bacs individuels operculés de 360L pour la collecte du verre. A ce jour cette collecte est réalisée uniquement sur les communes de Cayenne, Rémire-Montjoly et Matoury en raison du nombre important de producteurs (restaurateurs, snacks, etc) et dans le but d'optimiser la tournée des camions.

Ce service est réalisé depuis le 1^{er} Juillet 2022 par la société TRANSPREV SERVICES qui collecte ces bacs les mercredis et jeudis à partir de 12h00. Le contenu des bennes est déposé au niveau du site d'Eiffage, Route de Degrad des Cannes, face à l'ISDND des Maringouins. En 2022, environ 140T de verre ont ainsi été collectés, soit un tonnage en hausse de 25% par rapport à 2021 (environ 112T). Cette augmentation s'explique sûrement par un retour à la normale post-Covid du secteur de la restauration.

2.2.3 Collectes du verre en déchetterie

Ce point est développé au chapitre 2.4.

2.3 LA COLLECTE DES HUILES DE VIDANGES, DES FILTRES SOUILLES ET DES BIDONS SOUILLES

Depuis 2020, seules les déchetteries disposent de bornes pour la récupération des huiles de vidange. Les autres points de collecte ont été supprimés car leur emplacement ne permettait pas une collecte efficace.

2.4 LES DECHETTERIES INTERCOMMUNALES

Une déchetterie est un « *espace aménagé, gardienné, clôturé où les particuliers peuvent déposer gratuitement leurs déchets occasionnels* » (ADEME).

La Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) est équipée de deux déchetteries :

- La déchetterie de Rémire-Montjoly ;
- La déchetterie de Cayenne.

2.4.1 La déchetterie de Rémire-Montjoly



Photo : Entrée de la déchetterie de Rémire-Montjoly

Caractéristiques

La déchetterie à Rémire-Montjoly, ouverte depuis 2002, est située sur la départementale 23 (route de Dégrad-des-Cannes), à proximité du rond-point Adélaïde Tablon.

Il s'agit d'une déchetterie à quai couvert, qui comprend :

- Huit bennes destinées à la collecte du bois, des déchets verts, des gravats, des encombrants, des cartons, du verre et de la ferraille.
- Une zone dédiée en haut de quai pour le dépôt des déchets spécifiques avec :
 - o Un comptoir et divers contenants pour le dépôt des déchets ménagers spéciaux (DMS) ;
 - o Un bac pour le dépôt des petits appareils électriques et électroniques en mélange (PAM/DEEE) ;
 - o Un bac pour le dépôt des objets réparables/réemployables (recyclerie textiles, livres...) ;
 - o Une borne de récupération des huiles de vidange (accueillant également les bidons souillés) ;
 - o Une borne pour la collecte des huiles de friture ;
- Une zone dédiée en bas de quai :
 - o Un local DMS sécurisé, non accessible au public dans lequel sont stockés les DMS collectés sur le comptoir par les agents d'exploitation ;
 - o Un container non accessible au public dans lequel sont stockés les petits appareils électriques et électroniques (PAM/DEEE) par les agents d'exploitation ;
 - o Un container non accessible au public dans lequel sont stockés les objets réparables/réemployables (Recyclerie textiles, livres...) par les agents d'exploitation ;
 - o Un container pour le dépôt des gros appareils électriques électroniques (GEM/DEEE) par le public.

Historique

En novembre 2008, des travaux d'aménagement de la déchetterie ont permis de :

- Disposer des 4 nouveaux conteneurs de stockage ;
- Sécuriser le site (garde-corps, signalétique...).

En 2010, une borne de récupération des huiles de vidange (accueillant également les bidons souillés) a été installée sur le site.

Depuis 2012, une borne pour la collecte des huiles de friture a également été mise en place et permet une meilleure gestion de ces déchets. Cette borne a été remplacée en 2020.

En juin 2012, une aire bétonnée a été aménagée pour l'accueil des bennes tampons (bennes supplémentaires disposées pendant les périodes d'affluence).

En 2018, afin de renforcer la sécurité du site, régulièrement visité par des chiffonniers, la clôture grillagée a été remplacée par un mur de 3 mètres de haut, surmonté de barbelés. Les serrures des containers ont également été renforcées.

Déchets n'étant plus acceptés

- Pneumatiques

Compte-tenu de l'obligation de reprise des pneumatiques usagés par les revendeurs, ces déchets ne sont plus acceptés à la déchetterie depuis 2014 (Article R543-142 du Code de l'Environnement).

- Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)

Compte-tenu des risques de stockage des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) des patients en auto-traitement en déchetterie, cette collecte n'a pas été mise en place.

- Papiers

La benne papiers-cartons qui existait en déchetterie ne suivait pas la chaîne de tri classique au centre de tri. Afin d'alimenter la presse à balles, cette benne demandait un travail de tri au sol au préalable permettant de séparer le papier du carton. Suite aux difficultés de tri rencontrés par le centre de tri pour effectuer cette opération, la benne papiers-cartons de la déchetterie a été dédiée aux cartons uniquement au mois de septembre 2016 (en priorité cartons volumineux ne pouvant pas être déposés dans le bac jaune). Les papiers pouvant être déposés directement dans leurs bacs jaunes par les usagers.

Exploitation

La déchetterie de Rémire-Montjoly est exploitée dans le cadre d'un marché public de prestations de service, du 1^{er} janvier 2022 au 31 octobre 2024. L'exploitant sur cette période est la société OPTIM'OM.

2.4.2 La déchetterie de Cayenne



Photo : Casiers couverts de la déchetterie de Cayenne

Caractéristiques

La déchetterie à Cayenne a ouvert ses portes le 1^{er} octobre 2020. Elle est située dans la Zone d'Activités Economiques (ZAE) de Galmot sur la commune de Cayenne.

Il s'agit d'une déchetterie à plat, qui comprend :

- Une zone dédiée au dépôt des déchets spécifiques avec :
 - o Un container pour le dépôt des petits appareils électriques et électroniques en mélange et Gros électroménagers (DEEE) ;
 - o Un container pour le dépôt des objets réparables/réemployables (recyclerie textiles, livres...) ;
 - o Un comptoir pour le dépôt dans divers contenants des déchets ménagers spéciaux (DMS) ;
 - o Un local DMS sécurisé, non accessible au public dans lequel sont stockés les DMS collectés sur le comptoir par les agents d'exploitation ;
 - o Une borne de récupération des huiles de vidange (accueillant également les bidons souillés) ;
 - o Une borne pour la collecte des huiles de friture ;
- 7 casiers couverts pour le dépôt au sol du bois, des déchets verts, des gravats, des encombrants, des cartons et de la ferraille. Ces déchets sont par la suite mis en bennes par les agents d'exploitation après avoir vérifié le respect des consignes de tri ;
- Une borne à verre à grande ouverture pour un dépôt en grande quantité.

Exploitation

La déchetterie de Cayenne est exploitée dans le cadre d'un marché public de prestations de service, du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2024. L'exploitant actuel est la société OPTIM'OM.

2.4.3 Les caractéristiques communes aux deux déchetteries

Horaires d'ouverture

Les déchetteries de Rémire-Montjoly et de Cayenne sont ouvertes 7 jours sur 7, du lundi au samedi de 8 heures à 18 heures et le dimanche de 8 heures à 14 heures.

Publics acceptés

Le public accepté (dans la limite de 5 m³) par jour, comprend :

- Les particuliers résidant sur la CACL à titre gratuit ;
- Les professionnels de la CACL contre paiement au mètre cube (tarifs définis dans les règlements intérieurs).

Déchets des professionnels (collectivités, sociétés et associations)

Sont acceptés les dépôts suivants : ferrailles, gravats, encombrants, cartons et bois.

Les batteries, déchets verts, DMS et DEEE des professionnels ne sont pas acceptés afin de limiter les débordements de bennes. Ils doivent diriger leurs déchets directement vers les centres de traitement ou se rapprocher des éco-organismes compétents.

Les quantités importantes de cartons (et autres recyclables) peuvent être apportées directement au centre de tri par les professionnels.

Eco-organismes

Des contrats avec les éco-organismes sont signés avec la CACL dans le domaine de la récupération en déchetterie des :

- DEEE : ECOSYSTEM
- Piles : SCRELEC
- Lampes Basse Consommation et néons : RECYLUM
- Déchets Ménagers Spéciaux : ECODDS
- Mobilier de maison : ECO-MOBILIER :

Une convention avec l'éco-organisme ECO-MOBILIER a été signée fin 2021. Une phase opérationnelle a débuté en novembre 2022 à la déchetterie de Cayenne.

Les déchets spécifiques non pris en charge par les Eco-organismes à ce jour, font l'objet d'un marché de collecte auprès des 2 déchetteries. Il s'agit des :

- Cartouches d'encre,
- Batteries automobiles,
- Huiles alimentaires,
- Huiles de vidange et de leurs bidons souillés.

La société SGVD est actuellement titulaire de ces 4 lots dans le cadre d'un marché de prestations de service du 1^{er} août 2021 au 30 septembre 2024.

Réparation/réemploi

La CACL a signé des conventions avec plusieurs structures de réparation/réemploi pour la récupération gratuite en déchetterie (associations, auto-entrepreneurs...).

Ces conventions exigent que la structure soit formalisée, s'engage à récupérer régulièrement les objets qui lui sont autorisés, dispose d'un local pour la réalisation de son activité et ait une gestion optimisée des déchets produits par son activité.

Les structures en convention en 2022 sont les suivantes :

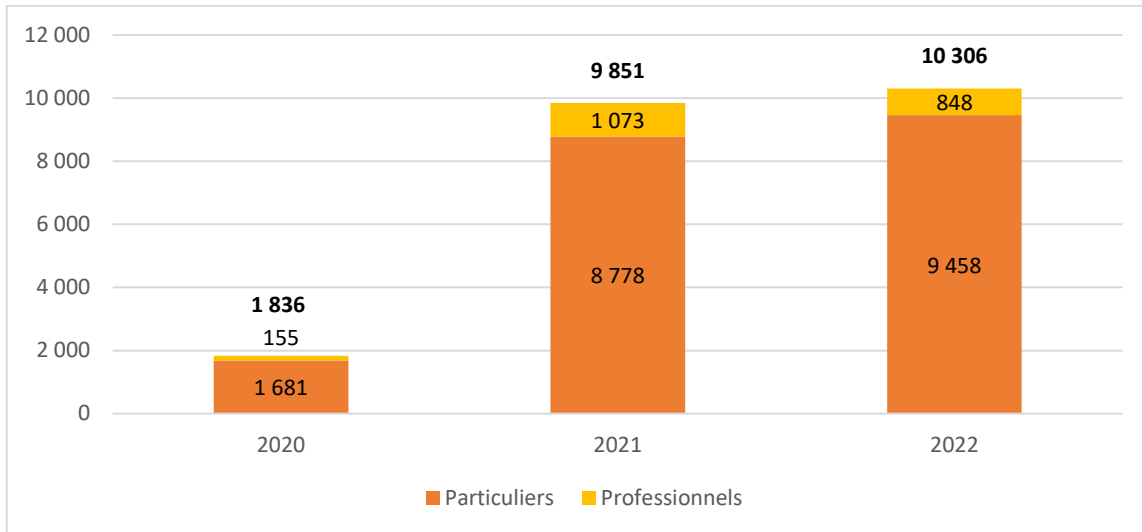
- ERS : gros et petit électroménagers (réfrigérateurs, lave-linge, micro-ondes...);
- RANJE TO BISIKLET : vélos (entier ou carcasses, pièces détachées) ;
- La librairie la CAS'A BULLES : livres ;
- L'association SYMBIOZ : encombrants, ferraille, objets pour réparation/réemploi ...

Fréquentation

Lors de la construction de la déchetterie de Cayenne il a été mis en place un système de contrôle d'accès des véhicules avec un lecteur de plaques d'immatriculation. De ce fait, un suivi de la fréquentation est réalisé.

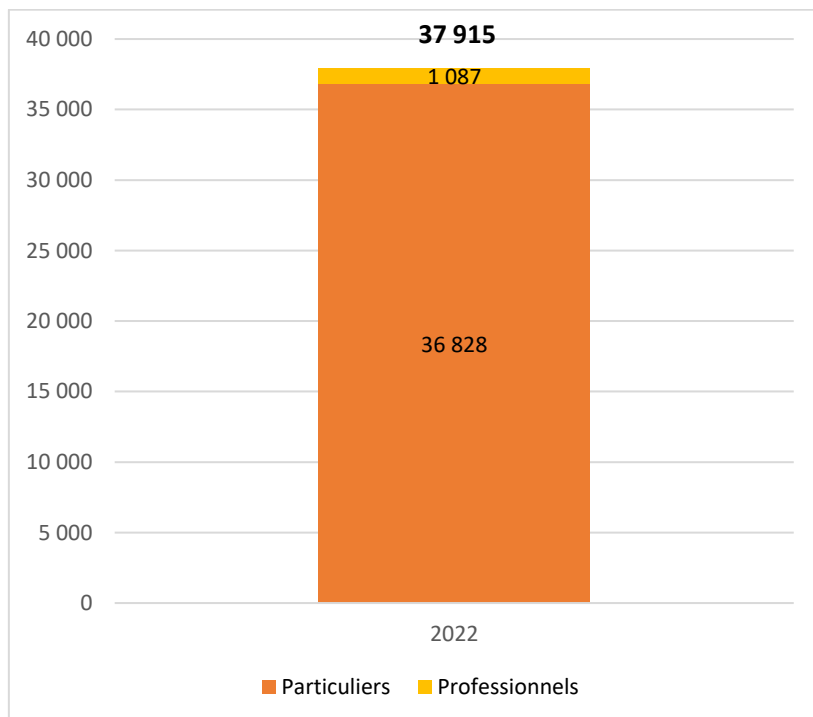
En 2022, 10 306 entrées ont été comptabilisées, soit une légère hausse de + 5% par rapport à 2021. 92% des entrées concernaient des particuliers (contre 89% des entrées en 2021) et 8% des professionnels.

Figure 14 : Evolution de la fréquentation annuelle de la déchetterie de Cayenne



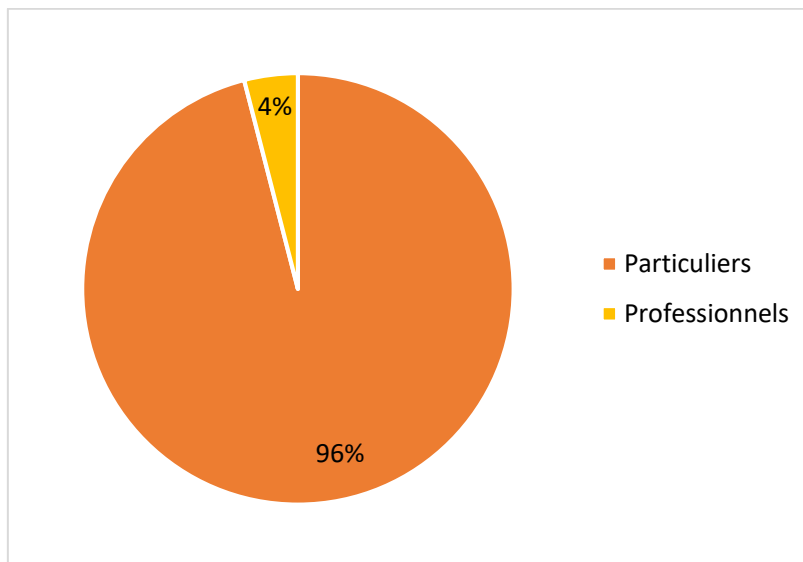
Ce suivi de la fréquentation est non informatisé à la déchetterie de Rémire-Montjoly. Il a été mis en place lors du renouvellement du marché, soit en 2022. 37 915 entrées ont été comptabilisées, ce qui représente 97% de particuliers et 3% de professionnels.

Figure 15 : Fréquentation annuelle de la déchetterie de Rémire-Montjoly



Au total, 48 221 entrées ont été comptabilisées au sein des déchetteries de la CACL. Cela représente 96% de particuliers (46 286) et 4% de professionnels (1 935).

Figure 16 : Répartition de la fréquentation par type d'usagers en 2022

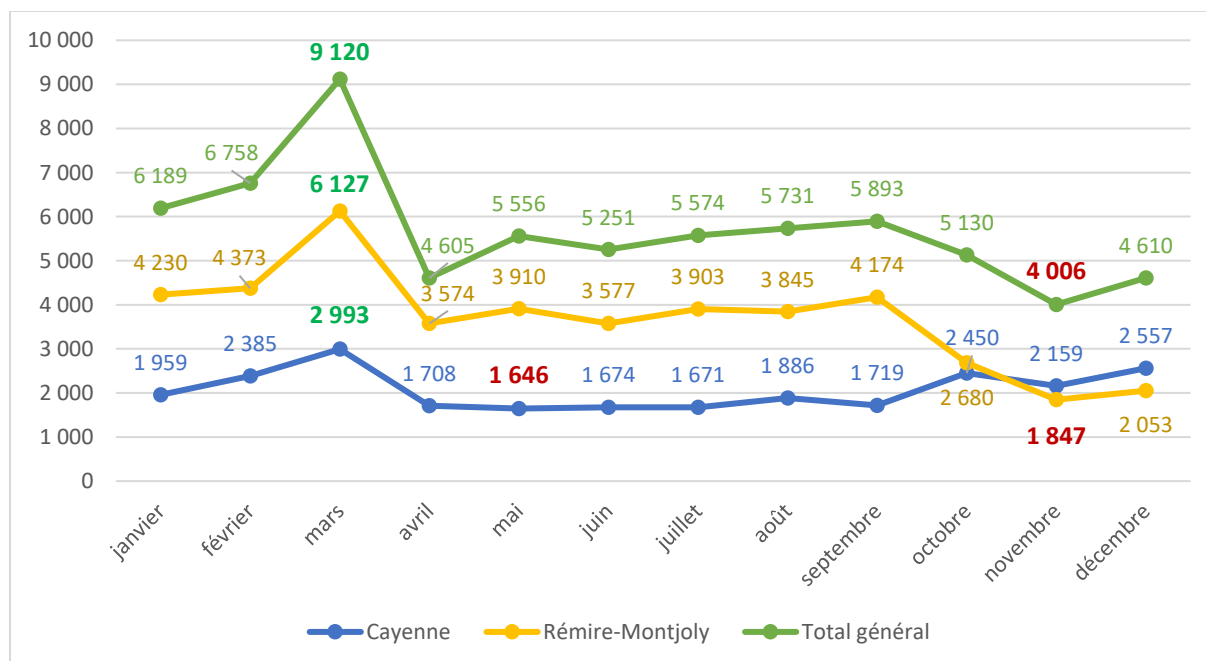


En 2022, le mois de mars a enregistré le plus d'entrées dans l'ensemble des déchetteries avec :

- 6 127 entrées à la déchetterie de Rémire-Montjoly ;
- 2 993 entrées à la déchetterie de Cayenne.

La répartition de la fréquentation mensuelle par particuliers et professionnels est consultable à l'annexe 1.

Figure 17 : Evolution mensuelle de la fréquentation en 2022 par déchetterie



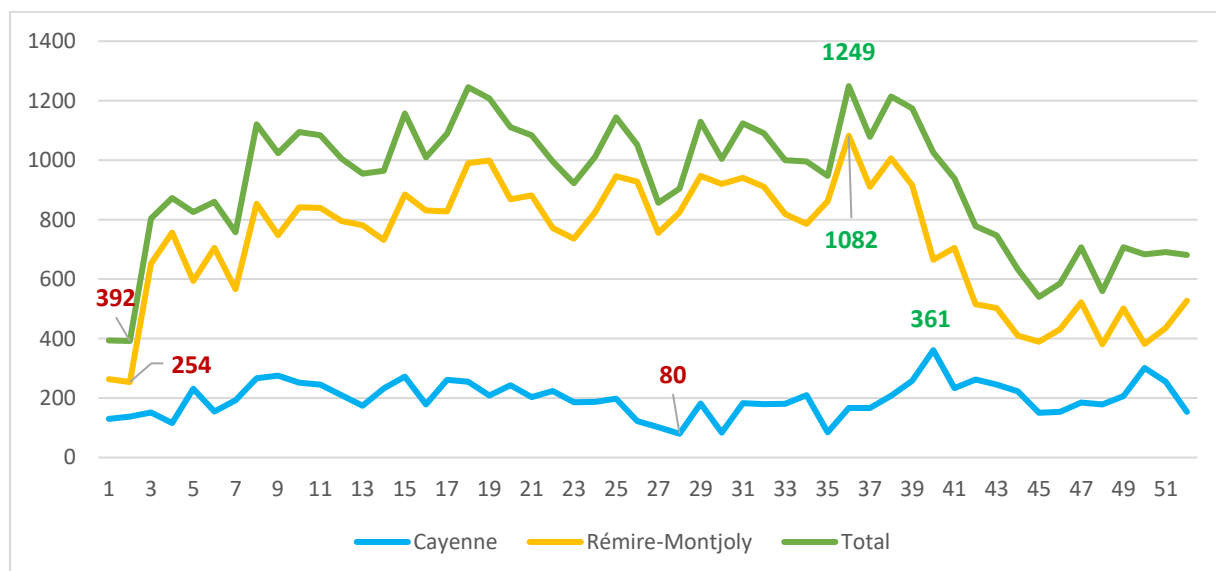
En analysant la fréquentation hebdomadaire, le pic global a été atteint à la semaine 36 avec 1 249 entrées dans les déchetteries :

- 167 entrées à la déchetterie de Cayenne. La plus haute fréquentation a été observée à la semaine 40 avec 361 entrées ;
- 1 082 entrées à la déchetterie de Rémire-Montjoly.

Inversement, la fréquentation hebdomadaire a été le plus faible à la semaine 2 avec 392 entrées dans les déchetteries :

- 138 entrées à la déchetterie de Cayenne mais les plus faibles entrées ont été constatées à la semaine 28 avec 80 entrées ;
- 254 entrées à la déchetterie de Rémire-Montjoly.

Figure 18 : Evolution hebdomadaire de la fréquentation en 2022 par déchetterie



A noter, des usagers accèdent aux déchetteries via d'autres modes de transport : à pieds, à vélo ou en transport en commun (bus).

2.4.4 La sensibilisation

Des visites des déchetteries sont organisées à destination du public (scolaires, universités...) ou sur demande.

En 2022, le nombre de visites à la déchetterie de Rémire-Montjoly est resté stable (4 visites) pour 54 visiteurs (+23 % : 44 visiteurs en 2021). Quant à la déchetterie de Cayenne 2 visites ont été réalisées (-33% : 3 visites en 2021) avec 23 visiteurs (+15% : 20 visiteurs en 2021).

2.4.5 Analyse des tonnages collectés

En 2022, 6 243 tonnes de déchets ont été collectés dans les déchetteries (hors déchets destinés à la réparation ou au réemploi provenant des ressourceries), soit une augmentation de 15% par rapport à 2021 (5 452 tonnes).

Le **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** suivant présente les tonnages collectés par types de déchets et les filières de valorisation pour chaque déchetterie.

Tableau 27 : Synthèse des tonnages réceptionnés en 2022 dans les déchetteries

	Déchetterie Rémire-Montjoly		Déchetterie Cayenne		Filière
	Tonnages 2022	Evolution 2021	Tonnages 2022	Evolution 2021	
Encombrants	1 319	+3%	528	+96%	Enfouissement à l'ISDND des Maringouins
Cartons	95	+10%	69	+31%	Centre de tri Ekotri : tri et export pour recyclage
Gravats	559	-0,5%	340	+35%	Enfouissement à l'ISDND des Maringouins
Bois	805	+8%	294	+23%	Enfouissement à l'ISDND des Maringouins
Ferraille	689	+13%	147	+10%	Traitement en centre agréé et export pour recyclage
Déchets verts	684	+45%	188	+94%	Valorisation à la plate-forme compostage
Verre	168	-13%	47	-88%	Valorisation en sous-couche routière
DEEE	189	-38%	42	-29%	Export pour recyclage
Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)*	90	-	23	-	Traitement et export pour valorisation ou élimination
Mobilier	-	-	8	-	Enfouissement à l'ISDND des Maringouins
TOTAL 2022	4 569	+6%	1 673	+45%	

**Cette catégorie comprend les déchets ménagers nécessitant un traitement spécifique compte-tenu de leur nocivité pour l'environnement et la santé humaine. Elle comprend notamment les déchets suivants : acides, aérosols, batteries, bidons souillés, cartouches d'encre, huiles usagées, huiles de vidange... Les tonnages ne comprennent pas les piles, lampes, tubes et néons.*

Les déchetteries sont composées d'un espace ressourcerie où les associations en convention avec la CACL sont autorisées à récupérer ces déchets dans un objectif de revalorisation. Le **Tableau 28** détaille les récupérations réalisées par associations.

Tableau 28 : Synthèse des déchets récupérés dans les ressourceries

	Déchetterie Rémire-Montjoly		Déchetterie Cayenne	
	Nombre unités	Tonnage estimatif (kg)	Nombre unités	Tonnage estimatif (kg)
RANJE TO BISIKLET	63	486	9	96
<i>Vélos récupérés</i>	51	486	7	96
<i>Pièces détachées et accessoires</i>	12		2	
Librairie CAS'A BULLES	237	-	175	-
Association SYMBIOZ		-	726	1305
ERS	121	5760	-	-
<i>Lave-linge</i>	92	4600		
<i>Sèche-linge</i>	29	1160		
TOTAL RECUPERES 2022	421	6 246	910	1 401

En 2022, 5 939 tonnes de déchets ont été collectés dans les deux déchetteries (hors DMS et déchets provenant des ressourceries). Cela représente une hausse de 118% par rapport aux tonnages collectés en 2017.

La figure suivante montre l'évolution des tonnages au sein des deux déchetteries. On constate notamment que les quantités reçues à la déchetterie de Cayenne correspondent à celles reçues au cours des premières années à la déchetterie de Rémire-Montjoly.

Figure 19 : Comparaison de l'évolution des tonnages entrants au sein des deux déchetteries

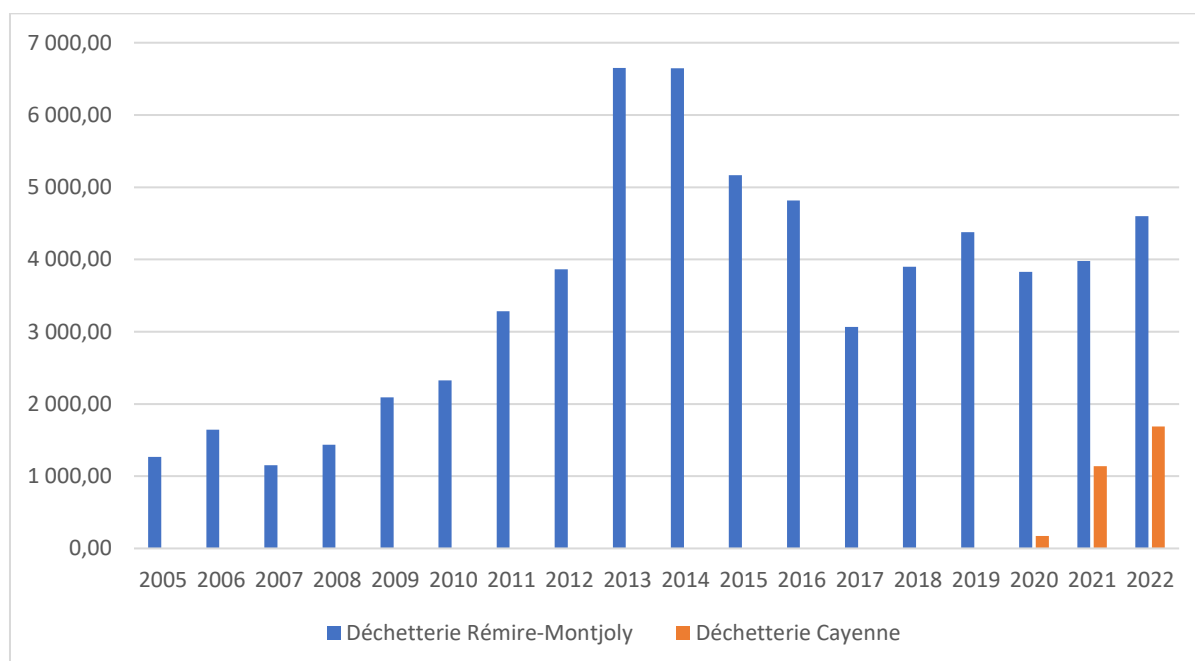
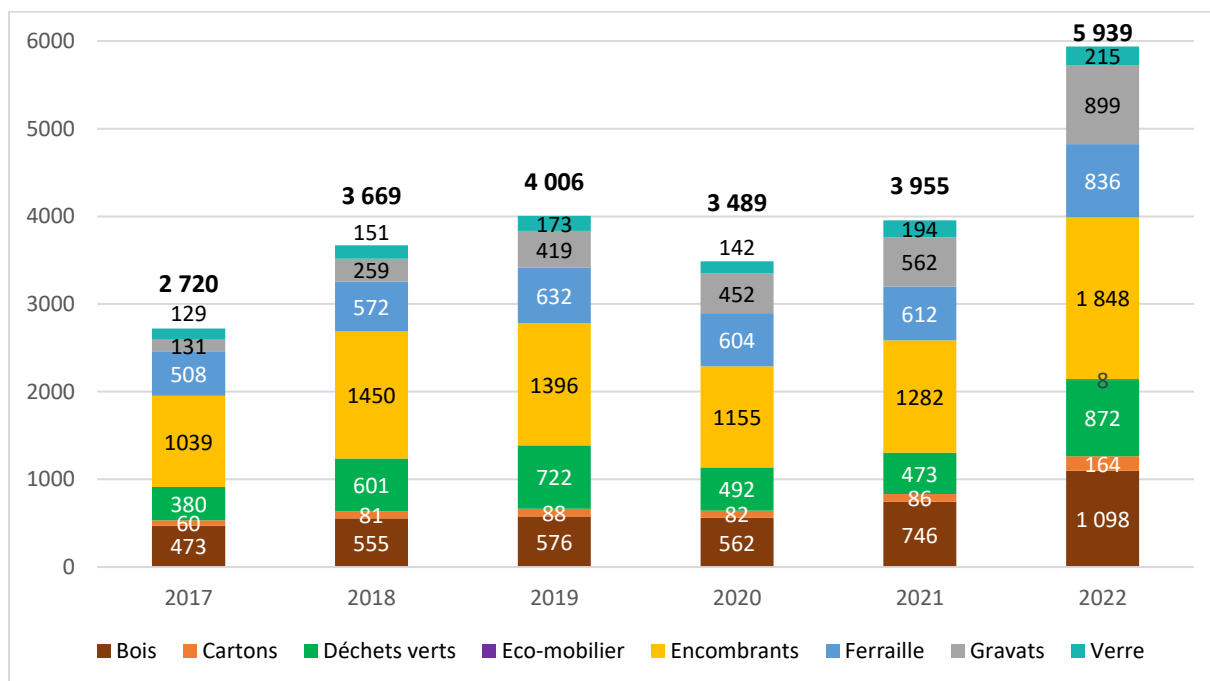
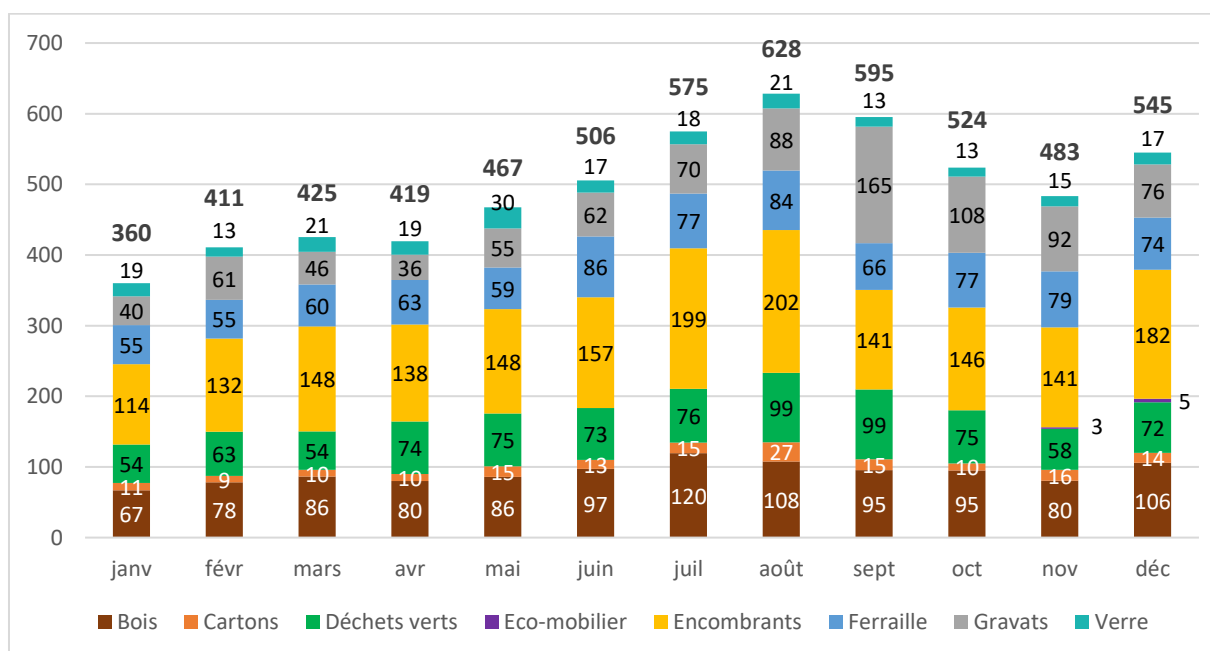


Figure 20 : Evolution annuelle des tonnages sortants des deux déchetteries selon l'origine



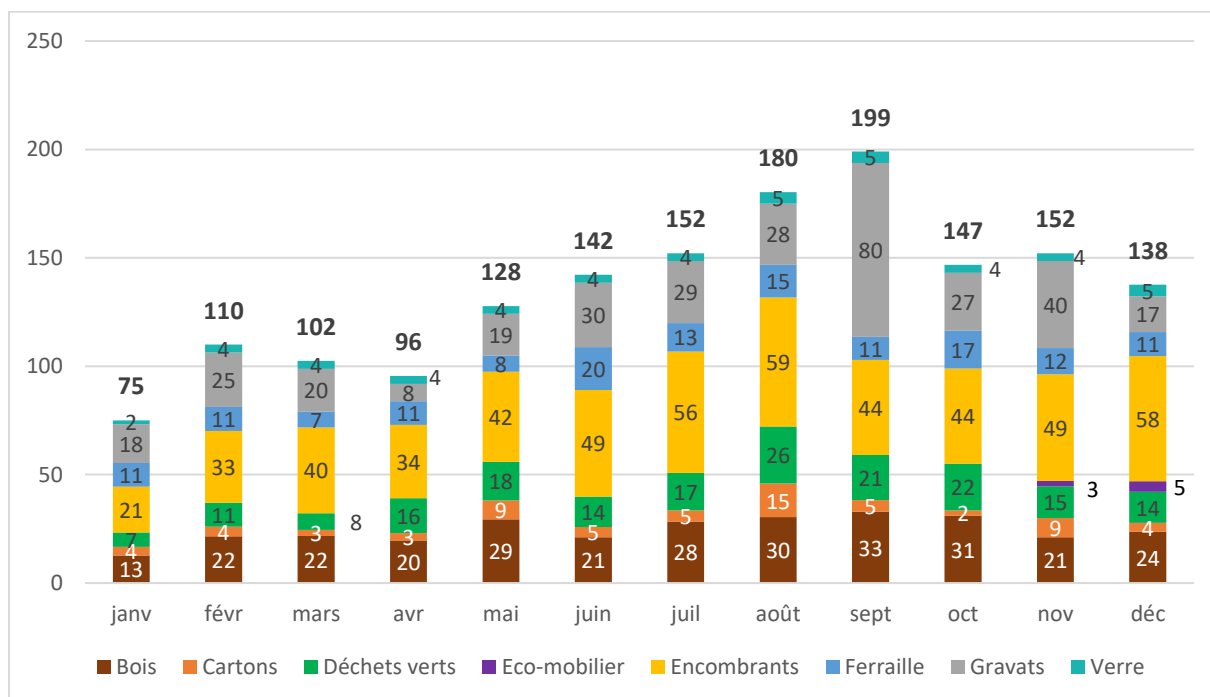
En analysant mensuellement les tonnages, nous constatons un pic des tonnages sortants au mois d'août avec 628 tonnes. Les tonnages les plus faibles ont été observés en janvier 2022 avec 360 tonnes.

Figure 21 : Evolution mensuelle des tonnages sortants des déchetteries en 2022



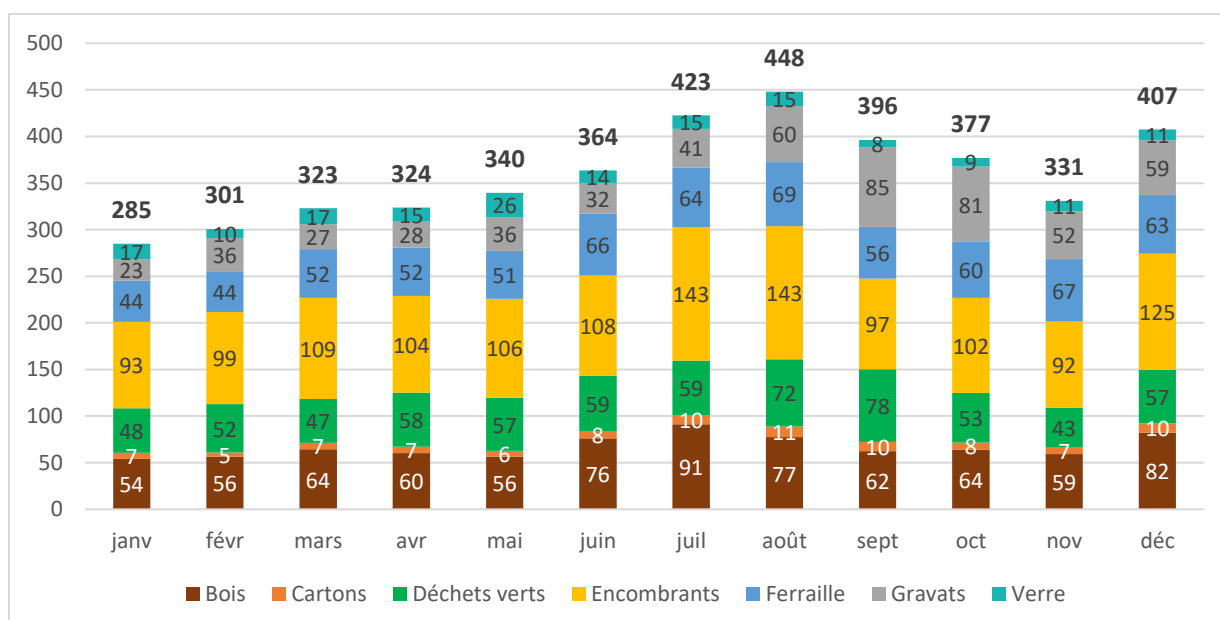
A la déchetterie de Cayenne, le tonnage sortant le plus élevé a été observé en septembre avec 199 tonnes composé majoritairement de gravats.

Figure 22 : Evolution mensuelle des tonnages sortants de la déchetterie de Cayenne en 2022



A la déchetterie de Rémire-Montjoly, le tonnage sortant le plus élevé a été observé en août avec 448 tonnes composé majoritairement de gravats.

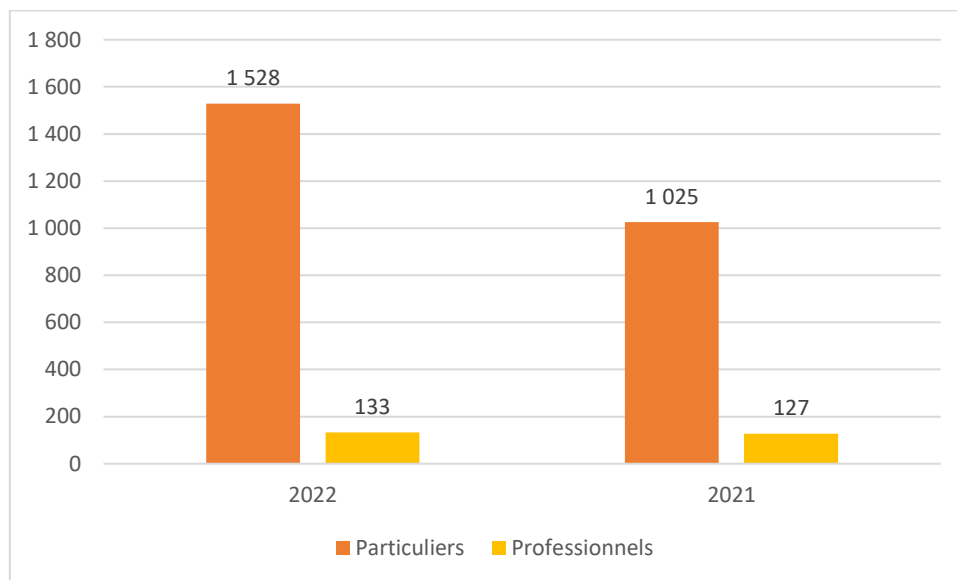
Figure 23 : Evolution mensuelle des tonnages sortants de la déchetterie de Rémire-Montjoly en 2022



Estimation tonnages particuliers/professionnels

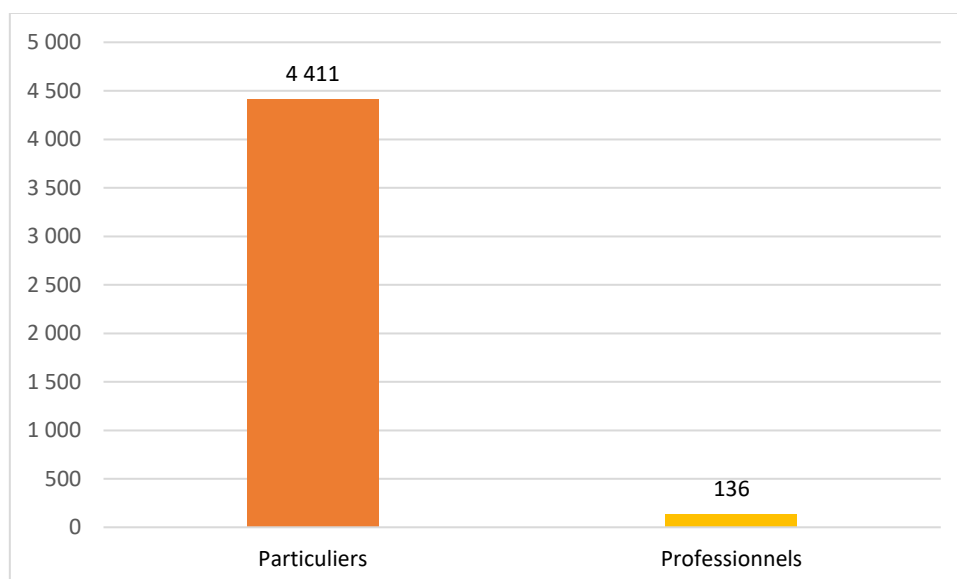
D'après la part de particuliers ayant fréquenté la déchetterie de Cayenne (97% en 2022), ces derniers auraient apporté 1 528 tonnes de déchets. Cela représente une hausse de 49% par rapport à 2021 : 1 025 tonnes déposés (89% des entrées).

Figure 24 : Evolution des tonnages selon le type d'usagers à la déchetterie de Cayenne



A la déchetterie de Rémire-Montjoly, les particuliers représentant 97% des entrées, auraient déposés 4 411 tonnes de déchets en 2022.

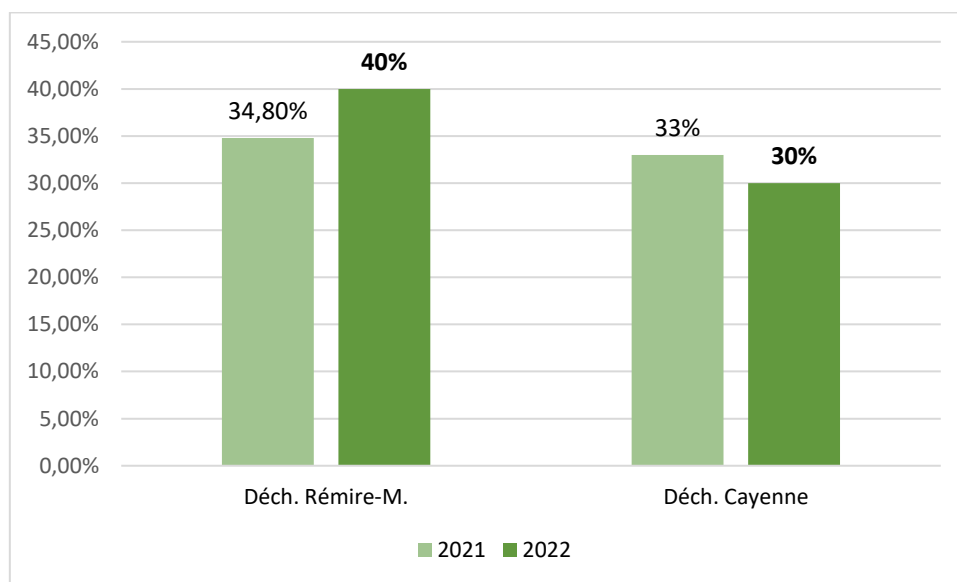
Figure 25 : Evolution des tonnages selon le type d'usagers à la déchetterie de Rémire-Montjoly



D'après les filières d'évacuation des déchets collectés en déchetterie, en 2022 :

- 40% des déchets de la déchetterie de Rémire-Montjoly ont été valorisés (1 780 tonnes), soit une hausse de 6,2 points par rapport à 2021 (1 649 tonnes) ;
- 30% des déchets de la déchetterie de Cayenne ont été valorisés (499 tonnes), soit une baisse de 3 points par rapport à 2021 (366 tonnes).

Figure 26 : Evolution du taux de valorisation des déchets apportés en déchetterie



2.4.6 Travaux réalisés en 2022

Afin d'améliorer les conditions de travail des agents, de stockage des déchets et d'accueil des usagers différents travaux ont été réalisés :

- Réfection des trous de la voirie ;
- Travaux divers pour l'aération des sanitaires du local des agents d'exploitation, et l'installation d'un évier extérieur ;
- Réparation des fuites de la toiture.

2.4.7 Bilan

Points forts

- Horaires d'ouverture adaptés ;
- Accès payant pour les professionnels ;
- Limitation des quantités acceptées et des tailles de véhicule ;
- Augmentation des dépôts de déchets ;
- Amélioration de la qualité du tri ;
- Taux de valorisation correcte ;
- Absence des actes de vandalisme et de vol grâce à la sécurité désormais présente.

Points à améliorer

- Réseau de déchetteries insuffisant au regard de la population à desservir (nombre moyen d'hab. /déchetterie : 15 000 hab.). Projet de création d'un réseau de déchetteries sur le territoire de la CACL ;
- Aménagement et mise en conformité du site de Rémire-Montjoly : panneaux et affichages complémentaires pour le tri, renforcement de la sécurité ;
- Valorisation des gravats ;
- Communication plus accrue sur le règlement et le fonctionnement de la déchetterie ;
- Valorisation des textiles, chaussures et jouets.

2.4.8 Perspectives

La CACL a lancé un Schéma Directeur de gestion des déchets en 2016, qui a été révisé en février 2017.

Ce schéma directeur a débouché sur la création d'un réseau de déchetteries en complément de la déchetterie Rémire-Montjoly créée en 2002.

En octobre 2020, la déchetterie de Cayenne a été mise en service. Ce réseau sera complété par les déchetteries de Macouria, de Matoury et de Montsinéry Tonnégrande.

➤ Déchetterie de Macouria

La CACL prévoit de construire la 3^e déchetterie sur la commune de Macouria entre le carrefour de la Carapa et le Giratoire de Soula, sur la parcelle communale AN1.

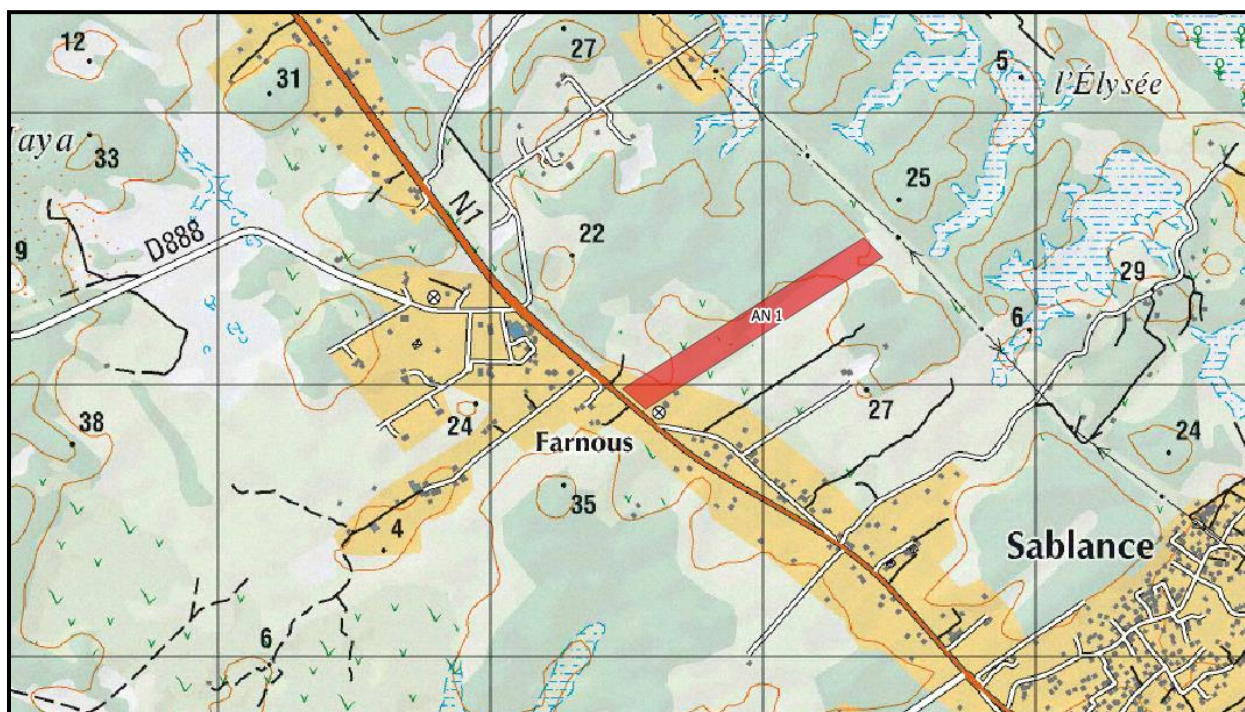


Figure 27 : localisation déchetterie de Macouria

La maîtrise d'œuvre ainsi que les études géotechniques, ont été lancés en 2020.

La phase avant-projet a été validée par la commission environnement-déchets le 10 décembre 2021 et un avis favorable a été émis pour la construction d'une déchetterie de type « à plat ». Le projet occupera une superficie approximative d'environ 7 000 m².

Par délibération n° 184/2021/CACL du 17 décembre 2021, le conseil communautaire a validé la construction d'une déchetterie de type « à plat » et le plan de financement pour des travaux d'un montant estimé à 2 080 000 €. La maîtrise d'œuvre est donc poursuivie en phase projet.

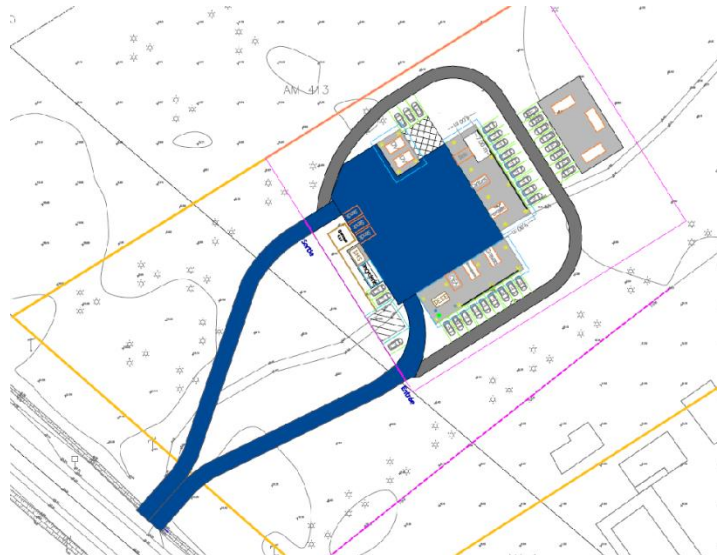


Figure 2 : Projet de plan de masse déchetterie à plat de Macouria

Ce projet a été retardé par des problématiques d'accès ne permettant pas le démarrage des travaux en 2021. En effet, la DGTM prévoit un agrandissement de la RN1 dans les prochaines années avec l'aménagement d'une 2 fois 2 voies et n'autorise pas la création d'un accès direct de la déchetterie à la RN1.

Afin de convenir du scénario permettant d'accéder à cette future installation à partir de la RN1, un dossier d'opportunité a été déposé le 27 septembre 2022 par la CACL auprès du service infrastructures et transports de la DGTM et a été instruit par le Ministère des transports. Le DGTM a émis un accord par courrier du 14 octobre 2022.

Cet accord permet aux services de la mairie de Macouria, d'engager la construction d'une intersection en T réglé par un STOP au niveau de la rue de l'Elysée, sa sécurisation et la création d'une contre-allée parallèle à la RN1 jusqu'à la parcelle AN1.

La CACL est dépendante de ces travaux de voirie, permettant d'accéder à la parcelle et de lancer les travaux de construction de la déchetterie. Il est envisagé un démarrage au mois de septembre 2023 pour une mise en service au cours du 1^e semestre 2024.

➤ Déchetteries de Matoury et déchetterie simplifiée de Montsinéry-Tonnegrande

La CACL est en recherche de fonciers sur ces deux communes afin d'amorcer ces projets. Objectif : lancement des études au 2^e semestre 2023 pour un démarrage des travaux en

3 LE TRAITEMENT DES DECHETS

Les déchets, une fois collectés, sont traités dans différents exutoires présents sur le territoire de la CACL pour préparation à l'exportation pour valorisation hors du territoire ou valorisation directe.

Les installations de traitement des déchets présentes sur le territoire de la CACL sont :

- L'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) Maringouins à Cayenne ;
- La plateforme de compostage à Matoury ;
- Le centre de tri Ekotri à Rémire-Montjoly.

3.1 L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux des Maringouins des Maringouins à Cayenne



Photo : Dôme de l'ISDND des Maringouins

3.1.1 Historique

Des subventions d'investissement ont été accordées à l'exploitant afin de maîtriser les charges d'exploitation tout en permettant la réalisation des travaux d'extension avec la création d'un nouveau casier en 2011. Parmi les travaux prévisionnels, on compte également le déplacement d'un bassin de collecte des eaux pluviales. Lors de la mise en service de ce nouveau casier, la réhabilitation de la zone exploitée en 2013 a ainsi pu débuter. Le traitement des lixiviats issus de ce nouveau casier s'effectue selon un système d'osmose inverse.

Dans l'attente de la décision relative à la future ISDND, un deuxième casier a été réalisé permettant l'exploitation des déchets produits sur la période 2014-2015.

Le projet d'ISDND du Galion qui devait permettre le traitement des déchets produits à compter de l'année 2016 ayant été annulé par décision préfectorale, il était donc nécessaire de réaliser une extension du site actuel pour permettre la continuité du service public de mise en décharge jusqu'à la réalisation d'une nouvelle ISDND.

Celle-ci a été réalisée en 2 phases d'extension successives :

- La construction de 2 casiers a été réalisée en 2016 pour le stockage des déchets jusqu'en 2017.
- La construction ultérieure de 2 casiers supplémentaires permettra le stockage des années 2018 à 2020.

La réception du casier construit en 2016 a été faite tardivement, de plus la durée de vie de ce casier ayant été plus longue que prévue, la construction du 2e casier a débuté en 2019 pour une mise en service au cours du 2e semestre 2019 à mars 2021.

L'optimisation de la gestion de l'exploitation et du compactage des déchets enfouis a permis de prolonger la durée de vie de l'ISDND des Maringouins dans le cadre des derniers travaux d'extension avec la création des casiers 3A et 3B. Initialement prévu jusqu'en mars 2021, ces casiers ont finalement une durée de vie estimée jusqu'en mars 2022. Ainsi, l'arrêté n°R03-2019-01-15-003 du 15 janvier 2019 d'autorisation d'exploitation du site prévoit la prolongation de l'exploitation du site jusqu'au 31 mars 2022.

Compte tenu de l'absence d'alternative jusqu'à l'ouverture d'une nouvelle ISDND sur le territoire de d'Agglo prévue en 2025, un avenant concessif à la DSP a été appliqué au mois de novembre 2021. Il permet une prolongation du casier 3B jusqu'en 2023/2024 et une nouvelle extension avec la création d'un dernier casier 3C en 2024/2025, afin d'assurer la continuité du service public. Ces investissements complémentaires engendrent l'augmentation du coût à la tonne entrante qui évolue de 65,57 € à 78,65 € la tonne au 1^{er} novembre 2021.

3.1.2 Exploitation

L'ISDND des Maringouins est actuellement exploitée dans le cadre d'une délégation de service public, du 1^{er} mars 2012 au 31 décembre 2024. L'exploitant est GOV'ENVIRONNEMENT.

3.1.3 Sensibilisation

En 2022, aucune visite du site n'a été réalisé tandis qu'une visite avait été réalisée en 2021 pour sensibiliser 5 visiteurs.

3.1.4 Analyse des tonnages collectés

Aujourd'hui, l'installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) des Maringouins est l'unique installation autorisé du territoire de la CAACL. Le site a été en premier lieu autorisé par l'arrêté préfectoral du 16 novembre 1999.

L'ISDND des Maringouins a reçu au total en 2022 : 98 908 tonnes de déchets (Ordures Ménagères (OM), encombrants et Déchets Industriels Banals (DIB) compris) soit une baisse de -6% par rapport à 2021 (105 260 tonnes entrantes).

➤ Dépôts issus des collectes organisés par la CACL

57 385 tonnes de déchets ont été reçues en 2022 (-5% : 60 696 en 2021), composés de :

- 39 641 tonnes d'OM collectés en porte-à-porte (+10% : 39 809 t. en 2021) ;
- 16 598 tonnes d'encombrants collectés en porte-à-porte (+15% : 16 796 t. en 2021) ;
- 1 848 tonnes d'encombrants provenant des dépôts en déchetteries par apport volontaire (-36% : 2 904 t. en 2021).

➤ Dépôts issus des autres collectivités

- 12 548 tonnes de déchets provenant des collectes OM et encombrants de la CCDS (-11% : 14 054 t. en 2021) ;
- 1 363 tonnes de déchets provenant des collectes OM et encombrants de la CCEG (+12% : 1 141 t. en 2021) ;
- 701 tonnes d'encombrant déposés par les services techniques (ST) des communes de la CACL (-41% : 1 186 t. en 2021) ;
- 34 tonnes d'encombrants déposés par la Collectivité Territoriale de Guyane (-31% : 49 t. en 2021).

➤ Dépôts issus des entreprises : les Déchets Industriels Banals (DIB)

- 26 693 tonnes de DIB (-1% : 27 352 t. en 2021).

Nous remarquons que plus de la moitié des apports à l'ISDND des Maringouins proviennent de la CACL (56%). Les deuxièmes apports importants viennent des DIB, les dépôts réalisés par les entreprises, avec 27% des tonnages entrants.

Figure 28 : Déchets entrants à l'ISDND des Maringouins selon leur origine en 2022

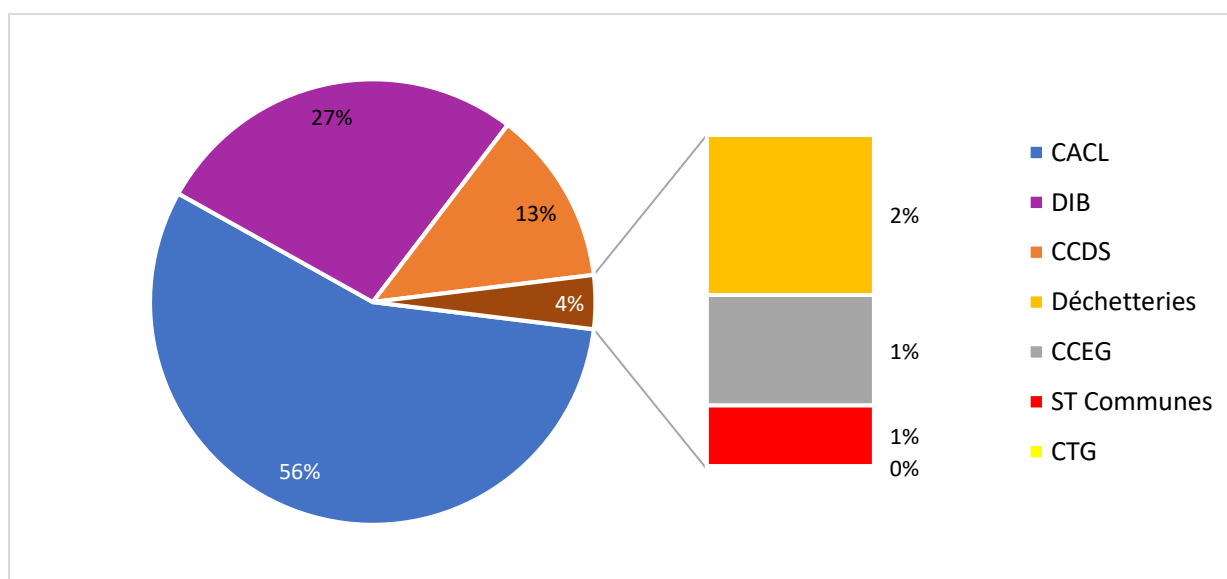
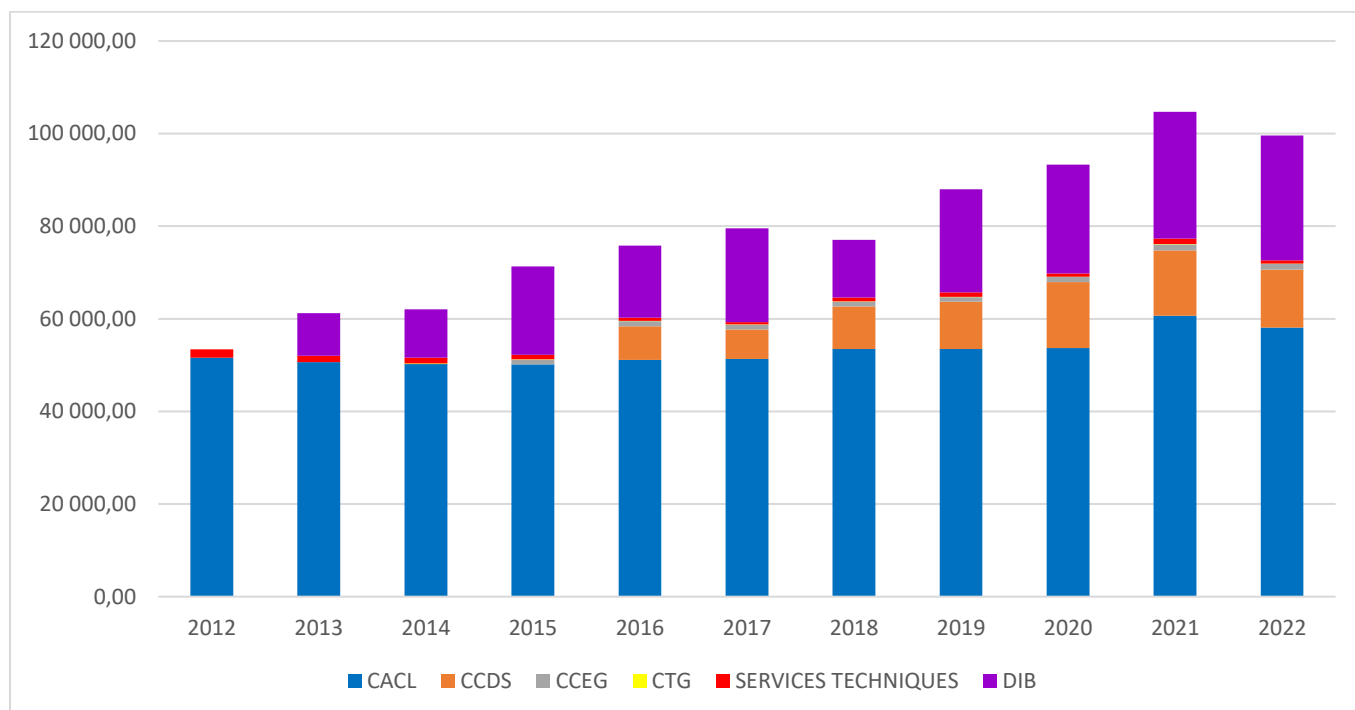


Figure 29 : Evolution des déchets entrants à l'ISDND des Maringouins selon leur origine



Les apports de déchets collectés par la CACL

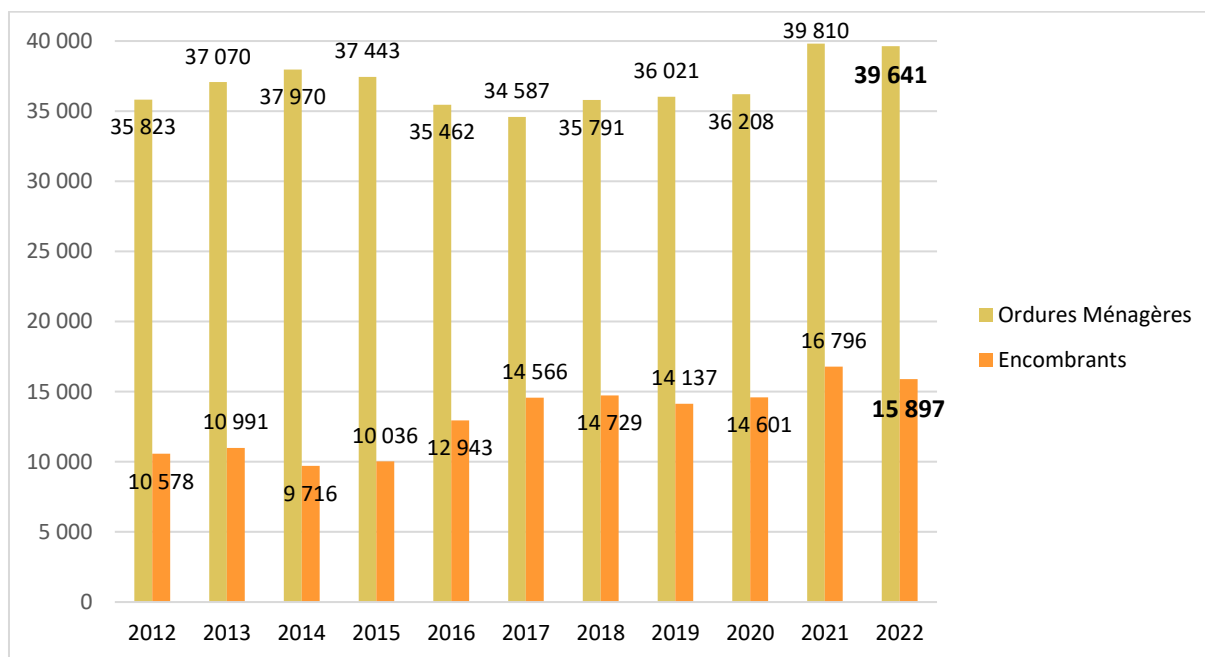
Evolution des déchets collectés en porte-à-porte

Ci-dessous l'évolution des tonnages enfouis provenant des collectes de la CACL. En 10 ans, nous observons une hausse de 11% du tonnage des ordures ménagères collectées en porte-à-porte. Ainsi qu'une augmentation de 50% des encombrants collectés en porte-à-porte.

Tableau 29 : Evolution des apports de déchets de la CACL par habitants de 2012 à 2022

en tonnes	Ordures Ménagères (pap)	soit en kg/hab	Encombrants (pap)	soit en kg/hab
2012	35 823	305	10 578	90
2013	37 070	315	10 991	93
2014	37 970	323	9 716	83
2015	37 443	284	10 036	76
2016	35 462	269	12 943	98
2017	34 587	262	14 566	110
2018	35 791	271	14 729	112
2019	36 021	243	14 137	96
2020	36 208	245	14 601	99
2021	39 810	269	16 796	114
2022	39 641	268	15 897	107

Figure 30 : Evolution des apports de déchets du service public de la CACL de 2012 à 2022



L'étude appelée « MODECOM » (MéthODE de Caractérisation des Ordures Managères) prévue par l'ADEME en 2022, permettant de caractériser la composition des bennes entrantes sur cette installation, a été reportée à 2023. Cette étude devrait permettre d'évaluer le pourcentage d'ordures ménagères retrouvées dans les encombrants. La dernière étude a été réalisée en 2014.

➤ Représentativité par commune

La décomposition des collectes par commune coïncide avec la population de chaque commune.

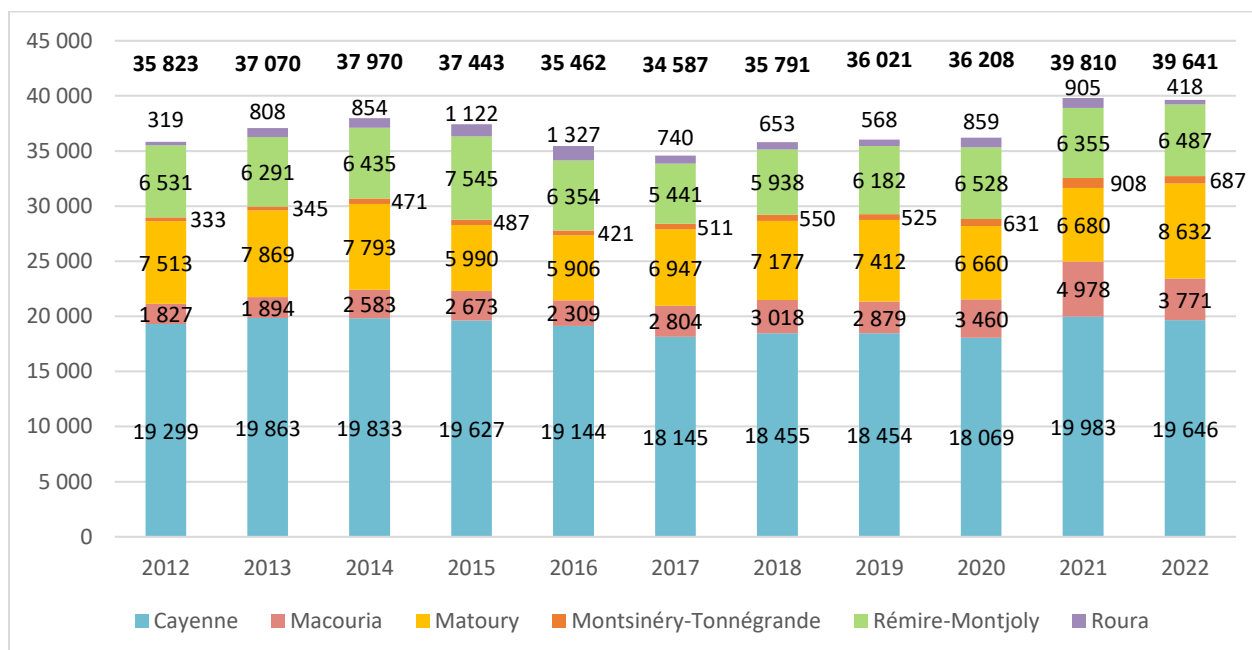
Tableau 30 : Population municipale par commune au 1^{er} janvier 2022

	Population 2022
Cayenne	65 493
Macouria	16 219
Matoury	33 458
Montsinéry-Tonnégrande	2 957
Rémire-Montjoly	26 358
Roura	3 458
Total	147 943

Source : Insee, Recensement de la population 2019

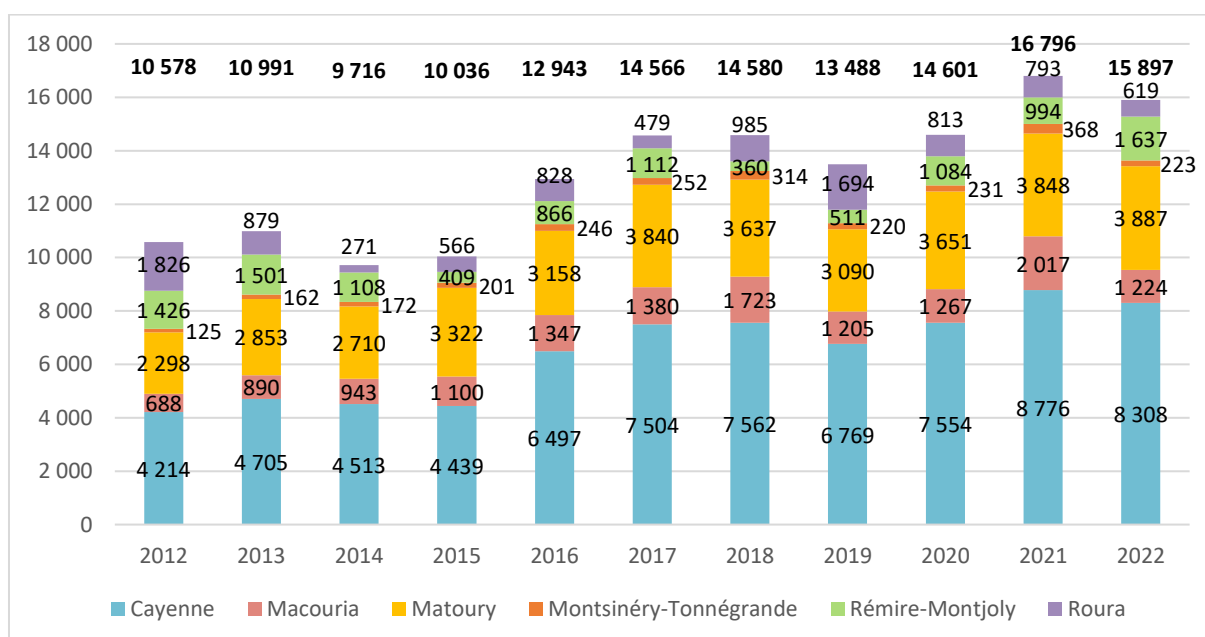
Pour les ordures ménagères, nous observons une hausse du tonnage collecté de plus de 100% entre 2012 et 2022 pour les communes de Macouria et Montsinéry-Tonnégrande. Une légère baisse est observée sur l'évolution des tonnages de la commune de Rémire-Montjoly.

Figure 31 : Evolution annuelle des OM collectées en pap par commune de 2012 à 2022



Quant à l'évolution du tonnage des encombrants, des hausses de plus de 50% sont observées pour les communes de Cayenne (97%), Macouria et Montsinéry-Tonnégrande (78%) et Matoury (69%). Une augmentation mesurée est constatée pour la commune de Rémire-Montjoly (15%). Quant à la commune de Roura, une forte diminution des tonnages d'encombrants (66%).

Figure 32 : Evolution annuelle des encombrants collectés en pap par commune de 2012 à 2022



Une analyse selon la population de chaque commune a été réalisé et est consultable en annexe.

La collecte séparative des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)

Bien que les dépôts en déchetterie soient priorités, la collecte séparative des DEEE a été mise en place en juillet 2012, avec une zone de dépotage sur le site de l'ISDND des Maringouins afin d'en permettre une valorisation et d'éviter leur enfouissement. La collecte a été interrompue en 2015 car réalisée au grappin, elle engendrait une dégradation des appareils, de ce fait non acceptés par l'éco-organisme.

Le service a été relancé en fin d'année 2017 en cohérence avec une adaptation des conditions d'acceptation des DEEE par l'Eco-organisme. Les DEEE valorisables sont séparés des encombrants par les prestataires de collecte. 15 tonnes ont été collectées en 2017 et 12 tonnes en 2018. Avec 4 tonnes de DEEE collectées en 2019 et seulement 3,5 tonnes en 2020, l'efficacité de la collecte n'est pas suffisante.

Une stratégie sera adoptée afin d'améliorer ces collectes.

3.1.5 Perspectives

L'ISDND des Maringouins arrivera à saturation en fin 2024-début 2025, selon les prévisions de stockage et des travaux d'extension et d'amélioration ont été engagés en vue de permettre une continuité du traitement des déchets. Elle doit être remplacée par une nouvelle structure. Cette nécessité figure dans le PDEDMA de 2009 et le Schéma directeur de gestion des déchets de la CACL, approuvé en décembre 2017.

Pour garantir le maintien d'un service public de qualité et maîtrisé administrativement et financièrement, la CACL travaille et s'investit activement sur un projet global volontariste, sécuritaire et responsable, qui structurera son territoire pour les 30 à 40 prochaines années. Ce projet de valorisation et de traitement des déchets, comprenant une ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) et une UVE (Unité de Valorisation Énergétique) est conforme aux politiques territoriales en matière de planification et de gestion des déchets.

Projet ISDND

Dans l'attente de la réalisation de l'UVE, le scénario alternatif, sécuritaire et responsable que la CACL envisage est la réalisation de l'ISDND dit « B4-3 » sur la commune de Macouria.

Cette ISDND B4-3, devra, à compter de 2025, à la fermeture administrative de l'ISDND des Maringouins, permettre l'enfouissement des déchets des 3 territoires de la CACL, CCDS, CCEG.

Projet UVE

Pour donner suite à l'étude de l'ADEME à l'échelle régionale, la CACL, avec l'appui de l'ADEME, a lancé en début d'année 2019 une étude en 5 phases permettant d'évaluer le potentiel de valorisation énergétique des déchets non dangereux sur son territoire. Cette étude s'est déroulée au travers des 5 phases suivantes :

- Phase 1 : Caractérisation du gisement de déchets et identification des voies de valorisation potentielles de l'énergie thermique produite ;
- Phase 2 : Étude d'opportunité succincte sur la valorisation des différents gisements actuellement destinés à l'enfouissement ;
- Phase 3 : Affinage du scénario de valorisation énergétique des déchets non dangereux sur le territoire de la CACL ;
- Phase 4 : Approfondissement du scénario le plus pertinent ;
- Phase 5 : Accompagnement à la mise en œuvre et analyse des différents modes de gestion du schéma global de traitement des déchets.

Les conclusions de cette étude sont les suivantes :

- Une UVE de 5 MWé, (soit environ 20 MWth) environ est envisageable sur le territoire de la CACL,
- Elle pourra accueillir les déchets de la CACL, la CCDS, la CCEG et les Acteurs économiques
- 3 sites d'implantation ont été présélectionnés, (le site d'implantation définitif n'est cependant pas connu).
- L'UVE sera constituée de deux lignes de fours tournant,

- La valorisation de l'énergie produite sera dans un premier temps électrique seulement puis une valorisation d'une partie de l'énergie thermique est possible.

Calendrier

Le conseil communautaire approuve au mois d'avril 2021, le projet de future ISDND à Macouria, sur le site dit B4-3.

Le conseil communautaire approuve au mois d'octobre 2021 le mode de gestion de l'ISDND sous forme de concession.

Un appel à candidature pour la Délégation de Service Public a été lancé au mois de novembre 2021, permettant la construction, la conception et l'exploitation de cette future ISDND en tranche ferme et de l'UVE en tranche optionnelle. La finalisation des contrats est prévue en 2023.

Une 1^e version du Dossier de Demande d'Autorisation Environnemental pour l'ISDND a été déposé auprès du service instructeur de la DGTM au mois de décembre 2021. Après une demande de complément, une seconde version a été déposée en septembre 2022. L'enquête publique est attendue en 2023.

Le conseil communautaire approuve au mois de décembre 2021, le projet de future UVE à Macouria, dans la zone dite Farnous.

Après une exploitation initiale prévue à 100% de la future ISDND de 2025 à 2027, celle-ci permettra uniquement le stockage des mâchefers produits par l'UVE, dont la construction est prévue à l'horizon 2027-2028.

3.2 La plate-forme de compostage des déchets verts à Matoury



Photo : Casiers de fermentation et maturation de la plate-forme de compostage

3.2.1 Historique

La plate-forme de compostage des déchets verts à Matoury, ouverte depuis septembre 2004, était destinée à traiter environ 9 000 tonnes de déchets verts par an. Cet équipement a été sous-utilisé jusqu'en 2008 pour des raisons principalement liées à la qualité de déchets verts collectés, qui impropres à un traitement en plate-forme de compostage, partaient directement à l'enfouissement à l'ISDND des Maringouins.

Le transfert de la compétence collecte a permis à partir de l'année 2008, d'entamer une optimisation de la qualité des déchets verts collectés. Les déchets verts souillés ne sont plus collectés en tant que « déchets verts », mais en tant que « encombrants » ce qui permet d'améliorer la qualité des déchets verts déposés en plateforme. Il en découle une augmentation des tonnages valorisables avec notamment la multiplication des tonnages collectés par 3 sur certains secteurs induisant une saturation de l'ouvrage.

Suite à l'achèvement des travaux d'extension de la plate-forme de compostage réalisés entre 2012 et 2013, la capacité de traitement de l'installation passe à 16 000 tonnes. L'inauguration de l'extension du site a été réalisée en septembre 2013. Ainsi en 2014, la capacité de traitement permet de traiter l'intégralité des déchets verts entrants.

3.2.2 Exploitation

La plate-forme de compostage est actuellement exploitée dans le cadre d'un marché public de prestations de service, du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2025. L'exploitant actuel est ESPACES CLAUZEL.

3.2.3 Sensibilisation

Des visites de la plate-forme de compostage sont organisées afin de sensibiliser la population sur la nécessité de trier les déchets verts et le processus de compostage.

En 2022, 6 visites du site ont été réalisées, comme en 2021, pour 96 visiteurs sensibilisés (+60% : 60 visiteurs en 2021).

3.2.4 Analyse des tonnages collectés

Au total 15 161 tonnes de déchets verts (DV) ont été reçus en 2022 (+19% : 12 734 en 2021).

Dépôts issus des collectes organisées par la CACL

11 609 tonnes de déchets ont été reçues en 2022 (+25% : 9 257 en 2021), composés de :

- 10 430 tonnes de DV collectés en porte-à-porte (+27% : 8 192 tonnes en 2021) ;
- 1 179 tonnes de DV issus des déchetteries (+11% : 1 065 tonnes en 2021). Cela représente :
 - o 689 tonnes de la déchetterie de Rémire-Montjoly (+14% : 606 tonnes en 2021) ;
 - o 189 tonnes de la déchetterie de Cayenne (+99% : 95 tonnes en 2021).

A noter, certains apports en provenance des déchetteries sont réalisés par des particuliers. En effet, ces derniers sont redirigés vers la plateforme de compostage lorsque leurs volumes apportés en déchetterie sont importants (plus de 5 m³) ou pour éviter le débordement de la benne. Un bon leur est remis pour leur autoriser le dépôt à la plateforme de compostage.

Dépôts issus des autres collectivités

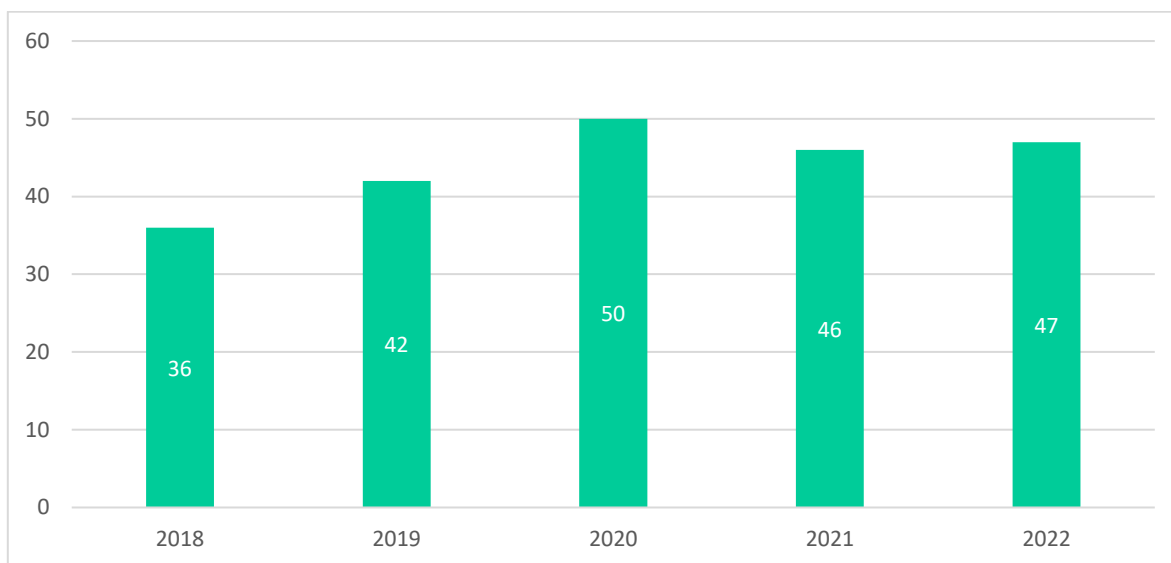
- 345 tonnes de DV déposés par les services techniques des Communes de la CACL (+22% : 283 tonnes en 2021)

Dépôts issus des entreprises

3 070 tonnes de DV issus des professionnels du territoire de la CACL (-1% : 3 115 tonnes en 2021).

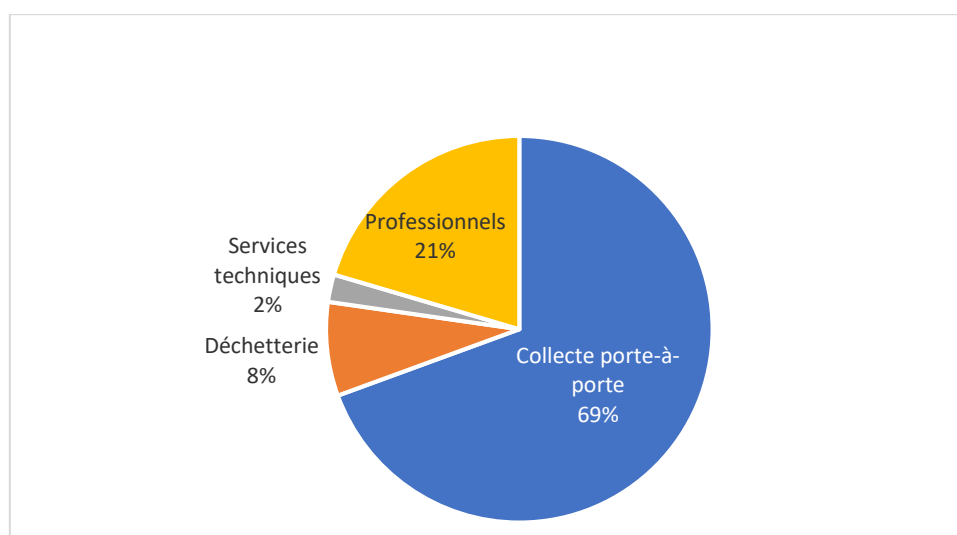
Cela représente l'apport de 47 professionnels enregistrés à la plateforme de compostage pour réaliser leurs dépôts. Depuis 2018, le nombre de professionnels enregistrés a augmenté de 31%.

Figure 33 : Evolution des professionnels entrants entre 2018 et 2022



Concernant l'origine des dépôts, nous observons une diminution de la part des professionnels de 4 points (25% en 2021 - 21% en 2022) au profit de la part représentant les collectes en porte-à-porte (65% en 2021 – 69% en 2022). En effet, l'apport de déchets verts des professionnels est interdit en déchetterie compte-tenu des capacités de stockage. Ces derniers sont orientés vers la plateforme de compostage.

Figure 34 : Déchets entrants à la plateforme de compostage selon leur origine en 2022



Bilan quantitatif

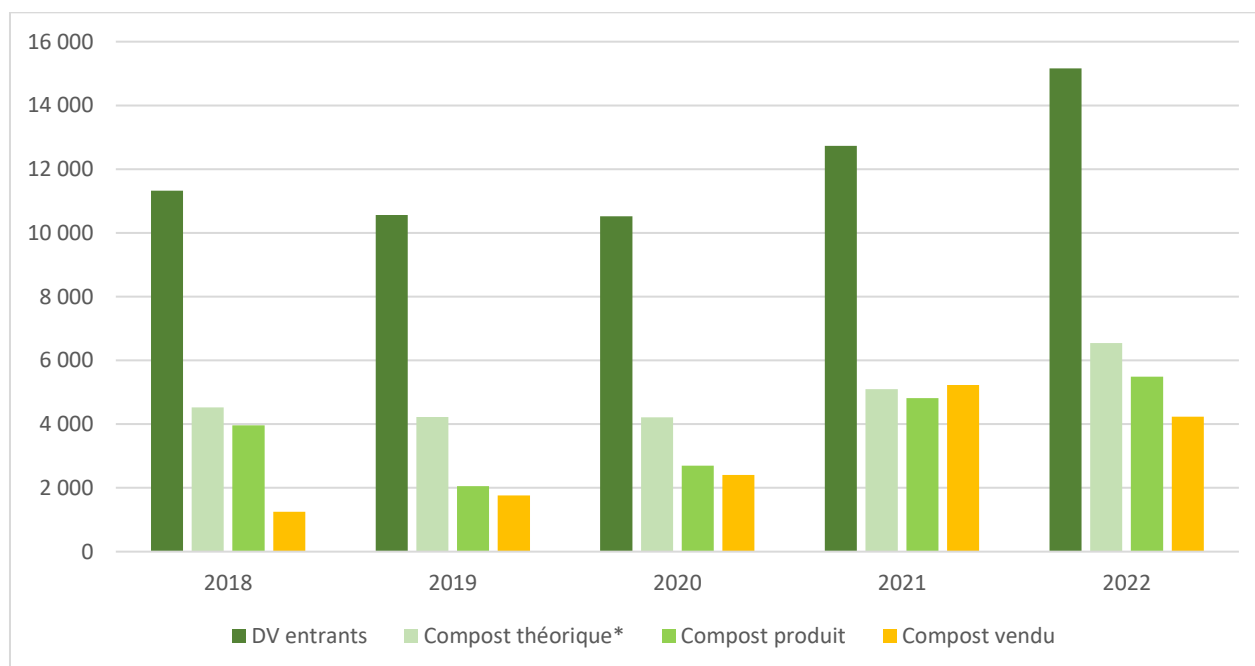
Le tableau et la figure suivante présentent le bilan quantitatif de l'installation entre 2018 et 2022.

Tableau 31 : Evolution du bilan quantitatif entre 2018 et 2022

En tonnes	2018	2019	2020	2021	2022
DV entrants	11 323	10 558	10 526	12 734	15 161
<i>Dont DV pap</i>	<i>7 506</i>	<i>7 083</i>	<i>7 253</i>	<i>8 192</i>	<i>10 430</i>
<i>Dont DV déchetteries</i>	<i>1 378</i>	<i>1 024</i>	<i>1 065</i>	<i>1 065</i>	<i>1 179</i>
Soit en kg/hab (hors ST et prof.)	86	71	71	86	102
Compost théorique*	4 529	4 223	4 211	5 094	6 548
Compost produit	3 963	2 053	2 700	4 815	5 485
Compost vendu	1 247	1 765	2 405	5 224	4 235
% compost vendu par rapport à la production	31%	86%	89%	108%	77%

*le compost théorique correspond à la quantité de compost qui aurait dû être produit.

Figure 35 : Evolution du bilan quantitatif entre 2018 et 2022



➤ Bilan matière

Depuis 2018 nous observons une forte augmentation du compost vendu (+240 %). Cela est dû au renouvellement des machines fin 2019 (chargeuse) et en septembre 2020 (cribleur et broyeur). Cela a permis la remise en en route du process de compostage et son fonctionnement régulier.

➤ Collecte en porte-à-porte

Cette collecte correspond aux déchets verts ramassés auprès des habitants du territoire de la CACL. En 2022, cette collecte représente 69 % du gisement entrant. La quantité de déchets verts collectés a augmenté de 34% entre 2018 et 2022.

Concernant le ratio par habitant nous remarquons une hausse de 19% du tonnage de déchets verts par habitants entre 2018 et 2022.

➤ Collecte en déchetterie

Elle représente 8 % du gisement entrant. Ce sont les déchets verts déposés par les habitants du territoire de la CACL dans les déchetteries de Rémire-Montjoly et Cayenne (depuis octobre 2020). Les dépôts en déchetteries sont en diminution depuis 2018 (-14%).

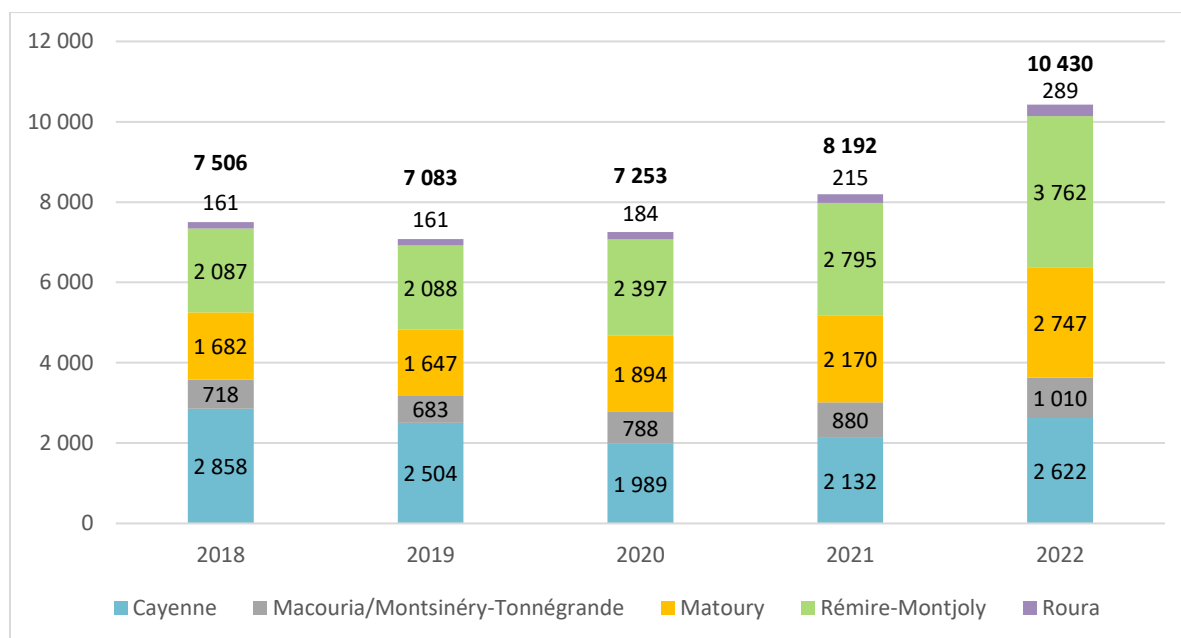
➤ Représentativité par communes

En 2022, 36% des déchets verts collectés provenaient de la commune de Rémire-Montjoly (3 762 t. contre 2 795 t. en 2021). Des tonnages en hausse constante depuis 2018.

Une évolution similaire qui est observée sur la commune de Roura (+80% entre 2018 et 2022).

Contrairement à la commune de Cayenne où les tonnages collectés ont diminué de 8% depuis 2018.

Figure 36 : Evolution des DV collectés par commune entre 2018 et 2022



3.2.5 Bilan

Points forts	Points à améliorer
<ul style="list-style-type: none">▪ Fréquentation croissante et régulière ;▪ Horaires d'ouverture adaptés ;▪ Accès payant pour les professionnels ;▪ Capacités de traitement adaptées ;▪ Installation de barrières automatiques afin de maîtriser les entrées ;▪ Amélioration de la qualité des déchets verts entrants.	<ul style="list-style-type: none">▪ Accueil et renforcement du tri à l'accueil ;▪ Entretien du site ;▪ Anticipation de la saturation des déchets verts entrants ;▪ Promotion du compost à développer et labellisation ;▪ Travaux de rénovation et mise en conformité.

3.2.6 Perspectives

Après avoir stagné pendant plusieurs années, le gisement de déchets verts reçus en 2022 est de 15 161 tonnes de déchets verts sur la plateforme de compostage (+ 2 427 tonnes en 1 an).

Le site devrait atteindre sa capacité maximale d'accueil, fixée à 16 000 tonnes en 2023, soit une année plus tôt que les estimations.

En complément des actions de prévention qui prendront un essor ces prochaines années avec le développement du compostage collectif, il convient de lancer une étude prospective pour optimiser les gestions des flux de déchets verts (exemple : extraction de bois à orienter vers une centrale biomasse ou autres scénarios) et évaluer le potentiel du territoire.

3.3 Le centre de tri « Ekotri » à Rémire-Montjoly



Photo : Espace de stockage des balles du centre de tri Ekotri

3.3.1 Historique

La CACL a porté le projet de centre de tri à vocation régionale tel que visé au Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA).

Cette infrastructure a été financée par la CACL et les partenaires au travers des fonds FEDER, FEI, Région et Département. Après une phase de travaux et de montage du process de 1 an, elle a ouvert ses portes au mois de septembre 2015.

Les collectes, démarrées au mois de septembre 2015, ont eu pour objet l'alimentation du centre de tri pour test du process. Ce dernier est effectivement rentré en fonctionnement par le biais d'une mise en exploitation par contrat de prestation de service au mois d'octobre 2015 avec un prestataire privé, la société Guyane Recyclage. Dès lors la poursuite de la dotation a permis la couverture du territoire se poursuivant jusqu'en 2016 permettant la montée en charge de l'infrastructure.

3.3.2 Exploitation

Le centre de tri est actuellement exploité dans le cadre d'un marché public de prestations de service, du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2024. L'exploitant est GUYANE RECYCLAGE.

3.3.3 Sensibilisation

Des visites du centre de tri sont organisées sur demande ou à l'occasion de journées portes ouvertes. Elles sont à destination du grand public (scolaires, administration et entreprises, associations).

En 2022, 18 visites ont été réalisées sur le site (+29% : 14 visites en 2021) avec 425 visiteurs (+30% : 328 visiteurs en 2021).

3.3.4 Analyse des tonnages collectés

Ce centre est destiné à assurer le tri des différents matériaux acceptés dans les collectes sélectives des recyclables secs réalisées en porte-à-porte des ménages sur le territoire de la CACL. Il accueille également les tonnages issus des apports volontaires de carton à la déchetterie. Il peut accueillir 4 500 tonnes de recyclables par an sur un poste et pourra à terme accueillir jusqu'à 9 000 tonnes de recyclables par an sur deux postes, lorsque les tonnages augmenteront. Ce sont autant de tonnes évitées en enfouissement.

Le dépôt des recyclables des professionnels est possible. Il est facturé à la tonne et se fait en flux mono-matériau.

Le centre de tri a reçu en 2022, 2 809 tonnes de recyclables provenant de :

- La benne de cartons des déchetteries de Rémire-Montjoly et Cayenne ;
- La collecte sélective (CS) en porte-à-porte des recyclables du territoire de la CACL ;
- Les dépôts en mono-matériaux par les professionnels ;
- La collecte sélective en apport volontaire des recyclables du territoire de la CCDS depuis le mois de mars 2017 ;
- La collecte sélective en apport volontaire des recyclables du territoire de la CCOG depuis le mois de juillet 2017 (gérée en pourvoi par l'éco-organisme CITEO) ;
- La collecte sélective en apport volontaire des recyclables du territoire de la CCEG depuis le mois d'avril 2018 (gérée en pourvoi par l'éco-organisme CITEO).
- La collecte des cartons des commerçants du centre-ville a été supprimée en 2021.

Le tableau et la figure suivants montrent les tonnages reçus depuis l'ouverture du site, selon la provenance des déchets recyclables :

Tableau 32 : Evolution des tonnages réceptionnés au centre de tri Ekotri depuis 2015

		2015 (sept à déc.)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CACL	Déchetteries	47	116	68	73	92	85	157	158
	Collecte cartons centre-ville	45	135	125	130	121	117	0	0
	Collecte sélective CACL	420	1 972	2 021	2 106	2 048	1 799	2 165	1 991
	<i>soit en Kg/hab</i>		15	15	16	14	12	15	13
	Professionnels	7	27	52	95	456	490	712	701
	CCDS	0	0	41	62	68	73	78	81
	CCOG	0	0	1	32	18	15	1	28
	CCEG	0	0	0	3	6	6	7	9
	Total entrant	519	2 251	2 307	2574	2 900	2 585	3 119	2 809

Figure 37 : Evolution du tonnage global entrant au centre de tri

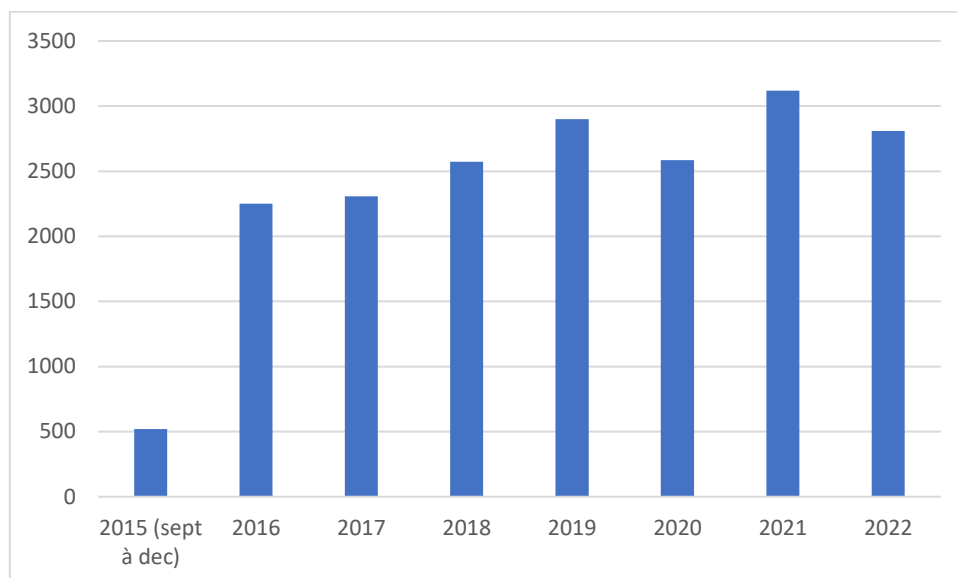
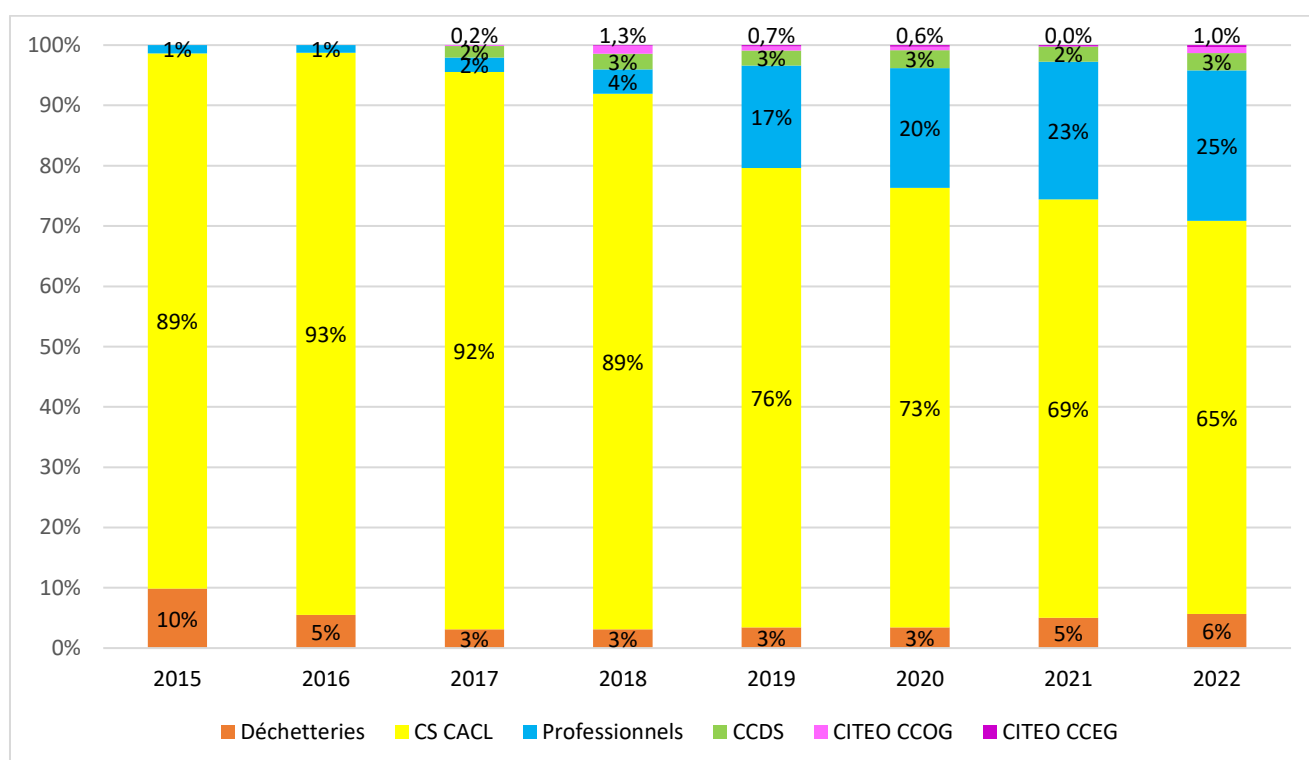


Figure 38 : Evolution annuelle des tonnages entrants par origine



La part des tonnages entrants provenant de la CCOG est minime par rapport aux autres tonnages. Depuis 2018, ils évoluent entre 0,1% et 0,3%.

Collecte sélective en porte-à-porte

Elle représente 65% du gisement entrant en 2022, soit une légère baisse par rapport à 2021 (69%).

La collecte sélective en porte-à-porte des bacs jaunes des ménages a démarré sur la commune de Cayenne au début du mois de septembre 2015. Elle a démarré progressivement au fur et à mesure des dotations en bacs jaunes sur les secteurs de Rémire-Montjoly entre mi-septembre et début octobre 2015. D'où l'augmentation des tonnages entrants. Fin novembre 2015, les secteurs de Matoury sud et la commune de Roura ont également été intégrés à la collecte suite aux dotations.

Ces dotations par secteur ont permis une montée en charge du centre de tri avec augmentation des tonnages jusqu'en décembre 2015.

Une baisse des tonnages a été observée à partir de janvier 2016. Probablement dû à un relâchement des habitudes et à une communication en recul. Un nouveau pic de collecte est observé à la mise en service de la collecte sélective sur les secteurs de Macouria et Montsinéry-Tonnégrande au mois de juin 2016 qui ne représente qu'une faible part du gisement.

Puis les pics sont observés en fin d'année et au cours des grandes vacances scolaires.

La baisse importante observée aux mois de mars et avril 2017 (130 t.) s'explique par les mouvements sociaux qui ont eu lieu sur le territoire.

Des problèmes de collecte en 2019 n'ont malheureusement pas permis la montée en charge des gisements collectés comparé à 2018 et la crise sanitaire en 2020 a impacté les rendements.

Entre janvier et décembre 2022, nous constatons une diminution de 15% du tonnage collecté sur le territoire de la CACL. Cela résulte de la diminution des fréquences de collecte du bac jaune intervenu à partir d'avril 2022 (deux fois par mois).

Toutefois on peut noter la baisse considérable du taux de refus qui est de 22% (33% en 2021) ce qui indique une meilleure qualité de tri par les usagers.

Figure 39 : Evolution annuelle des tonnages de recyclables issus de la collecte sélective de la CACL

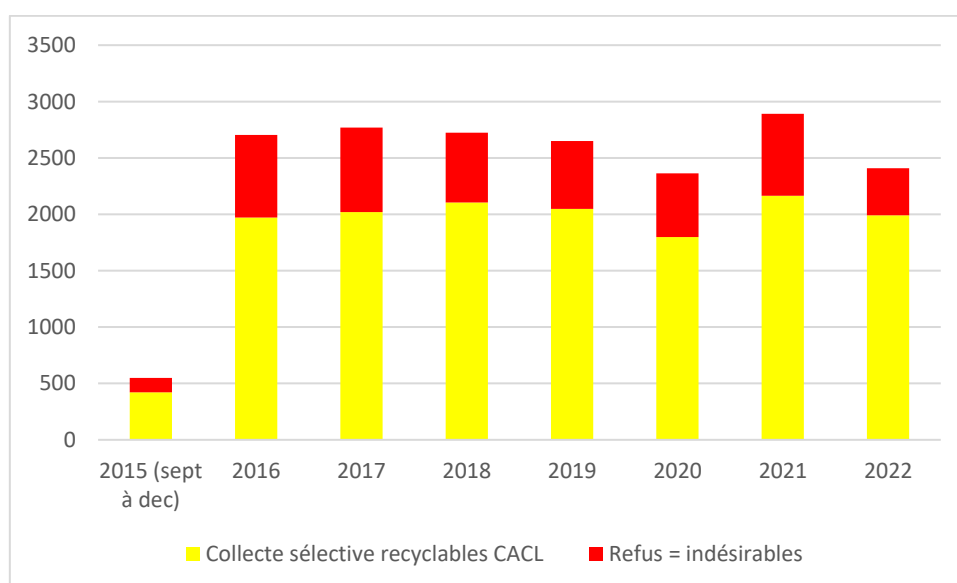
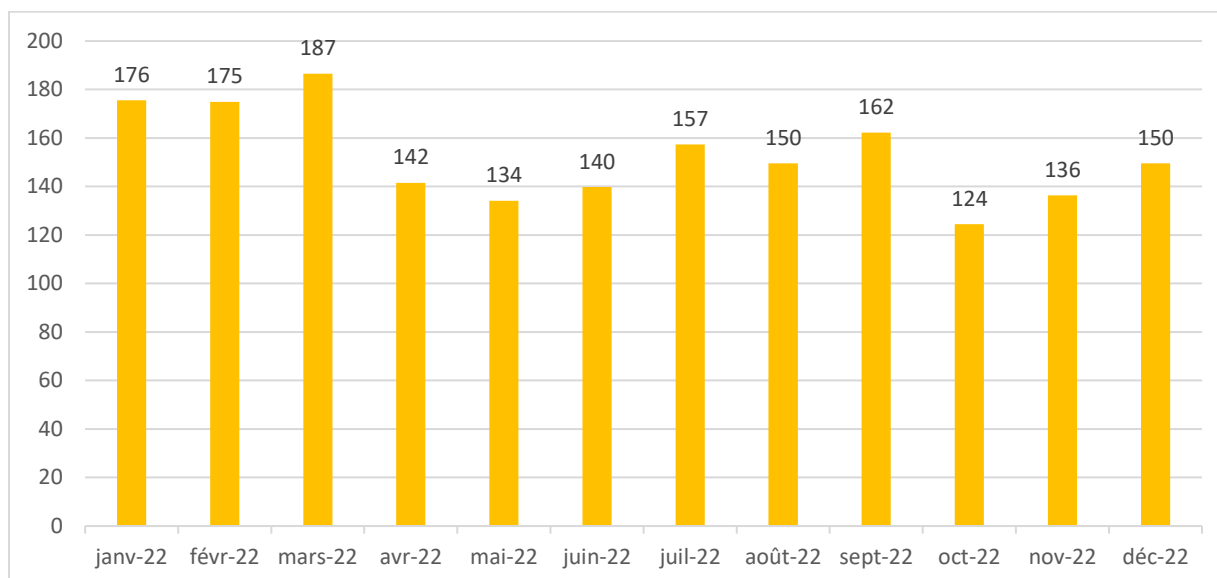


Figure 40 : Evolution mensuelle de la collecte sélective en porte-à-porte



Composition des recyclables collectés sur le territoire de la CACL

Le centre de tri Ekotri collecte les emballages recyclables suivants :

- JRM : Journaux, revues, magazines (papiers) ;
- Cartons : Cartons bruns ;
- EMR : Emballages ménagers recyclables (cartonnettes) ;
- Bouteilles et flacons en plastique en :
 - PET : PolyÉthylène Téréphtalate,
 - PEHD : PolyÉthylène Haute Densité ;
- Emballages en acier ;
- Emballages en aluminium.

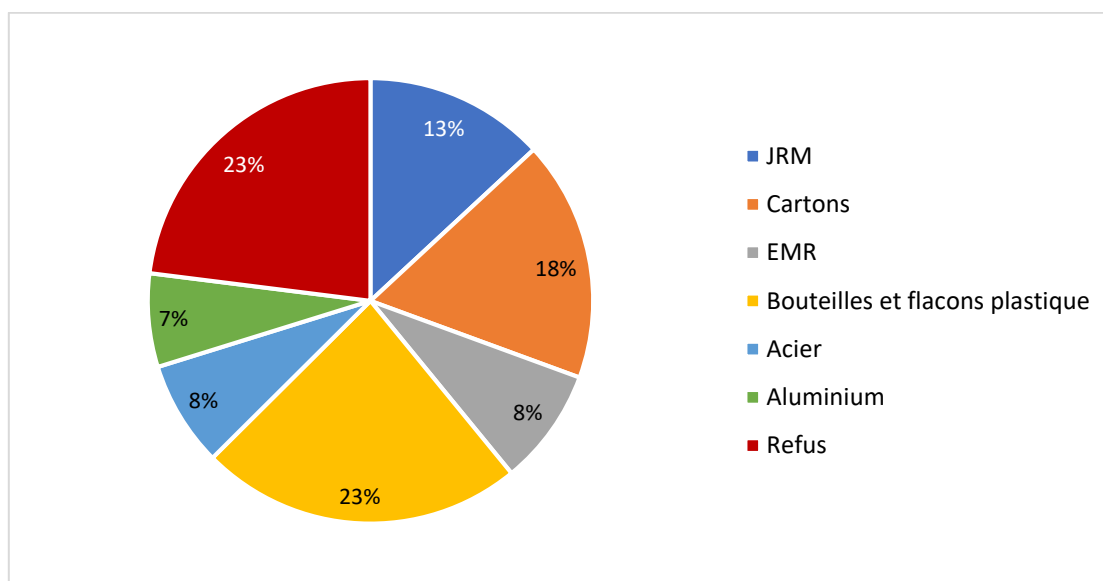
Les caractérisations effectuées chaque semaine par l'exploitant, permettent d'identifier la composition des livraisons reçues par matériau. Le tableau suivant détaille la composition des déchets ménagers réceptionnés au centre de tri. Nous observons une diminution de la part des JRM et cartons reçus à Ekotri, ainsi que des refus atteignant 22% du gisement collecté en 2022. Inversement, la tendance est à la hausse pour les recyclables en plastique, acier et aluminium.

Tableau 33 : Résultat des caractérisations des déchets ménagers collectés

%		Moyenne 2017		Moyenne 2018		Moyenne 2019		Moyenne 2020		Moyenne 2021		Moyenne 2022	
JRM		20		20		19		17		13		13	
Cartons		22		22		24		18		23		17	
EMR		7		8		6		7		8		8	
Bouteilles flacons en plastique	PET clair	10	6	13	8	14	9	18	9	15	7	27	11
	PET foncé		2		2		2		4		4		8
	PEHD		2		3		3		5		4		7
Acier		4		4		4		5		4		7	
Aluminium		1		2		2		3		3		8	
Refus		35		31		31		30		33		22	

Sur les 1 832 tonnes de déchets collectés en 2022, la tendance est similaire.

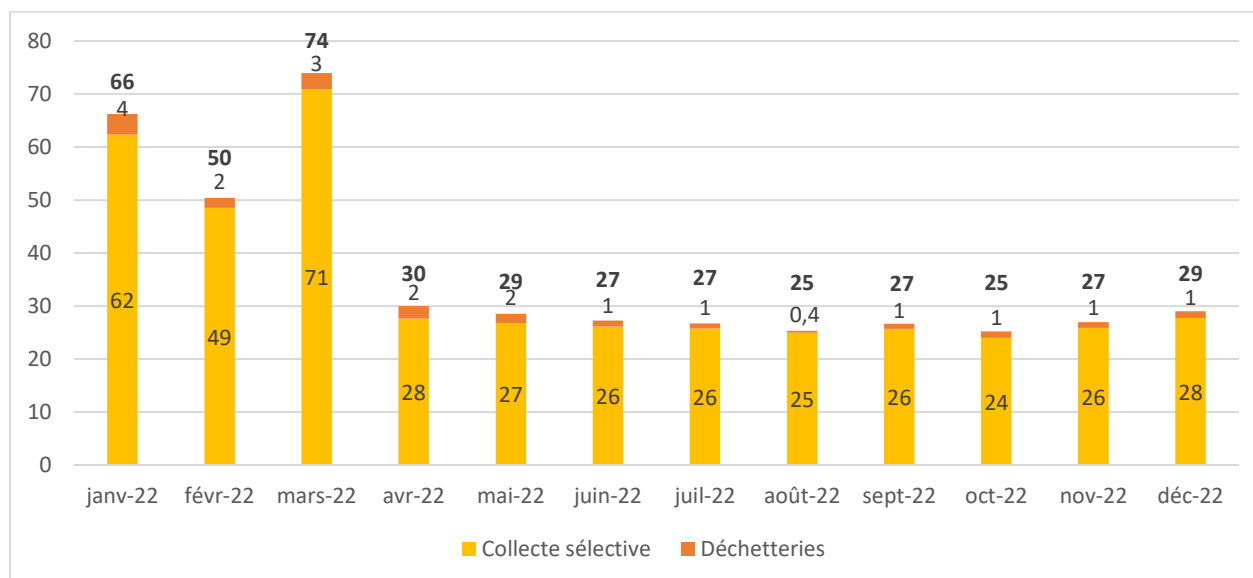
Figure 41 : Répartition des recyclables issus de la collecte sélective de la CACL en 2022



Avec 23% d'indésirables retrouvés dans les bacs jaunes, le taux de refus reste élevé, soit deux à trois fois plus important que les refus attendus sur ce type d'ouvrage (10 à 15 %). Ils sont constitués de déchets non recyclables non acceptés dans le bac jaune : en majorité sacs en plastique, films plastiques, polystyrène (seuls les bouteilles et bocaux en plastique sont recyclés) mais également de nombreux indésirables tels que ordures ménagères, verre, encombrants, électroménagers, textiles, couches, déchets médicaux, cadavres d'animaux, seringues...

Toutefois, nous observons une diminution des refus issus du territoire de la CACL de -56% entre janvier et décembre 2022.

Figure 42 : Evolution des refus au cours de l'année 2022



En général une prédominance de refus est observée en saison des pluies (fin novembre à fin février puis un pic en avril). En effet, les intempéries impactent fortement la qualité du gisement : JRM et cartons mouillés n'étant pas acceptés par les repreneurs (seuil : taux d'humidité < 10 %), ces matériaux se retrouvent dans les refus. Ce constat est beaucoup moins marqué en 2022.

En effet, il est donné pour consigne aux habitants de maintenir leurs bacs jaunes fermés, surtout en période de pluie afin que les recyclables ne soient pas mouillés. De même des consignes sont établies auprès des déchetteries. La sensibilisation des usagers au travers des missions menées par les ambassadeurs, des visites au centre de tri et des communiqués de presse semble contribuer à l'amélioration de la qualité de ce gisement.

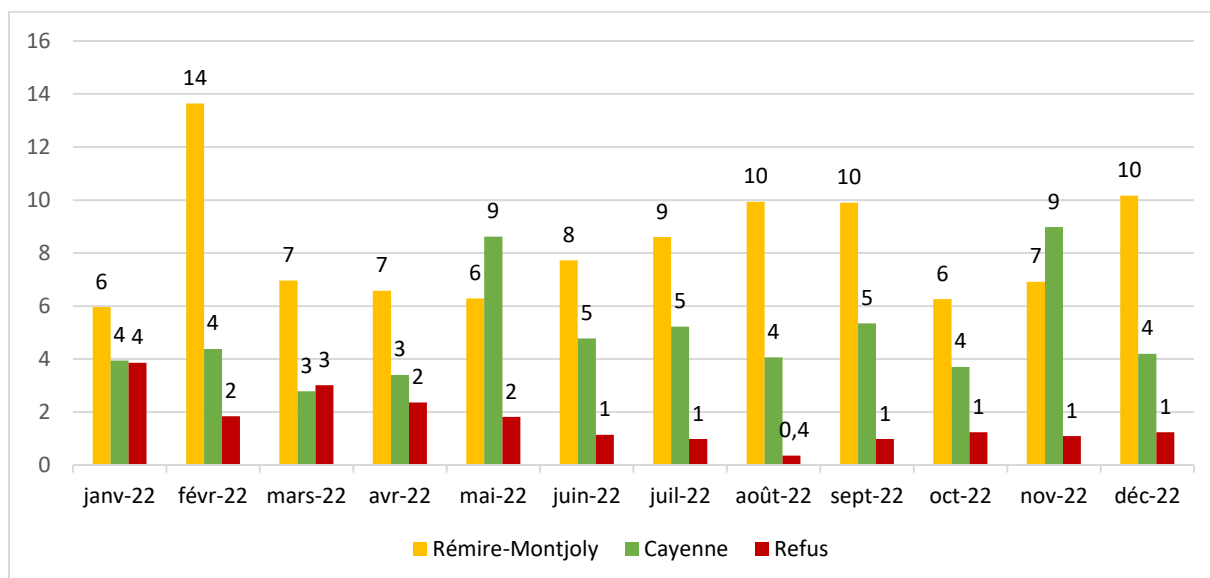
Collecte des cartons

Les déchetteries disposent chacune d'une benne pour l'apport des cartons. Le dépôt est gratuit pour les particuliers et payant pour les professionnels (dans la limite de 5 m³ par jour). Cet apport représente 6% du gisement arrivant au centre de tri. Avec 158 tonnes reçues en 2022 (157 t. en 2021).

En 2022, le taux de refus est égal à 5% (contre 3% en 2021). Nous observons une légère dégradation de la qualité du gisement.

Lors des dépôts en déchetterie, les cartons ne sont pas toujours vidés. Les agents de la déchetterie veillent à ce que les consignes de tri soient respectées. On retrouve : sacs poubelle, chaussures, textiles, polystyrène, films plastiques, déchets verts, contreplaqués, métal, ou cartons mouillés en période de pluie.

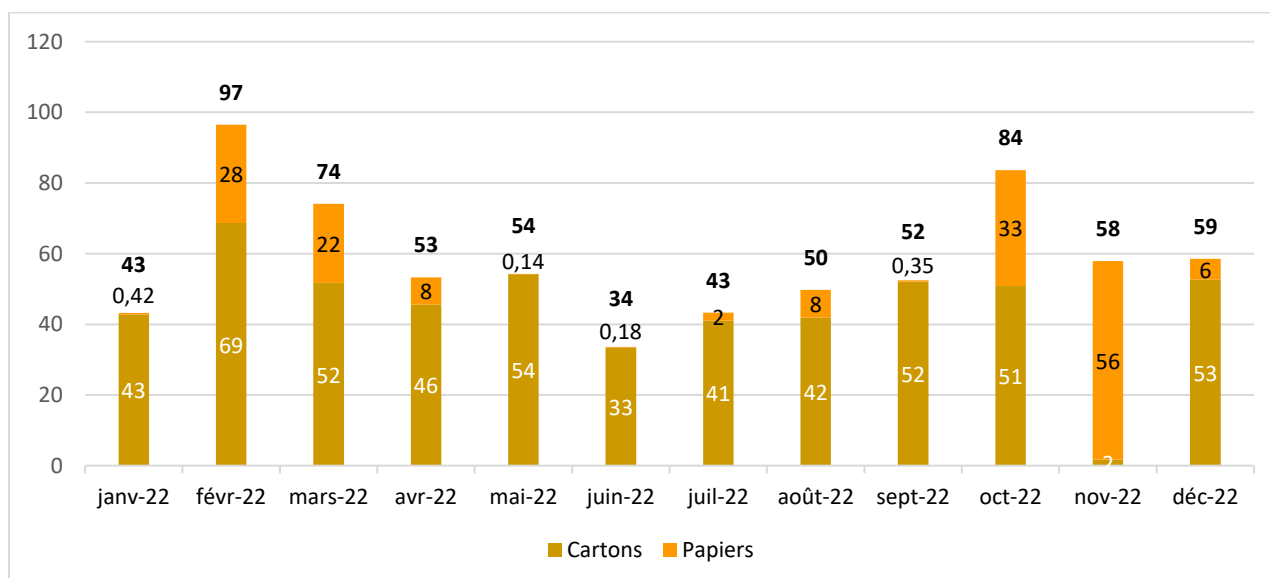
Figure 43 : Evolution des tonnages des cartons des déchetteries



Collecte des professionnels

En 2022, 25% des tonnages entrants proviennent des professionnels avec leurs apports en mono-matériaux. Les réceptions comportent 23% de papiers (164 t.) et 77% de cartons (537t.). L'exploitant du centre de tri a la charge de développer la communication auprès des professionnels. Pour une attractivité comparée au coût de mise en enfouissement à l'ISDND des Maringouins, le tarif appliqué a été réduit par l'exploitant à 55 € la tonne (au lieu de 65 €/t. contractualisé).

Figure 44 : Evolution du tonnage des professionnels



Tri et valorisation des déchets

Avec une moyenne de 3,6 h de tri par jour (contre 3,8 h en 2021), 4 à 5 jours par semaine et un débit moyen de process de 2,7 tonnes triées par heure (contre 3,1 tonnes en 2021), ce sont 674 heures de tri effectuées en 2022 (contre 831 h en 2021) par les 12 opérateurs de tri présents sur site. Avec la dotation progressive des bacs et la montée en puissance, le nombre d'opérateurs de tri et d'heures de tri a été augmenté de 11 à 12 au mois d'octobre 2021.

Au total, sur 2 809 tonnes entrants (-10% : 3 119 t. en 2021), on estime **2 336 tonnes de recyclables réellement** reçues au centre de tri en 2022 (-1% : 2 354 t. en 2021), en y déduisant les refus, et ainsi déviés de l'enfouissement à l'ISDND des Maringouins.

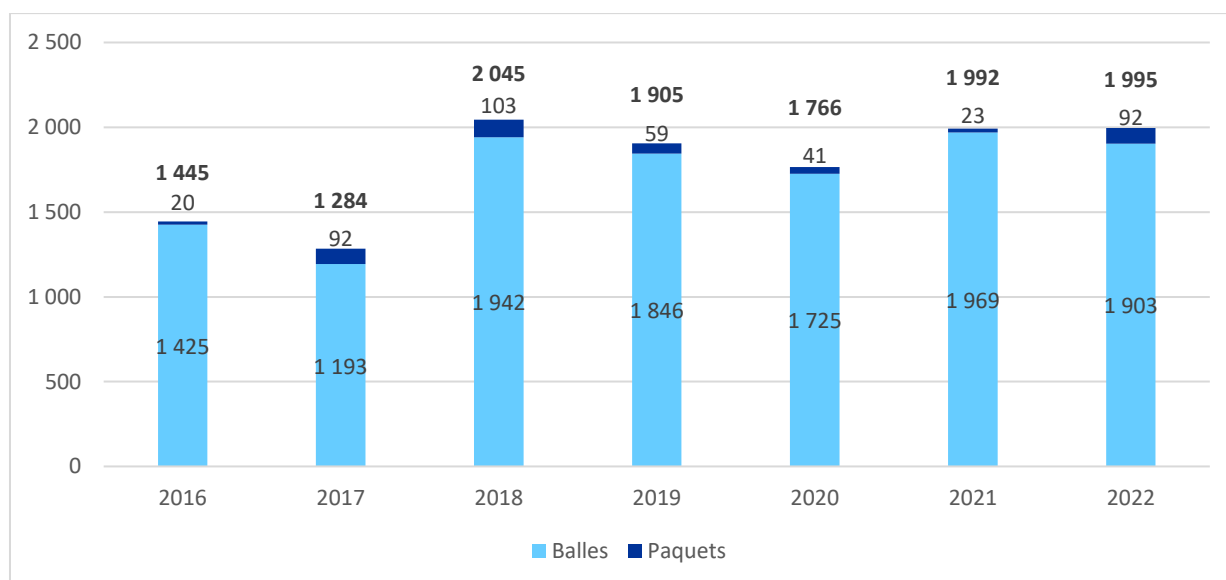
Parmi ces recyclables, **1 415 tonnes proviennent de la collecte des bacs jaunes du territoire de la CACL en 2022** (-2% : 1 438 t. en 2021) soit environ 10 kg par habitant.

Les recyclables, une fois triés, sont compressés par matériau sous forme de balles (ou de paquets dans le cas de l'acier) puis expédiés pour valorisation.

L'expédition des balles pour valorisation se fait par containers. Ces containers sont transportés par bateau pour recyclage en Europe (Espagne : société European Products Recycling) et en Asie (Taiwan).

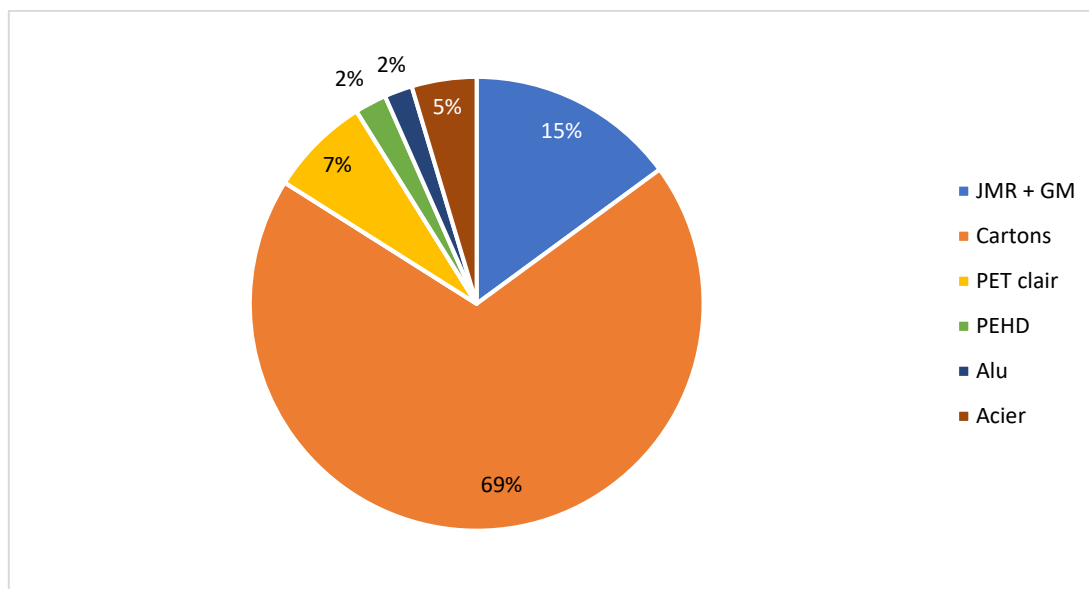
En 2022, 1 995 tonnes de recyclables ont été expédiés pour valorisation (contre 1 992 t. en 2021).

Figure 45 : Evolution des recyclables exportés pour valorisation



La majorité des recyclables exportés en 2022 sont des cartons (près de 70%) et des papiers (15%).

Figure 46 : Répartition des recyclables exportés par matériau



3.3.5 Bilan

Points forts
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Site bien aménagé ; ▪ Horaires d'ouverture adaptés ; ▪ Accès payant pour les professionnels ; ▪ Capacités de traitement adaptées.

Points à améliorer
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tonnages entrants inférieurs aux attentes ; ▪ Amélioration de la qualité du gisement ; ▪ Communication plus accrue ; ▪ Visites pédagogiques ; ▪ Apport des déchets par les professionnels.

3.3.6 Perspectives

Compte-tenu des fortes baisses de gisement, et avec l'optimisation en cours du service de collecte, il devient urgent de déployer des moyens de sensibilisation et de communication permettant une montée en puissance des performances.

Pour ce faire, des collaborations plus optimales sont en cours avec l'éco-organisme actuellement compétent CITEO, ainsi que des projets de recrutements d'ambassadeurs afin de renforcer l'équipe.

3.4 SYNTHÈSE DES DÉCHETS COLLECTÉS

En 2022, 79 632 tonnes de déchets ont été collectés dans les installations de collecte et de traitement de la CACL. 13% des déchets collectés ont été valorisés (10 100 t.). Parmi ces déchets, 83% proviennent du centre de tri Ekotri et 40% de la déchetterie de Rémire-Montjoly.

Tableau 34 : Synthèse globale des déchets valorisés et non valorisés

	Déchets valorisés	Déchets non valorisés	Total
Tonnages 2022	10 100	69 532	79 632

Tableau 35 : Synthèse des déchets valorisés et non valorisés par installation

	Déchets collectés (t)	Déchets valorisés (t)	Déchets non valorisés (t)	Taux de valorisation
Déchetterie Rémire-Montjoly	4 463	1 780	2 683	40%
Déchetterie de Cayenne	1 661	499	1 162	30%
Plateforme de compostage	15 161	5 485	9 676	36%
Centre de tri Ekotri	2 809	2 336	473	83%
ISDND des Maringouins	55 538	0	55 538	0%
Total	79 632	10 100	69 532	13%

4 LES INDICATEURS FINANCIERS

4.1 BILAN DES DEPENSES

4.1.1 Bilan des coûts de service de prévention des déchets

➤ Section FONCTIONNEMENT

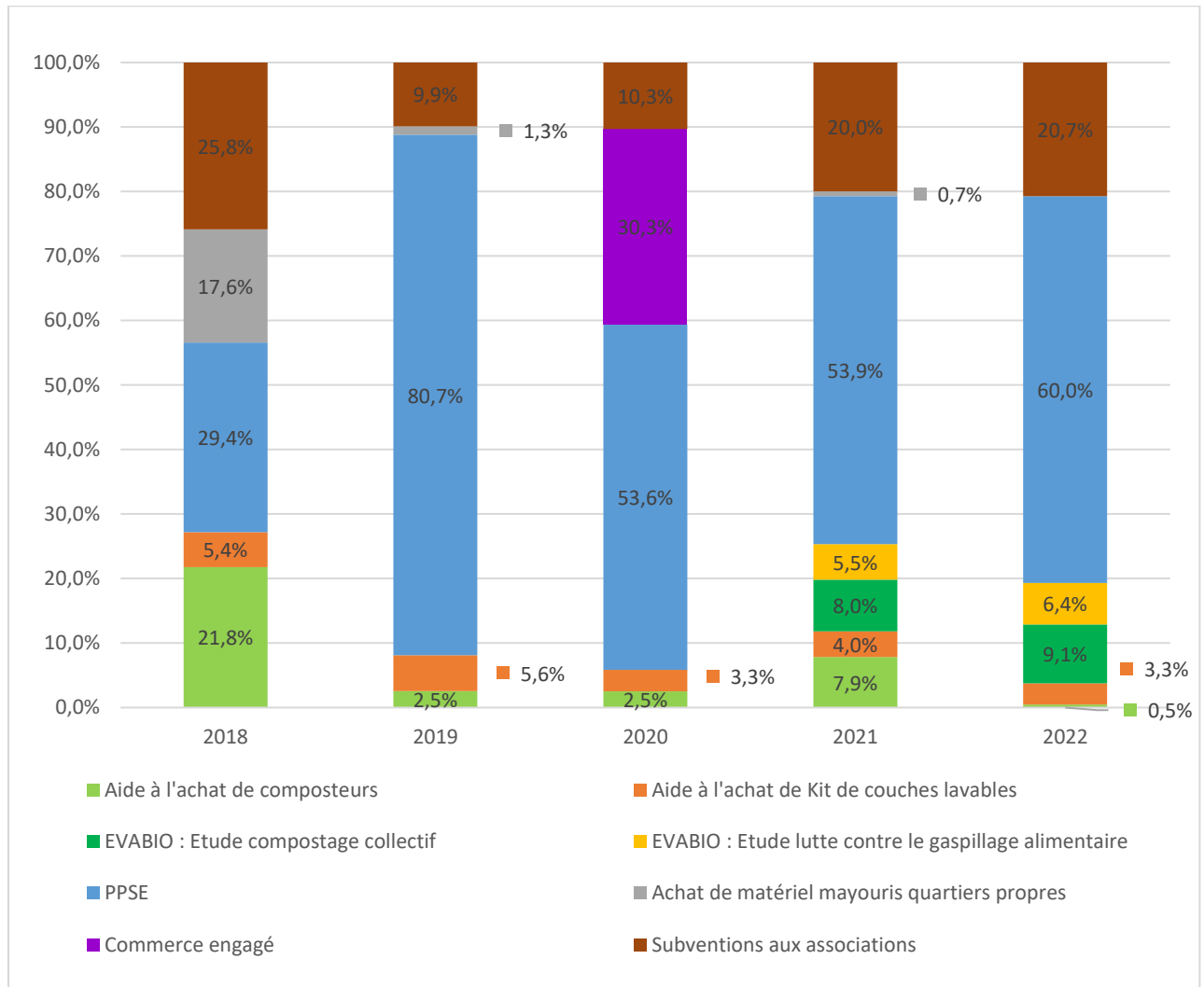
En 2022, le coût global en matière de prévention des déchets s'élevait à 182 300,26 €, soit une réduction de 10% par rapport à l'année précédente. Elle s'explique principalement par des retards de facturation des prestataires en convention pour les aides à l'achat de composteurs. Une optimisation de la facturation sera engagée pour l'année 2023.

Tableau 36: Evolution des coûts de service de prévention des déchets

Prestations €	2018	2019	2020	2021	2022
Aide à l'achat de composteurs	17 711,39	4 018,00	6 430,34	15 927,31	877,03
Aide à l'achat de Kit de couches lavables	4 382,57	8 787,75	8 376,98	8 054,09	6 016,23
EVABIO : Etude compostage collectif	0,00	0,00	0,00	16 188,00	16 587,00
EVABIO : Etude lutte contre le gaspillage alimentaire	0,00	0,00	0,00	11 188,00	11 700,00
PPSE	23 900,00	127 260,00	136 072,00	109 320,00	109 320,00
Achat de matériel mayouris quartiers propres	14 280,00	2 040,00	0,00	1 498,30	0,00
Commerce engagé	0,00	0,00	77 008,33	0,00	0,00
Subventions aux associations	21 000,00	15 600,00	26 178,00	40 544,00	37 800,00
TOTAL coûts de prévention	81 273,96	157 705,75	254 065,65	202 719,70	182 300,26

Avec l'optimisation de ce marché en 2019, on constate que depuis, le PPSE (Programme Pédagogique de Sensibilisation à l'Environnement) représente 60 % des coûts.

Figure 47 : Evolution des coûts de service de prévention des déchets



➤ Section INVESTISSEMENT

Le service prévention ne fait pas l'objet d'investissements.

4.1.2 Bilan des coûts de pré-collecte et de collecte des déchets

➤ Section FONCTIONNEMENT

En 2022, le coût global du service de pré-collecte s'élevait à 130 521,89 €, similaire au coût de l'année précédente, mais avec une augmentation du coût de contrôles du parc de bacs/BAV et une réduction des coûts d'entretien des bacs.

Le coût global du service de collecte s'élevait à 6 612 009 € en 2022, ce montant stagne globalement par rapport à l'année précédente, avec une augmentation de 14% des coûts de collecte des OM et une réduction de 16% des coûts de collecte des Encombrants/Déchets verts.

Tableau 37 : Evolution des coûts de pré-collecte et de collecte des déchets

Prestations €	2018	2019	2020	2021	2022
<i>Contrôle parc</i>			46 733,35	55 600,02	84 049,88
<i>Entretien</i>			49 014,58	55 408,92	21 799,71
<i>Réparation</i>			5 427,20	26 399,95	24 672,30
TOTAL Coût prestations pré-collecte	73 811,20	82 646,62	101 175,13	137 408,89	130 521,89
Coût collecte OM	3 622 247,00	3 162 162,19	3 380 321,27	3 678 379,00	4 204 627,00
Coût collecte ENC/DV	1 794 058,00	1 939 280,00	2 062 422,08	2 563 780,00	2 160 430,00
Coût collecte du verre (apport volontaire)	130 966,00	154 595,00	114 061,16	167 200,00	158 452,00
Collectes spécifiques			12 000,00	84 100,00	88 500,00
TOTAL Service de Collecte	5 547 271,00	5 256 037,19	5 568 804,51	6 493 459,00	6 612 009,00
TOTAL Précollecte et Collecte	5 621 082,20	5 338 683,81	5 771 154,77	6 712 676,76	6 873 052,78

On constate que 62% des coûts sont liés à la collecte des OM (56% en 2021).

Figure 48 : Evolution des coûts de pré-collecte et de collecte des déchets



➤ Section INVESTISSEMENT

En 2022, le coût global des investissements en bacs OMr, recyclables et bornes à verre s'élève à 1 082 402 € soit 6% de plus que l'année 2021, et 37% de plus que l'année 2020, ce qui s'explique par la campagne de renforcement des bornes à verre.

Investissements €	2018	2019	2020	2021	2022
<i>Bacs</i>			663 207,68	941 750,00	757 121,83
<i>BAV</i>			60 650,00	75 250,00	325 279,95
Coût investissement pré-collecte	664 300,80	743 819,56	723 857,68	1 017 000,00	1 082 401,78

4.1.3 Bilan des coûts de traitement des déchets

➤ Section FONCTIONNEMENT

En 2022, le coût global de gestion des installations de traitement de la CACL s'élevait à 7 598 805 €, soit une augmentation de 26% par rapport à l'année précédente.

Elle s'explique principalement par l'augmentation du tarif d'enfouissement qui évolue de 65,57 € à 78,65 € la tonne au 1^{er} novembre 2021 (tonnage stagnant, +34% du coût par rapport à 2021).

On note également une augmentation des tonnages collectés en déchetterie (+30% des coûts à la déchetterie de Rémire-Montjoly et +9% à la déchetterie de Cayenne), une augmentation des tonnages à la plateforme de compostage (+14%).

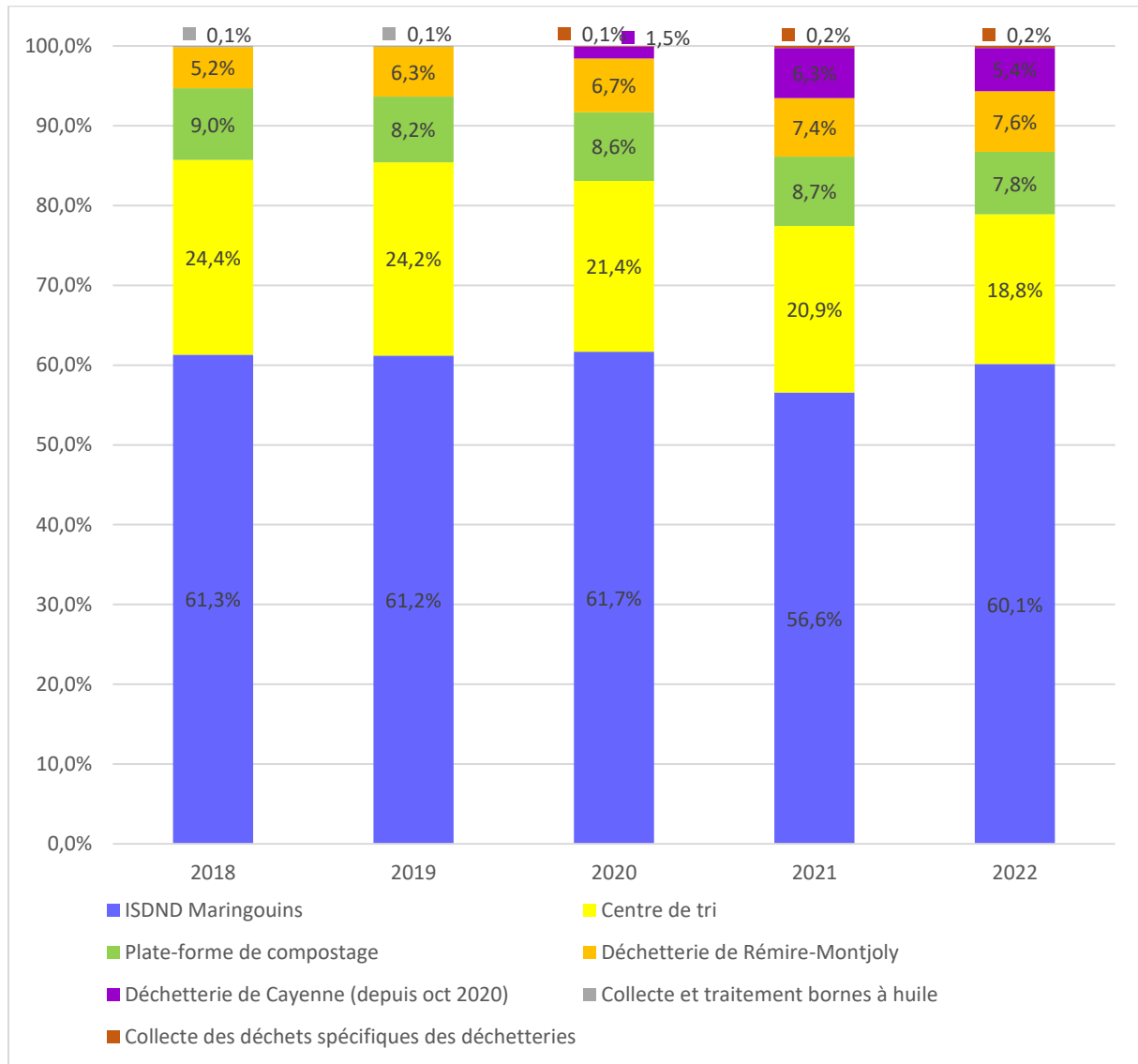
Concernant le centre de tri, la montée en charge des recyclables reçus devrait permettre une optimisation du service de tri et une réduction des coûts. La réduction des recyclables reçus ne permet pas d'observer cette réduction de coût.

Tableau 38 : Evolution des coûts des installations de traitement des déchets

Prestations (€)	2018	2019	2020	2021	2022
ISDND Maringouins	3 497 593,00	3 511 341,00	3 521 461,00	3 408 354,00	4 568 505,00
Centre de tri	1 391 147,00	1 391 514,00	1 222 973,00	1 256 646,00	1 426 408,00
Plate-forme de compostage	513 073,00	471 153,00	490 637,00	523 491,00	594 714,00
Déchetterie de Rémire-Montjoly	295 168,00	359 354,00	384 157,00	442 984,00	578 644,00
Déchetterie de Cayenne (depuis oct 2020)			86 143,00	379 076,00	412 037,00
Collecte et traitement bornes à huile	7 461,00	5 933,00			
Collecte des déchets spécifiques des déchetteries			4 158,00	14 507,00	18 497,00
TOTAL Traitement	5 704 442,00	5 739 295,00	5 709 529,00	6 025 058,00	7 598 805,00

Plus de 50% des coûts sont liés à l'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) des Maringouins (60% en 2022).

Figure 49 : Evolution des coûts des installations de traitement des déchets



En 2022, le coût des déchets collectés s'élève à 95€ la tonne. Le coût le plus élevé est celui du centre de tri à 508 € la tonne.

Tableau 39 : Coût à la tonne du traitement des déchets collectés en 2022

	Déchets collectés (t)	Coût (€)	Coût à la tonne (€/t)
Déchetterie de Rémire-Montjoly	4 463	594 030	133,10
Déchetterie de Cayenne	1 661	415 148	249,94
Plateforme de compostage	15 161	594 714	39,23
ISDND des Maringouins	55 538	4 568 505	82,26
Centre de tri	2 809	1 426 408	507,80
Total	79 632	7 598 805	95,42

➤ Section INVESTISSEMENT

L'année 2022 a été principalement marquée par les études réalisées pour la future ISDND.

Tableau 40 : Evolution des investissements pour les études et travaux réalisés pour les installations de traitement des déchets

	En €	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL	
Déchetterie de Rémire-Montjoly	Etudes			2 200			2 200	288 161
	Travaux	264 876	7 500	13 585			285 961	
Déchetterie de Cayenne	Etudes	61 678	2 865	59 679	1 552		125 773	2 067 298
	Travaux		404 636	1 383 083	35 671	118 136	1 941 525	
Déchetterie de Macouria	Etudes			19 190	15 000	37 295	71 485	71 485
	Travaux						0	
Plateforme de compostage	Etudes			3 780			3 780	5 892
	Travaux			2 112			2 112	
Centre de tri	Etudes						0	3 286
	Travaux			3 286			3 286	
Réhabilitation ancienne décharge Ile Royale	Etudes			10 100			10 100	106 555
	Travaux			96 455			96 455	
ISDND Maringouins	Etudes		3 676	7 200	14 000		24 876	24 876
	Travaux						0	
ISDND B4-3	Etudes	13 629	81 522	72 514	95 546	321 264	584 474	656 724
	Travaux					72 250	72 250	
UVE	Etudes		8 366	25 370	40 668	42 921	117 325	119 825
	Travaux					2 500	2 500	
TOTAL TRAITEMENT INVESTISSEMENT		340 182	508 564	1 698 554	202 436	594 366	3 344 101	

Figure 50 : Investissements réalisés pour les études dans le cadre des installations

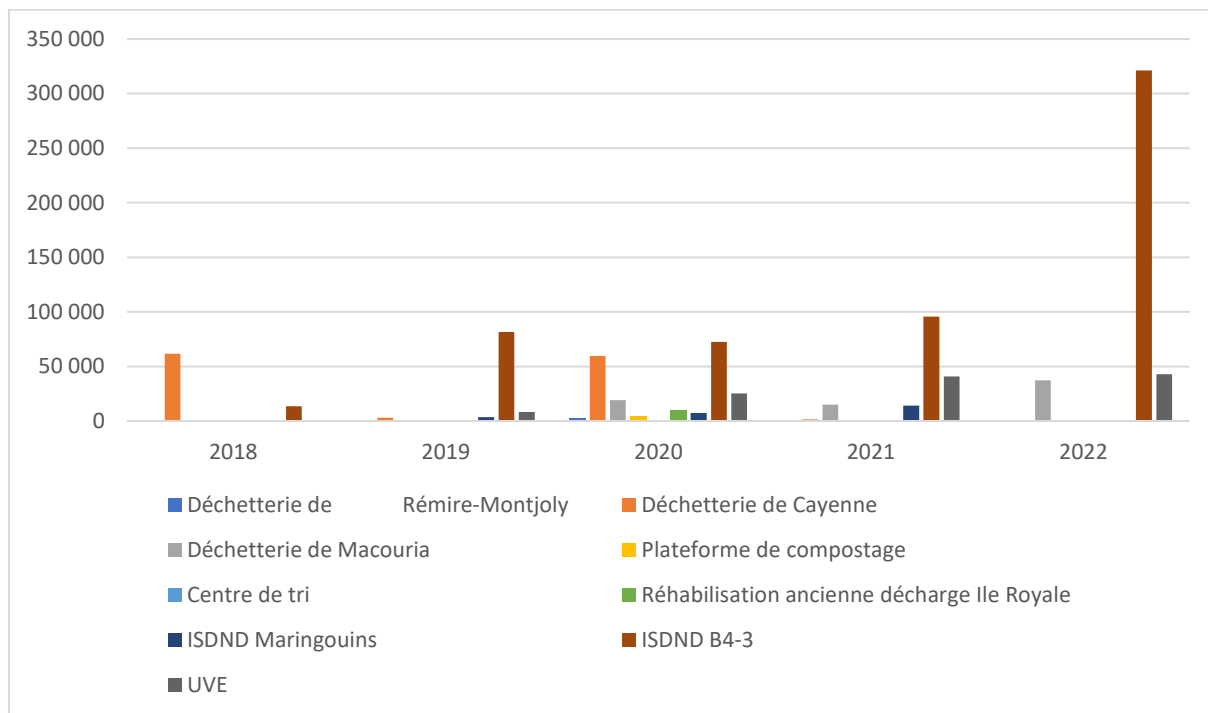
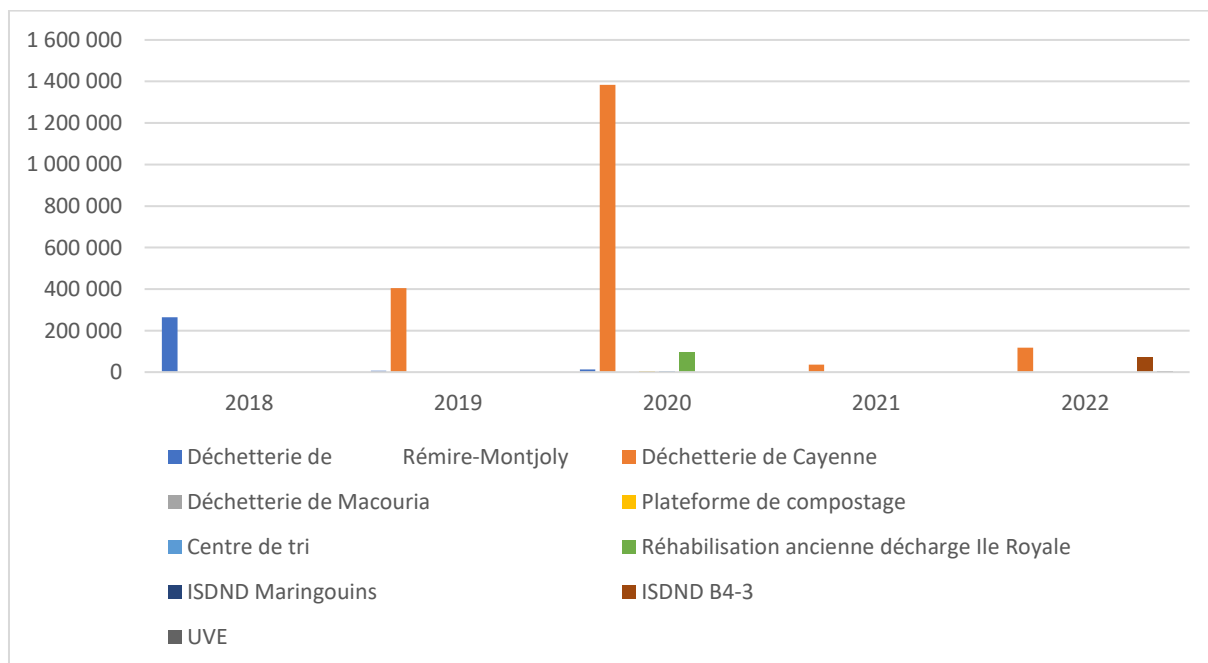


Figure 51 : Investissements réalisés pour les travaux dans le cadre des installations



4.1.4 Bilan global des dépenses du service de gestion des déchets

➤ Section FONCTIONNEMENT

En 2022, le coût global du service de gestion des déchets de la CACL s'élevait à 14 416 840,18 €, soit une augmentation de 13% par rapport à l'année précédente.

Elle s'explique principalement par une augmentation de 26% du service de traitement des déchets (tarif d'enfouissement et augmentation des tonnages déchetterie art. 4.1.3).

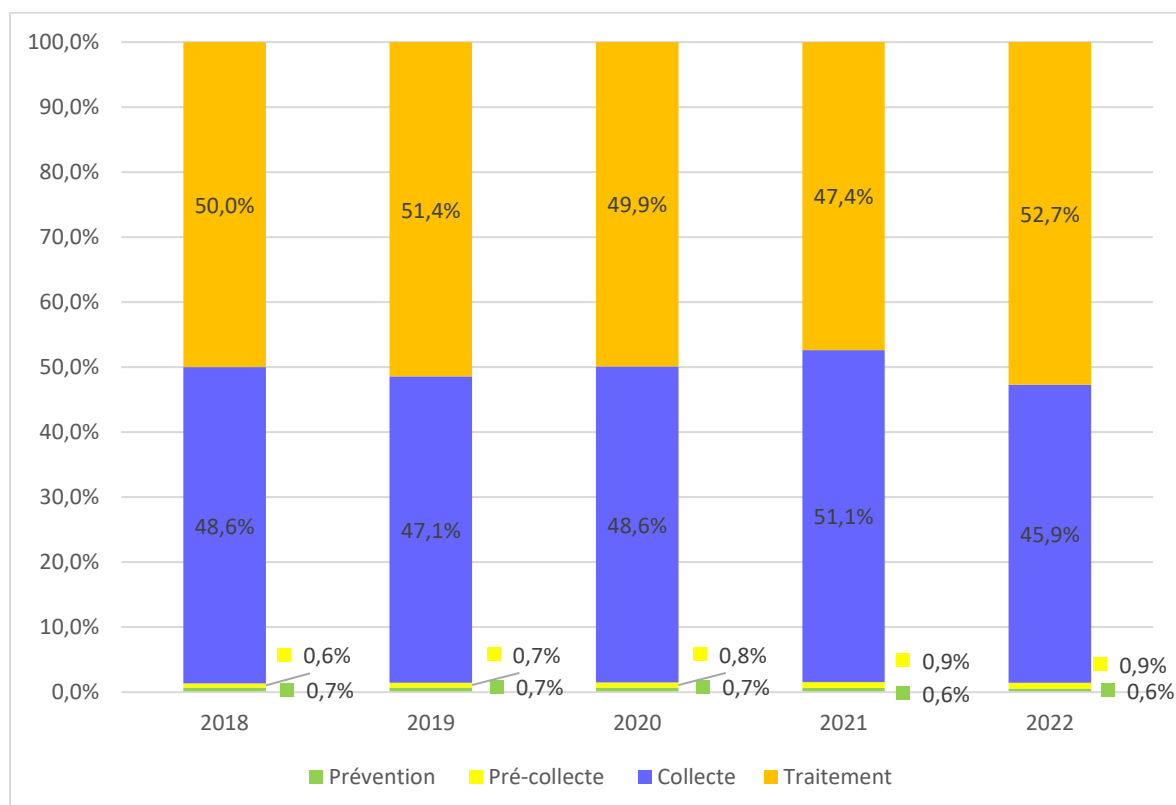
Tableau 41 : Bilan global des dépenses de fonctionnement du service de gestion des déchets

Prestations (€)	2018	2019	2020	2021	2022
Prévention	81 273,96 €	81 273,96 €	81 273,96 €	81 273,96 €	81 273,96 €
Pré-collecte	73 811,20 €	82 646,62 €	87 879,34 €	113 000,00 €	124 752,22 €
Collecte	5 547 271,00 €	5 256 037,19 €	5 568 804,51 €	6 493 459,00 €	6 612 009,00 €
Traitement	5 704 442,00 €	5 739 295,00 €	5 709 529,00 €	6 025 058,00 €	7 598 805,00 €
TOTAL Dépenses Fonctionnement	11 406 798,16 €	11 159 252,77 €	11 447 486,81 €	12 712 790,96 €	14 416 840,18 €

Les coûts des services de collecte et de traitement des déchets sont équivalents et représentent les principales dépenses du service.

Les actions de prévention, dont les prestations de service ne représentent même pas à ce jour 1% du budget, sont primordiales pour permettre la réduction des coûts du service de collecte et de traitement et l'optimisation du service.

Figure 52 : Bilan global des dépenses de fonctionnement du service de gestion des déchets



➤ Section INVESTISSEMENT

En 2022, le coût global d'investissement dans le cadre du service de gestion des déchets de la CACL s'élevait à 1 676 768,02 €, soit une augmentation de 38% par rapport à l'année précédente.

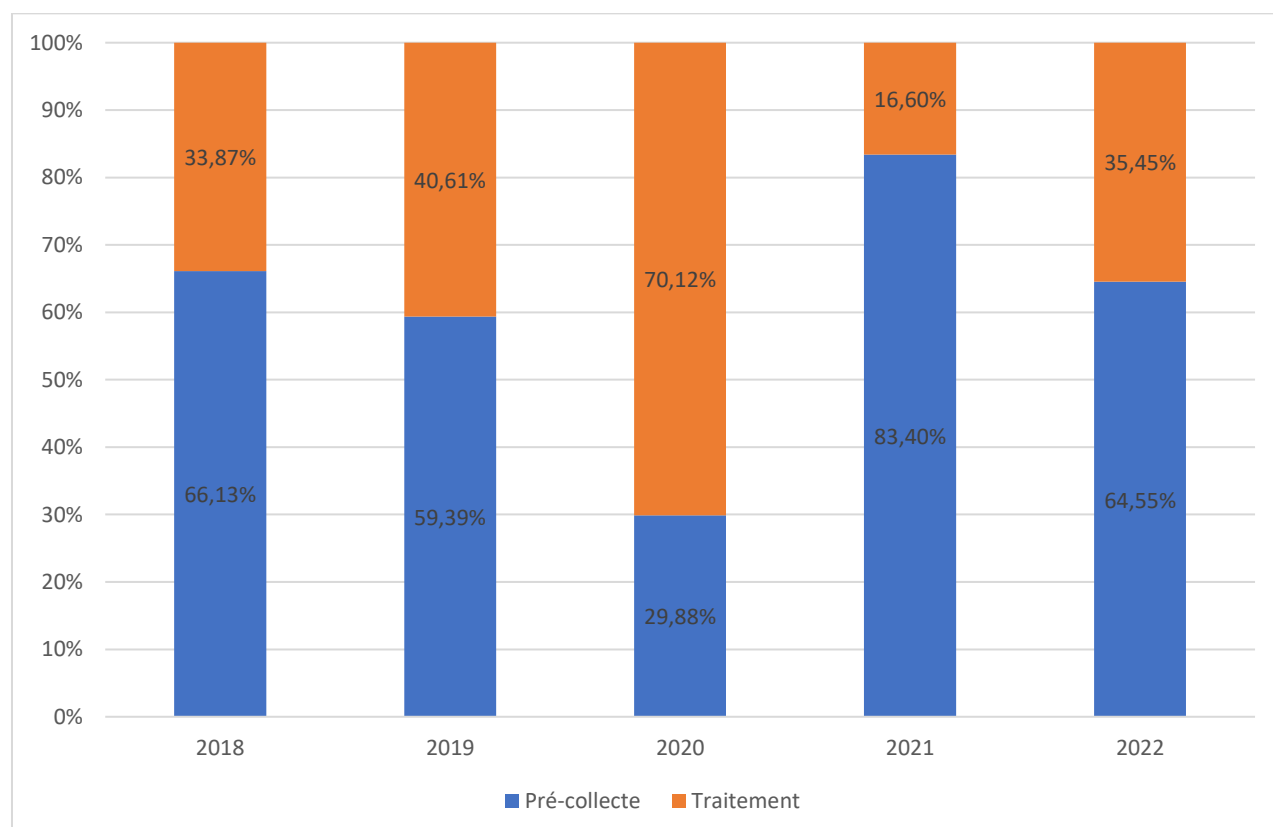
Elle s'explique principalement par le renforcement du nombre de bornes à verre sur le territoire et par les études liées à la prochaine ISDND.

Tableau 42 : Bilan global des dépenses d'investissement du service de gestion des déchets

Investissements (€)	2018	2019	2020	2021	2022
Pré-collecte	664 300,80 €	743 819,56 €	723 857,68 €	1 017 000,00 €	1 082 401,78 €
Traitement	340 181,50 €	508 564,18 €	1 698 553,64 €	202 435,88 €	594 366,24 €
TOTAL Dépenses Fonctionnement	1 004 482,30 €	1 252 383,74 €	2 422 411,32 €	1 219 435,88 €	1 676 768,02 €

Les coûts d'achat de bornes à verre et de bacs à OM représente 65% des investissements réalisés en 2022.

Figure 53 : Bilan global des dépenses d'investissement du service de gestion des déchets



4.2 BILAN DES RECETTES

➤ Section FONCTIONNEMENT

Les recettes pour l'année 2022 s'élèvent à 16 845 782 € soit une augmentation de 5% par rapport à l'année précédente.

Tableau 43 : Bilan des recettes perçues

Recettes (€)	2018	2019	2020	2021	2022
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	12 000 000	13 270 800	13 636 780	14 264 616	14 885 558
Redevance spéciale DICB	1 109 760	1 055 201	1 088 767	1 160 160	1 180 125
Facturation déchetterie Rémire-M	41 244	39 392	34 110	23 106	32 891
Facturation déchetterie Cayenne			1 502	13 996	13 142
Facturation plateforme compostage	65 264	67 898	76 402	151 553	153 577
ECOEMBALLAGES / CITEO	595 993	613 124	596 087	352 387	560 959
OCAD3E	13 983	15 040	14 702	17 833	12 767
ECODDS	1 895	948	2 433	5 417	6 763
TOTAL Recettes	13 828 139	15 062 403	15 450 783	15 989 068	16 845 782

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères représentent 88 % des recettes perçues en 2022.

Figure 54 : Bilan des recettes perçues

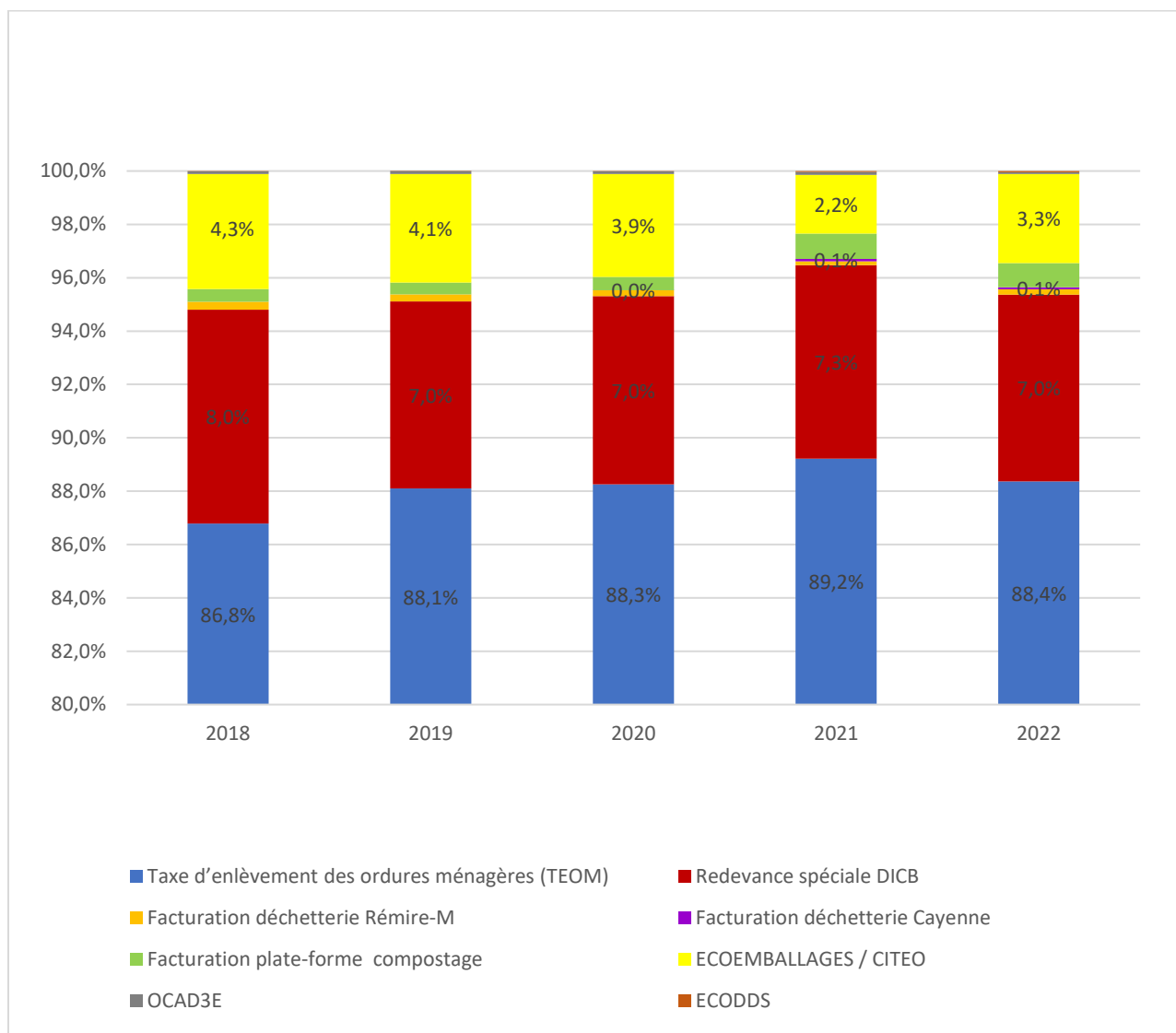


TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution du nombre de composteurs dans le cadre du dispositif d'aide à l'achat.....	8
Tableau 2 : Sites proposés par les bailleurs pour accueillir les composteurs collectifs	12
Tableau 3: Sites retenus pour la réalisation de l'opération pilote "composteurs collectifs"	12
Tableau 4 : Données de l'enquête sur le gaspillage alimentaire sur 24 établissements.....	16
Tableau 5: Evolution du nombre de kits de couches lavables subventionnés	18
Tableau 6 : Nombre d'interventions réalisées dans le cadre des animations par la SEPANGUY	23
Tableau 7 : Nombre de campagnes de sensibilisation de la SEPANGUY.....	23
Tableau 8 : Nombre de visites d'installations réalisées par la SEPANGUY	24
Tableau 9 : Nombre de participation aux évènements par la SEPANGUY	24
Tableau 10 : Nombre de formations assurées par la SEPANGUY.....	24
Tableau 11 : Nombre de porteurs de projet accompagnés par la SEPANGUY	25
Tableau 12 : Nombre de participants au Challenge zéro déchets	25
Tableau 13 : Axes de travail du TZDZG	27
Tableau 14 : Mayouris accompagnés par la CAACL en 2022	30
Tableau 15 : Outils mis à disposition des différentes structures dans le cadre des mayouris.....	31
Tableau 16 : Evolution du nombre de mayouris accompagnés par la CAACL	32
Tableau 17 : Liste des travaux réalisés dans le cadre du dispositif commerce engagé	33
Tableau 18 : Evolution du traitement des demandes de subventions des associations.....	38
Tableau 19 : Organisation et répartition de la collecte des OM	43
Tableau 20 : Secteurs difficiles collectés en C3 soit 3 fois par semaine.....	44
Tableau 21 : Répartition des bacs (couvercles jaune, vert et rouge et toutes tailles confondues) installés en 2022 entre les particuliers et les professionnels.....	47
Tableau 22 : Total des opérations réalisées de 2020 à 2022 pour l'ensemble des producteurs de déchets confondus	49
Tableau 23 : Montants facturés par type de professionnel pour les campagnes de facturation émises entre 2020 et 2022	52
Tableau 24 : Montant recouvré par campagne de facturation émise entre 2018 et 2022	54
Tableau 25: Récapitulatif de l'organisation des prestataires par lot	57
Tableau 26 : Organisation des prestataires par lot à compter du 1er avril 2022	57
Tableau 27 : Synthèse des tonnages réceptionnés en 2022 dans les déchetteries.....	75
Tableau 28 : Synthèse des déchets récupérés dans les ressourceries.....	76
Tableau 29 : Evolution des apports de déchets de la CAACL par habitants de 2012 à 2022	87
Tableau 30 : Population municipale par commune au 1 ^{er} janvier 2022	88
Tableau 31 : Evolution du bilan quantitatif entre 2018 et 2022	96
Tableau 32 : Evolution des tonnages réceptionnés au centre de tri Ekotri depuis 2015.....	100
Tableau 33 : Résultat des caractérisations des déchets ménagers collectés.....	104
Tableau 34 : Synthèse globale des déchets valorisés et non valorisés	109
Tableau 35 : Synthèse des déchets valorisés et non valorisés par installation.....	109
Tableau 36: Evolution des coûts de service de prévention des déchets.....	110
Tableau 37 : Evolution des coûts de pré-collecte et de collecte des déchets.....	112
Tableau 38 : Evolution des coûts des installations de traitement des déchets	115
Tableau 39 : Coût à la tonne du traitement des déchets collectés en 2022	117
Tableau 40 : Evolution des investissements pour les études et travaux réalisé pour les installations de traitement des déchets	117
Tableau 41 : Bilan global des dépenses de fonctionnement du service de gestion des déchets	119

Tableau 42 : Bilan global des dépenses d'investissement du service de gestion des déchets	120
Tableau 43 : Bilan des recettes perçues.....	121

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Evolution du nombre de composteurs dans le cadre du dispositif d'aide à l'achat	8
Figure 2 : Nombre de composteurs subventionnés par commune en 2022.....	9
Figure 3 : Nombre de kit de couches lavables dans le cadre du dispositif d'aide, par commune en 2022.....	18
Figure 4: Evolution du nombre de kits de couches lavables subventionnés.....	19
Figure 5 : Les principaux organisateurs de Mayouris en 2022	31
Figure 6 : Outils mis à disposition des différentes structures dans le cadre des mayouris	32
Figure 7 : Evolution du nombre de mayouris accompagnés par la CACL.....	32
Figure 8 : Découpage géographique des lots	43
Figure 9 : Nombre et type d'interventions réalisées entre 2020 et 2022 pour tous types de producteur de déchets confondus	48
Figure 10 : Répartition du nombre de bacs mis en place en 2022 par catégorie de professionnels	51
Figure 11 : Types d'interventions effectuées en 2022 à destination des professionnels	52
Figure 12 : Évolution des tonnages collectés dans les bornes à verre de 2018 à 2022	64
Figure 13 : Evolution des tonnages mensuels BAV au cours de l'année 2022.....	64
Figure 14 : Evolution de la fréquentation annuelle de la déchetterie de Cayenne	72
Figure 15 : Fréquentation annuelle de la déchetterie de Rémire-Montjoly	72
Figure 16 : Répartition de la fréquentation par type d'usagers en 2022	73
Figure 17 : Evolution mensuelle de la fréquentation en 2022 par déchetterie	73
Figure 18 : Evolution hebdomadaire de la fréquentation en 2022 par déchetterie	74
Figure 19 : Comparaison de l'évolution des tonnages entrants au sein des deux déchetteries.....	76
Figure 20 : Evolution annuelle des tonnages sortants des deux déchetteries selon l'origine	77
Figure 21 : Evolution mensuelle des tonnages sortants des déchetteries en 2022.....	77
Figure 22 : Evolution mensuelle des tonnages sortants de la déchetterie de Cayenne en 2022	78
Figure 23 : Evolution mensuelle des tonnages sortants de la déchetterie de Rémire-Montjoly en 2022	78
Figure 24 : Evolution des tonnages selon le type d'usagers à la déchetterie de Cayenne	79
Figure 25 : Evolution des tonnages selon le type d'usagers à la déchetterie de Rémire-Montjoly.....	79
Figure 26 : Evolution du taux de valorisation des déchets apportés en déchetterie.....	80
Figure 27 : localisation déchetterie de Macouria.....	82
Figure 28 : Déchets entrants à l'ISDND des Maringouins selon leur origine en 2022.....	86
Figure 29 : Evolution des déchets entrants à l'ISDND des Maringouins selon leur origine	87
Figure 30 : Evolution des apports de déchets du service public de la CACL de 2012 à 2022.....	88
Figure 31 : Evolution annuelle des OM collectées en pap par commune de 2012 à 2022	89
Figure 32 : Evolution annuelle des encombrants collectés en pap par commune de 2012 à 2022.....	89
Figure 33 : Evolution des professionnels entrants entre 2018 et 2022	95
Figure 34 : Déchets entrants à la plateforme de compostage selon leur origine en 2022	95
Figure 35 : Evolution du bilan quantitatif entre 2018 et 2022.....	96
Figure 36 : Evolution des DV collectés par commune entre 2018 et 2022	97
Figure 37 : Evolution du tonnage global entrant au centre de tri.....	101
Figure 38 : Evolution annuelle des tonnages entrants par origine	101
Figure 39 : Evolution annuelle des tonnages de recyclables issus de la collecte sélective de la CACL.....	102
Figure 40 : Evolution mensuelle de la collecte sélective en porte-à-porte.....	103
Figure 41 : Répartition des recyclables issus de la collecte sélective de la CACL en 2022.....	104
Figure 42 : Evolution des refus au cours de l'année 2022.....	105

Figure 43 : Evolution des tonnages des cartons des déchetteries	106
Figure 44 : Evolution du tonnage des professionnels	106
Figure 45 : Evolution des recyclables exportés pour valorisation	107
Figure 46 : Répartition des recyclables exportés par matériau	108
Figure 47 : Evolution des coûts de service de prévention des déchets	111
Figure 48 : Evolution des coûts de pré-collecte et de collecte des déchets	113
Figure 49 : Evolution des coûts des installations de traitement des déchets	116
Figure 50 : Investissements réalisés pour les études dans le cadre des installations.....	118
Figure 51 : Investissements réalisés pour les travaux dans le cadre des installations.....	118
Figure 52 : Bilan global des dépenses de fonctionnement du service de gestion des déchets	119
Figure 53 : Bilan global des dépenses d'investissement du service de gestion des déchets	120
Figure 54 : Bilan des recettes perçues.....	122